CT JUST
RÉPONSES DE LA JUSTICE PÉNALE AU TERRORISME

Les femmes dans l'application de la loi et la lutte contre le terrorisme : Un nouveau paradigme pour les combattantes terroristes étrangères (CTE)

Les femmes dans l'application de la loi et la lutte contre le terrorisme : Un nouveau paradigme pour les combattantes terroristes étrangères (CTE)

Financé par l'Union européenne

Le projet CT-JUST est financé par l'UE au titre de l'Instrument contribuant à la stabilité et à la paix (IcSP). Conçu comme une initiative quadriennale ayant débuté fin 2021, le projet est mis en œuvre par la FIIAPP en partenariat avec Expertise France. Il vise à renforcer les capacités des autorités de la justice pénale tout au long de la chaîne de la lutte antiterroriste dans certains pays partenaires de la région MENA, du Sahel et de la Corne de l'Afrique. CT-JUST promeut une approche de la lutte contre le terrorisme fondée sur l'état de droit et conforme aux droits de l'homme, tout en combattant les menaces nationales, régionales et transrégionales. Structuré autour de trois composantes principales, le projet soutient le développement de réponses vigoureuses en matière de justice pénale, le renforcement des mécanismes opérationnels et préventifs et la promotion de la coopération multilatérale et transrégionale. Ses activités sont adaptées aux besoins spécifiques des pays et comprennent l'assistance technique, le renforcement des capacités, les dialogues stratégiques et la création de réseaux de coopération durables entre les institutions judiciaires et répressives.

N.B. Ce document vise à mettre en évidence et à refléter le résultat d'un effort conjoint mené par plus de 80 femmes professionnelles engagées dans la lutte contre le terrorisme. Tous les efforts ont été faits pour mettre en lumière les résultats de ce travail avec précision et inclure toutes les contributions. En cas d'omission involontaire, nous vous présentons nos excuses à l'avance. Il s'agit d'un document évolutif, et nous espérons donc qu'il servira de fondation pour les travaux futurs qui permettront sa mise à jour et son développement continus.

Clause de non-responsabilité
Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de l'Union européenne.
Son contenu relève de la seule responsabilité du projet CT-JUST et ne reflète pas nécessairement les points de vue de l'Union européenne.
Pour plus d'informations, veuillez contacter : info@ctjust.eu

Table des matières

AVANT-PROPOS. PAROLES DU DIRECTEUR 5

Remerciements & Contributeurs 6

Préambule et Guide Méthodologique 7

Aperçu Général et perspectives comparatives
au cours du Cycle CTE 9

(1) Calendrier du Cycle 9
(2) Axes Stratégiques Transversaux & Évolution de la Focalisation 9
(3) Le Rôle des Femmes des Services Répressifs dans la Lutte contre le Terrorisme 10
(4) Cadre Juridique et Politique 11
(5) Processus DDDR des Rapatriés 12
(6) Coopération Régionale & Internationale des Services Répressifs 12
(7) Radicalisation Liée à la Technologie et Nouvelles Méthodologies d'Enquête 13
(8) Engagement desJeunes par l'Éducation et la Prévention 13
(9) Inclusion et rôle Dirigeant des Femmes dans les Services Répressifs 14

Objet du Document de Travail 15

Domaines Thématiques Identifiés 16

Méthode de Validation du Document de Travail 18

Principales Conclusions 19

Principaux Défis 21

Principales Recommandations Stratégiques 23

Priorités Clés 25

Impact Attendu 27

Résumé Analytique 28

1. Introduction & Justification 30

2. Les Femmes CTE, un Nouveau Paradigme 33

2.1. Les Femmes dans les Services Répressifs : Professionnalisation & Inclusion 34
2.2. Implication Multi-facettes des Femmes 36
2.3. Utilisation Stratégique du Genre par les Groupes Extrémistes 37
2.4. Combattantes Terroristes Étrangères : Nouveaux Rôles, Nouveaux Schémas et Conséquences 38

3. Cadres juridiques, institutionnels et opérationnels 40

3.1. Les Droits de l'Homme en tant que devoir professionnel 40
3.2. Lacunes & Réformes. 40
3.3. De la Politique à la Parité Opérationnelle (uniformisée) 42
3.4. Intégration de la Dimension de Genre dans la Politique Antiterroriste 43
3.5. Dimension de renforcement des capacités 44

4. Professionnalisation des Femmes Policières 47

4.1. Bonnes Pratiques, Priorités Institutionnelles, Obstacles & Mentorat 47
4.2. Lacunes et besoins en matière de formation 50
4.3. Les Femmes aux Postes de Direction et de prise de décisions 51

5. Nouvelles Priorités pour les Défis Émergents 55

5.1. Radicalisation Numérique & Recrutement en Ligne 55
5.2. Financement et Logistique dans une Perspective de Genre 56
5.3. Rapatriés 57

6. Coopération Régionale 60

6.1. Leçon de Partenariat de Coopération Apprise 61
6.2. Bases de Données et Interopérabilité 62
6.3. Outil d'action Commune 63
6.4. Le Lien entre le Crime Organisé et le Terrorisme 64
6.5. Plans d'action & Faisabilité 65
6.6. Les Observatoires de la Sécurité en Matière de Genre comme Outils 65

7. Conclusions 67

7.1. Réflexions Finales 67
7.1.A. Défis Clés Identifiés et prise de conscience lors de la session des groupes de travail. 68
7.1.B. Priorités et Recommandations de la Proposition. 69
7.1.C. Priorités d'ction Régionales 70
7.1.D. Considérations de Durabilité 72
7.2. Principales Recommandations de la Validation du Groupe de Travail 73
7.2.A. Réformes Juridiques et Politiques 74
7.2.B. Capacité Institutionnelle et Opérationnelle. 75
7.2.C. Coopération Régionale et Internationale 76
7.2.D. Réintégration et Engagement Communautaire 77
7.2.E. Actions au Niveau du Projet (CT-JUST) 78

Observation et Considérations Finales 79

ANNEXES 81

Annexe 1 - Observations et clarifications de la Libye (première et deuxième versions) . . . 82

Annexe 2 – Observations et clarifications du Nigeria 84

Annexe 3 – Observations and clarifications du Maroc : Observations et commentaires d'ordre général sur le dossier « Femmes CTE » 85

Annexe 4 – Modèles, questionnaire de travail, questionnaires des groupes de travail . . . 86

AVANT-PROPOS. PAROLES DU DIRECTEUR

José María Fernández Villalobos. Directeur de CT-JUST

C'est avec une grande fierté et un profond sens des responsabilités que nous présentons ce document de travail, fruit de trois années d'efforts collaboratifs dans le cadre du projet CT-JUST. D'Amman à Tunis, Dakar et Casablanca, chaque phase du cycle *Combattants terroristes étrangers (CTE) – Dossiers d'enquête sur les femmes* a réaffirmé une réalité claire : les stratégies de lutte contre le terrorisme sont plus efficaces, plus résilientes et plus légitimes lorsqu'elles intègrent pleinement les perspectives, la participation, l'expertise et le travail des femmes professionnelles dans l'application de la loi à chaque étape de l'enquête, à tous les niveaux de responsabilité et dans tous les domaines.

Ce document reflète non seulement un parcours professionnel, mais aussi un engagement collectif : le débat partagé et le travail conjoint de plus de 80 femmes professionnelles de divers secteurs, institutions nationales et internationales de la région MENA, du Sahel, de l'Afrique de l'Ouest, du golfe de Guinée et d'Europe. Au total, des représentants de 20 pays et organisations internationales ont pris part à une ou plusieurs des activités. Il compile les fruits des discussions et du travail de collaboration entre les experts juridiques, les fonctionnaires de police et d'autres professionnels engagés dans la lutte contre le terrorisme qui ont travaillé côte à côte pour relever certains des défis les plus urgents de notre époque : la radicalisation des femmes, la réintégration des mineurs et des rapatriés, et la nécessité de continuer à renforcer l'harmonisation des systèmes juridiques et la coopération régionale pour la lutte contre le terrorisme.

À chaque session, nous avons rappelé l'importance que revêtent la sensibilisation et le dialogue en tant qu'outils essentiels pour mieux agir. À Amman, nous avons exploré comment les femmes contribuent, à la fois sur le plan opérationnel et stratégique, à l'application de la loi tout en respectant les droits fondamentaux et l'état de droit. À Tunis, nous nous sommes plongés dans les débats sur le recrutement, la résilience et le désengagement. À Dakar, nous avons examiné l'évolution des menaces dans le golfe de Guinée et en Afrique de l'Ouest. À Casablanca, cette expérience a abouti à la création d'un nouveau forum qui a permis de partager les bonnes pratiques, d'identifier les lacunes persistantes et de proposer des recommandations pratiques.

Dès le départ, l'intention était que le produit de ce travail ne soit pas considéré comme un document définitif, mais comme le résultat d'un débat ouvert et constructif et une ressource dont l'utilité devrait être évaluée par chacun de ses lecteurs potentiels. Il se veut une référence possible pour tous les responsables, dans les différents domaines professionnels, de la lutte contre le terrorisme, s'ils le trouvent utile.

Je tiens à exprimer ma gratitude à tous les participants, aux experts à court terme et aux institutions qui ont participé aux différentes discussions pour leurs précieuses contributions et leur engagement. Je tiens également à remercier vivement l'experte principale responsable de ce travail, Esperanza Jalkh. Ils ont non seulement façonné ce cycle, mais ont également contribué à souligner l'importance de continuer à renforcer le rôle des femmes dans les efforts de lutte contre le terrorisme en général, et dans la lutte contre le phénomène CTE en particulier.

Remerciements & Contributeurs

Cette publication a été préparée en étroite coopération avec des participants de treize pays des régions MENA, Sahel et golfe de Guinée (Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Irak, Jordanie, Liban, Libye, Mauritanie, Maroc, Nigéria, Sénégal, Togo et Tunisie) et a bénéficié des contributions professionnelles de dix expertes en mission de courte durée issues des services de police et de sécurité des États membres de l'UE, notamment de la *Policía Nacional* (Espagne), de l'*Arma dei Carabinieri* (Italie), de la *Police nationale* (France) et de la Police fédérale belge. Nous remercions également nos partenaires européens et internationaux (EUROPOL-ECTC et RUSI) et nos collaborateurs universitaires en Afrique, y compris l'Université internationale de Rabat.

Cette feuille de travail est le résultat de plus de cent heures d'activité livrées sur quatre sessions (2024-2025). Il est important de noter que les participants nationaux sont des professionnels en service actif travaillant dans les forces de l'ordre, les corps de gendarmerie et les unités de renseignement/centres de fusion des renseignements. Leurs responsabilités quotidiennes couvrent les enquêtes criminelles et antiterroristes complexes, la collecte et l'analyse de renseignements, la sécurité des frontières, la criminalistique numérique, la planification opérationnelle et la liaison avec les témoins. Beaucoup exercent des fonctions de supervision ou de commandement, dirigent des équipes d'enquête spécialisées ou agissent en tant que points focaux pour la coopération interinstitutions et la coordination judiciaire/policière internationale. Leur expérience de terrain combinée, fondée sur des cas réels et des pratiques institutionnelles, constitue la base factuelle de ce document de travail et constitue, à notre avis, l'une de ses forces essentielles : les recommandations présentées ici sont pratiques, réalisables et le résultat d'un débat ouvert et constructif.

L'équipe CT-JUST est reconnaissante aux délégations de l'UE pour leur coordination et leur soutien technique tout au long du cycle. Nous remercions les animateurs et rapporteurs des groupes de travail de Casablanca pour avoir consolidé les recommandations qui alimentent ce document dans la mesure du possible.

Note éthique : Pour protéger l'intégrité professionnelle et la sécurité opérationnelle, les identités individuelles et les publications ne sont pas divulguées. Les contributions sont présentées de manière consolidée et anonymisée.

Préambule et Guide Méthodologique

Depuis 2024, le projet CT-JUST, dans le cadre du Service des Instruments de politique étrangère (FPI) de l'Union européenne, a mis en œuvre une initiative en plusieurs phases intitulée **« *Dossiers d'enquête sur les femmes combattantes terroristes étrangères (CTE)* »**, visant à renforcer les réponses institutionnelles aux défis complexes posés par les CTE, tout en mettant l'accent stratégique sur la professionnalisation et l'autonomisation des femmes dans le secteur de la sécurité.

Ce document de travail découle d'un cycle d'activités menées dans le cadre de la composante sécurité du projet CT-JUST, qui a réuni et mobilisé environ 100 hommes & femmes professionnels du secteur de la sécurité ou directement impliqués dans les efforts de lutte contre le terrorisme dans les régions MENA, golfe de Guinée et Sahel.

L'objectif de ce document est de fournir un guide analytique et pratique des bonnes pratiques, en se concentrant sur l'évolution stratégique et thématique des combattants terroristes étrangers, en accordant une attention particulière au nouveau paradigme des femmes terroristes (en tant qu'épouse ou mère de terroristes et elles-mêmes responsables d'actes terroristes (pouvoir d'action). Ce profil évolutif d'un nouveau paradigme est analysé par des professionnelles du domaine de la sécurité, non seulement du point de vue du genre ou de la sororité, mais plus important encore, du point de vue de la professionnalisation des femmes au sein des services répressifs et des agences de sécurité, qui tirent parti de leur expérience de vie quotidienne et professionnelle.

Cet outil explorera différentes dimensions du phénomène mis en évidence au cours de l'activité de quatre semaines décrivant l'importance de ces quatre axes principaux traités en profondeur dans le cycle, une analyse spéciale ayant été réalisée par la quatrième série de groupes de travail à Casablanca.

- D'un point de vue juridique, il abordera l'évolution des cadres génériques vers des dispositions spécifiques liées à l'inclusion et au renforcement des capacités des femmes dans la lutte contre le terrorisme. Il vise à identifier les lacunes juridiques, les bonnes pratiques et les recommandations concrètes pour renforcer les réponses institutionnelles aux femmes impliquées dans la dynamique des CTE, sous la rubrique Cadre juridique (chapitres 3.1 et 7.2 (A)).
- Il soulignera également comment l'inclusion des femmes agents de sécurité et des forces de l'ordre a été renforcée dans la région MENA et à travers le continent africain, avec une attention particulière portée au golfe de Guinée, sous la rubrique Capacités institutionnelles (chapitres 3.2, 4.1, 4.2 et 7.2 (B)).
- Une attention particulière sera accordée à la coopération régionale, en tant que mécanisme clé pour des réponses efficaces et efficientes au terrorisme djihadiste dans toutes ces régions, sous la rubrique Coopération régionale (chapitres 3.3, 6.1–6.3 et 7.2 (C)).
- Pour obtenir des résultats significatifs et mesurables, le document aborde également l'évaluation de l'impact et la durabilité à long terme, positionnant ce cycle comme une base pour les futures communautés de femmes professionnelles dans les secteurs de la

sécurité et de la police. Cette section, intitulée Suivi et évaluation, compile les expériences professionnelles avec comme point commun une perspective de genre, traduites en impact et visibilité (chapitres 5.3 et 7.2 (D)).

Les activités tenues à Amman (2024), Tunis (2024), Dakar (2025) et Casablanca (2025), ont jeté les bases d'une architecture régionale de coopération régionale, de partage des connaissances et de dialogue politique entre les institutions de sécurité dans treize pays Maghreb, du Sahel, de l'Afrique de l'Ouest et du golfe de Guinée. Elles visent à identifier les continuités, les progressions et les besoins émergents, comme en témoignent les conclusions et recommandations des quatre sessions. Ces informations ont été consolidées grâce à un questionnaire structuré, organisé autour des quatre principaux blocs thématiques mentionnés ci-dessus et discutés de manière approfondie dans les activités du groupe de travail de Casablanca.

Les résultats de ces débats, analyses et questionnaires valident et entérinent cette version du document de travail (la 20ème) en tant que document principal consolidé, résultat opérationnel de la 4ème activité tenue à Casablanca. Nous avons partagé le document avec tous les participants et experts pour un examen bilatéral afin de recueillir leurs commentaires et propositions avant la présentation finale à Bruxelles le 9 décembre lors de la séance plénière. Il reflète non seulement le travail effectué lors des sessions de groupe, mais également les contributions individuelles et nationales soumises par les participants.

Ces contributions, traitées de manière anonyme, ont été entièrement intégrées, garantissant un texte solide et cohérent étroitement aligné sur le cadre juridique international. Le document s'ouvre par un préambule décrivant les réalisations de CT-JUST jusqu'à ce quatrième cycle de travail. Il comprend également un tableau analytique comparatif qui résume les conclusions des CTE I, II, III et IV sur des piliers stratégiques communs.

Dès le départ, ce document de travail n'a pas été conçu comme un document définitif ou clos, mais comme le résultat d'un débat ouvert et constructif. Sa valeur réside dans le fait de servir de point de référence pratique que chaque lecteur peut interpréter et, le cas échéant, appliquer en accord avec son cadre professionnel, ses besoins et son contexte.

Aperçu Général et perspectives comparatives au cours du Cycle CTE

Ces tableaux comparatifs donnent une image claire de l'ensemble du cycle CTE. Ils mettent les thèmes clés en lumière et révèlent les points communs entre tous les travaux. Au-delà de résumer les quatre activités régionales (Amman, Tunis, Dakar et Casablanca), ils servent également de référence pratique pour repérer les défis récurrents, mettre en évidence les bonnes pratiques et indiquer les orientations stratégiques façonnées par les échanges nationaux et régionaux. Prise dans son ensemble, cette vue comparative offre une vision holistique et véritablement multidisciplinaire et capture les éléments essentiels du cycle à travers les neuf axes transversaux suivants :

(1) Calendrier du Cycle

Phase	Lieu	Année	Domaine d'intervention
CTE I	Amman	2024	Cartographie initiale, typologies des femmes CTE, nouveau paradigme des femmes CTE, femmes & enfants rapatriés, lacunes juridiques, rôles institutionnels précoces
CTE II	Tunisie	2024	Cadres juridiques, défis en matière de DDDR (désarmement, démobilisation, déradicalisation et réintégration), modèles de poursuite et de réhabilitation
CTE III	Dakar	2025	Menaces technologiques, recrutement numérique, mobilité régionale, capacité opérationnelle, résilience des femmes
CTE IV	Casablanca	2025	Consolidation, validation, vision stratégique et coopération interrégionale

(2) Axes Stratégiques Transversaux & Évolution de la Focalisation

	CTE I	CTE II	CTE III	CTE IV
Objectif principal	Reconnaissance du rôle clé des femmes dans le terrorisme, les services répressifs locaux & les CTE, nouveau paradigme	Renforcer le rôle opérationnel et stratégique des femmes dans les services répressifs locaux	Consolidation opérationnelle des femmes : Professionnalisation au sein des services répressifs, rôle dirigeant et genre	Validation stratégique pour l'inclusion d'une feuille de route régionale féminine dans la lutte antiterroriste et transformation institutionnelle dans les services répressifs.

	CTE I	CTE II	CTE III	CTE IV
Approche	Holistique, multi-acteurs et éthique	Adaptative, centrée sur les droits de l'homme dans les enquêtes antiterroristes	Stratégique, axée sur les résultats et sur la durabilité	Données transversales, fondées sur des preuves et participatives intégrant les données de terrain et validation régionale dans le respect des droits de l'homme.
Portée géographique englobant 13 pays	Générale – avec une future orientation régionale & transrégionale.	MENA, Afrique de l'Ouest & Golfe de Guinée.	Consolidation au Sahel, au Maghreb et dans le golfe de Guinée.	Globale : MENA, Sahel, Maghreb, golfe de Guinée

(3) Le Rôle des Femmes des Services Répressifs dans la Lutte contre le Terrorisme

	CTE I	CTE II	CTE III	CTE IV
Participation	Nécessaire à tous les niveaux : direction, investigation, prévention.	Reconnaissance de la valeur spécifique que les femmes apportent au travail sur le terrain, à l'analyse et à la réintégration.	Intégration complète dans les structures opérationnelles, en mettant l'accent sur la direction et la formation technique.	Réseaux régionaux renforcés ; participation des femmes institutionnalisée par le mentorat, plateformes transfrontalières et coopération inter-agences.
Obstacles	Manque de reconnaissance ; stigmatisation institutionnelle.	Besoin de programmes de mentorat ; surmonter la stigmatisation sociale et familiale.	Faible représentation dans les unités d'élite ; besoin de planification de carrière et de formation avancée.	Disparités persistantes dans l'intégration de la dimension de genre ; coordination inter-agences limitée ; faibles outils de mesure de l'impact et inertie institutionnelle.

	CTE I	CTE II	CTE III	CTE IV
Proposition clé	Intégrer le commandement féminin en tant que politique de sécurité publique.	Professionnaliser le profil des femmes dans la lutte antiterroriste et fournir des outils de résilience.	Consolider les structures de commandement mixtes et promouvoir les femmes en tant qu'agentes de changement.	Institutionnaliser des stratégies sensibles au genre ; harmoniser les cadres juridiques nationaux ; renforcer les plateformes régionales de lutte antiterroriste dirigées par des femmes.

(4) Cadre Juridique et Politique

	CTE I	CTE II	CTE III	CTE IV
Diagnostic	Lacunes dans l'harmonisation juridique et adaptation limitée aux menaces émergentes.	Besoin de cadres juridiques qui intègrent une perspective de genre.	Nécessité urgente d'une législation sur les CTE rapatriés et sur d'éventuels crimes majeurs connexes	Mise en œuvre fragmentée des dispositions sensibles au genre ; mandats juridiques insuffisants pour les mécanismes de partage et de protection des données interinstitutions.
Références	Réformes juridiques adaptatives respectueuses de droits de l'homme tout au long du processus de lutte antiterroriste.	Classification juridique appropriée pour les processus de réintégration différenciés (rapatriés).	Législation spécifique nécessaire pour les technologies émergentes.	Harmoniser la législation nationale en matière de lutte contre le terrorisme avec les cadres internationaux GAP III, les priorités de l'Union européenne, et le programme FPS (programme pour les femmes, la paix et la sécurité) intégrant des protocoles sensibles au genre et des mécanismes de sauvegarde.

(5) [1] Processus DDDR des Rapatriés

	CTE I	CTE II	CTE III	CTE IV
Rapatriement et DDDR	Appel à des programmes différenciés pour les femmes et les mineurs.	Urgence d'appliquer des approches sensibles aux traumatismes et culturellement appropriées.	Approche technique : évaluation psychologique, formation professionnelle et mentorat communautaire.	Stratégies de réintégration holistiques et sensibles au genre avec des composantes juridiques, psychosociales et économiques ; accent sur le suivi à long terme.
Obstacles	Stigmatisation sociale ; manque de coordination institutionnelle.	Absence de modèles opérationnels durables.	Nécessité d'intégrer les acteurs judiciaires, médico-légaux, communautaires et familiaux dans la conception des programmes.	Financement limité et fragmentation entre les acteurs ; inclusion insuffisante des organisations locales dirigées par des femmes dans les parcours de réintégration.

(6) Coopération Régionale & Internationale des Services Répressifs

	CTE I	CTE II	CTE III	CTE IV
Priorité	Renforcer la coopération entre les pays partenaires de l'UE.	Promouvoir les cadres de coopération pour les régions MENA, Afrique de l'Ouest et golfe de Guinée.	Synergies institutionnelles avec une organisation internationale telle que l'AUCTC ou EUROPOL.	Consolider un modèle régional sensible au genre pour la coopération dans la lutte antiterroriste et la future programmation FPI.
Proposition clé	Partage de renseignements et protocoles opérationnels conjoints.	Cadres juridiques harmonisés et forums de travail conjoints.	Des équipes régionales pluridisciplinaires et pérennes.	Créer des plateformes régionales de lutte antiterroriste dirigées par des femmes et intégrer des pratiques sensibles au genre dans la conception des politiques.

1 (DDDR) Désarmement, démobilisation, déradicalisation et réintégration

(7) Radicalisation Liée à la Technologie et Nouvelles Méthodologies d'Enquête

	CTE I	CTE II	CTE III	CTE IV
Diagnostic	Reconnaissance du rôle des technologies de l'information et de la communication dans la radicalisation.	Inquiétude croissante concernant les réseaux numériques ciblant les femmes.	Appel à la réglementation des plans numériques pour les armes imprimées en 3D, les EEI, le ROSO et le ROEM.	Manque de cadres nationaux traitant du financement en cryptomonnaie, de la cyberactivité et des modèles de recrutement numérique sexospécifiques.
Réponse proposée	Utilisation de l'intelligence artificielle guidée par l'éthique.	Coopération avec les réseaux numériques et le secteur privé (EUROPOL)	Réglementation, suivi anticipatif et formation spécialisée (EUROPOL)	Développement d'unités inter-agences spécialisées dans la cybercriminalité avec des capacités sensibles au genre ; formation régionale sur le GEOINT, le ROHUM et les outils de crypto-traçabilité.

(8) Engagement desJeunes par l'Éducation et la Prévention

	CTE I	CTE II	CTE III	CTE IV
Pertinence	Indispensable en tant que mesure préventive et pour la résilience de la communauté.	Inclusion des femmes en tant que médiatrices sociales, y compris dans les services répressifs	Nécessité d'introduire des modules de formation aux capacités de lutte antiterroriste dans les académies de police féminines.	Consolidation d'un modèle de lutte antiterroriste sensible au genre à travers un dialogue régional structuré et des mécanismes d'intégration nationaux.
Recommandation clé	Programmes scolaires, campagnes de sensibilisation du public et espaces de dialogue sûrs.	Réformes des programmes, engagement auprès des jeunes et des mères.	Programmes ciblés pour les femmes avec des rôles dirigeants dans la prévention & les agentes de police.	Établir des cadres de coopération structurés, des réseaux de mentorat et un mécanisme de suivi régional pour suivre le rôle des femmes dans les politiques et les pratiques de lutte antiterroriste.

(9) Inclusion et rôle Dirigeant des Femmes dans les Services Répressifs

	CTE I	CTE II	CTE III	CTE IV
Principaux résultats	Identification des obstacles structurels et sociaux pour les femmes des services répressifs dans la lutte antiterroriste.	Bonnes pratiques échangées sur les femmes exerçant des rôles de direction, les enquêtes et la justice.	Recommandations régionales sur la réforme institutionnelle, la formation et l'harmonisation juridique.	Nécessité d'une feuille de route consolidée, améliorant la coordination inter-agences et sensible au genre dans les enquêtes de lutte antiterroriste.
Participation	6 pays.	9 pays.	6 pays.	9 pays
Réalisations	Cartographie des défis et des besoins.	Rédiger des recommandations et des mesures nationales.	Projet de document de travail et validation stratégique pendant l'évènement à Dakar.	Document de travail final ; outils régionaux et mécanismes de suivi pour une lutte antiterroriste et une coopération institutionnelle sensibles au genre.
Contribution aux programmes GAP III, FPS et aux actions extérieures de l'Union européenne (stratégies)	Alignement sur le troisième plan d'action de l'UE sur l'égalité des sexes, le programme pour les femmes, la paix et la sécurité (FPS) de l'ONU et les stratégies de l'action extérieure de l'UE.	Promotion de la formation et des pratiques nationales de lutte antiterroriste sensibles au genre.	Renforcement de l'intégration de la dimension de genre dans les processus politiques et institutionnels.	Opérationnalisation de GAP III, de FPS & et de l'action extérieure de l'UE via le NDICI : indicateurs, bonnes pratiques et engagements institutionnels.

Objet du Document de Travail

En nous appuyant sur les neuf tableaux comparatifs ci-dessus, qui cartographient le cycle complet des principaux axes stratégiques (examen du cycle global, évolution du paradigme des femmes CTE, rôle des femmes dans les services répressifs, cadres juridiques et politiques, DDDR, droits de l'homme, coopération internationale, influence des nouvelles technologies (TIC) et importance de la jeunesse et des femmes résilientes), nous nous tournons maintenant vers la structure proposée pour un outil de document de travail.

Le document vise à : (1) refléter la progression des activités portant sur les femmes CTE ; (2) mettre en lumière les savoirs accumulés des services répressifs sous formes de bonnes pratiques et les principales recommandations des quatre phases ; (3) identifier les défis persistants et formuler des propositions concrètes pour les services répressifs menant des enquêtes antiterroristes ; et (4) aligner tous ces éléments sur l'approche mondiale de l'Union européenne, GAP III, le programme FPS des Nations Unies et les priorités DOA du projet CT-JUST.

Ce document de travail consolide les leçons apprises, les priorités stratégiques et les recommandations issues des quatre phases du cycle des ***Dossiers d'enquête sur les femmes combattantes terroristes étrangères (CTE)***, menées entre 2024 et 2025 dans le cadre de l'objectif global du projet – Composante 2 résultat 2.1 Renforcement des capacités préventives et opérationnelles. L'objectif est de soutenir les acteurs de la région MENA en fonction des besoins exprimés et des priorités identifiées, en renforçant leurs capacités à anticiper, protéger, prévenir et répondre aux menaces terroristes. Cela comprend le renforcement des capacités opérationnelles nationales, le soutien à la coordination opérationnelle inter-agences et le renforcement de la formation au sein des cadres universitaires et institutionnels, avec un accent particulier sur les femmes agents des forces de l'ordre.

Dans l'ensemble, le document de travail se concentre sur le rôle actif des femmes en tant que professionnelles dans la lutte contre le terrorisme d'un point de vue opérationnel, institutionnel et stratégique. Il met une emphase particulière d'une part sur la professionnalisation des agentes de police et des membres des institutions de sécurité à travers une perspective sensible au genre, et d'autre part sur le nouveau paradigme des combattantes terroristes étrangères (la transformation de *Muhajirah* en *Mujahidah*), comprenant de nouveaux types de profils et modes opératoire et une perception inédite impliquant de nouveaux facteurs contradictoires qui impliquent les femmes dans les processus de radicalisation.

Domaines Thématiques Identifiés

À la suite de l'examen complet et de l'analyse croisée des quatre activités menées tout au long du cycle *des* Dossiers d'enquête sur les femmes CTE, plusieurs thèmes sont apparus comme particulièrement urgents et ont été constamment soulignés par les participants. Ces priorités thématiques correspondaient non seulement aux réponses régionales et nationales, mais ont également guidé la structuration des groupes de travail au cours de la 4e session, au cours de laquelle d'autres contributions ont été sollicitées.

Les domaines suivants regroupent les préoccupations les plus récurrentes et stratégiques : Tout d'abord, les lacunes juridiques et institutionnelles concernant l'inclusion des femmes dans les organismes d'application de la loi ont été largement signalées. Dans certains pays, l'absence ou le manque de clarté dans la formulation de définitions juridiques en matière de législation antiterroriste limite l'interprétation cohérente et l'application efficace de la loi. Ces lacunes juridiques, combinées à la persistance de faibles niveaux de représentation des femmes dans les unités antiterroristes spécialisées, ont été notées dans de multiples contextes en Afrique et dans la région MENA. Cela dit, il convient de reconnaître explicitement que le Maroc figure parmi les points de référence régionaux pour l'inclusion des femmes dans le secteur de la sécurité. Certains participants ont également souligné l'interopérabilité limitée entre les institutions nationales, qui continue de ralentir la coopération régionale dans la lutte contre les menaces à la sécurité sexospécifiques.

Deuxièmement, l'évolution du phénomène des femmes CTE en tant que nouveau paradigme a été identifiée comme un domaine nécessitant une attention urgente. De nombreux participants ont exprimé leur préoccupation face à l'évolution des rôles des femmes dans les réseaux terroristes, y compris leur implication croissante dans le recrutement, la logistique et même la planification opérationnelle. Ces dynamiques évolutives sont aggravées par la manipulation stratégique des récits de genre par des acteurs terroristes, qui exploitent les perceptions traditionnelles des femmes pour éviter la détection et s'octroyer une meilleure marge de manœuvre opérationnelle.

Troisièmement, le thème de la réintégration et de la prévention est apparu comme une priorité clé. Les participants ont souligné l'absence d'approches sensibles au genre dans les cadres existants de désarmement, de démobilisation, de déradicalisation et de réintégration (DDDR). Beaucoup ont souligné l'importance de favoriser la participation communautaire et de créer des voies adaptées pour la réinsertion des femmes anciennement associées à des groupes extrémistes violents. Cela inclut de nommer des femmes pour diriger la conception, la mise en œuvre et le suivi des femmes rapatriées d'une zone de guerre.

Quatrièmement, et enfin, les discussions ont mis en évidence le défi des menaces émergentes, en particulier en ce qui concerne les dimensions numériques et technologiques du terrorisme. Des préoccupations ont été soulevées au sujet de l'utilisation croissante des cyber-outils, des méthodes de financement en cryptomonnaie et des plans numériques, en particulier par les groupes djihadistes qui promeuvent un discours sur la soi-disant *« autonomisation des femmes »* en tant

que stratégie de radicalisation, changeant le stéréotype traditionnel et passif. Les participants ont souligné la nécessité pour les institutions nationales d'être mieux équipées pour répondre à la propagande en ligne, à la radicalisation virtuelle et au recrutement de femmes dans des cellules extrémistes organisées dans l'espace numérique.

Ces quatre priorités thématiques, enrichies non seulement par les discussions du groupe de travail, mais aussi par les réponses individuelles et nationales soumises par les participants, ont servi d'épine dorsale aux contributions analytiques reflétées dans ce document. Elles représentent à la fois une synthèse des défis partagés entre les régions et une feuille de route pour la coopération future et l'élaboration de politiques dans un cadre de lutte antiterroriste sensible au genre. Souligner la pertinence de la coopération régionale : Propositions visant à renforcer les plateformes conjointes, l'échange de renseignements, les réseaux de femmes engagées dans la lutte antiterroriste et les mécanismes de suivi partagés, constituant un pas en avant.

Méthode de Validation du Document de Travail

S'appuyant sur les activités d'Amman, de Tunis et de Dakar, ainsi que sur la session du groupe de travail de Casablanca, ce document de travail consolide les enseignements tirés et les recommandations opérationnelles. Le travail de groupe et les questionnaires de suivi ont été structurés autour des thèmes prioritaires des dossiers d'enquête sur les femmes CTE, en mettant l'accent sur le rôle des femmes dans les services répressifs. Ce cycle cumulatif donne au document à la fois une pré-validation et une valeur pratique, l'enrichissant d'entrées ciblées et testant son applicabilité.

À Casablanca, quatre groupes de travail formés au hasard, animés chacun par un expert à court terme, ont travaillé avec quatre questionnaires (sept questions directrices chacun) qui ont façonné les chapitres de base (voir le tableau de l'annexe 2). Une méthode de questionnaire croisé a permis aux participants de contribuer sur place à environ la moitié du contenu et de l'affiner ultérieurement par le biais de modifications et de consultations bilatérales, garantissant ainsi la pertinence, l'exactitude et le facilité d'utilisation.

Groupe	Thème	Validation directe de chapitre
1	Cadre juridique	Chapitre 3.1, et 7.2 (A)
2	Capacités institutionnelles	Chapitres 3.2, 4, 4.1, 4.2 et 7.2 (B)
3	Coopération régionale	Chapitres 3.3, 6.1-6.3 et 7.2 (C)
4	Suivi et évaluation	Chapitres 5, 5.3 et 7.2 (D)

Principales Conclusions

Les quatre activités sur la thématique des CTE (Amman, Tunis, Dakar et Casablanca) ont collectivement démontré que l'inclusion du genre dans la lutte contre le terrorisme n'est pas une question de symbolisme, mais de nécessité stratégique.

- Les leçons apprises tout au long du cycle confirment que la sécurité, la légitimité et la résilience durables dépendent de la participation pleine et égale des femmes à toutes les étapes de la chaîne de la lutte antiterroriste : de la prévention et du renseignement aux poursuites, à la réhabilitation et à la réintégration.
- Les femmes ne sont pas seulement des victimes ou des actrices passives. Elles jouent des rôles divers et actifs au sein des réseaux terroristes, en tant que recruteuses, logisticiennes, propagandistes en ligne et, dans certains cas, en tant qu'auteurs d'acte terroriste. Les réponses nationales doivent refléter cette complexité plutôt que de s'appuyer sur des stéréotypes de genre simplifiés. Pour faire face à ces réalités, il faut des cadres qui respectent les garanties d'une procédure régulière et les droits de l'homme, en veillant à ce que les réponses restent proportionnées, équitables et conformes au droit international.
- L'intégration d'une perspective de genre doit être transversale et systématique. Elle doit être enracinée dans la législation, les enquêtes, les cadres de détention, les mécanismes de réintégration et le suivi financier. Lorsque l'inclusion de genre ou les garanties des droits de l'homme restent fragmentées ou symboliques, les réformes institutionnelles risquent de devenir superficielles et non durables.
- La professionnalisation des femmes au sein des organismes d'application de la loi, des organes de poursuite et des institutions de sécurité n'est pas seulement un objectif d'équité, mais un catalyseur stratégique de l'efficacité opérationnelle. Leur inclusion améliore la capacité d'enquête, renforce la collecte de renseignements et augmente la confiance du public dans les institutions. L'expérience acquise dans la région MENA et en Afrique confirme que lorsque les femmes font partie du processus, les preuves sont manipulées avec plus d'intégrité, les victimes sont traitées avec dignité et les systèmes de justice renforcent (plutôt qu'affaiblissent) l'état de droit.
- Cependant, les cadres juridiques et procéduraux ne tiennent toujours pas pleinement compte des différences de sexe et d'âge dans de nombreux contextes. Alors que plusieurs pays ont déjà mis en place des garanties sensibles au genre, notamment en matière de détention, de condamnation et d'accès aux services, d'autres restent en retard, et de nombreuses femmes et mineurs détenus en vertu des lois antiterroristes continuent de subir un statut juridique flou, une assistance psychosociale inadéquate et ont un accès limité aux services de défense ou de réintégration. L'objectif devrait être la convergence vers ces normes plus élevées dans toutes les juridictions, car l'absence de procédures de détention et de condamnation sensibles au genre perpétue les cycles de marginalisation et affaiblit les perspectives de réadaptation à long terme. Certaines expériences nationales se distinguent comme de bonnes pratiques à cet égard. Le Maroc a mis en place des mécanismes spécifiques et des cadres institutionnels à travers une approche sensible au genre et individualisée, dans le cadre du programme *Moussalaha*, qui est accessible aux hommes et aux femmes impliqués dans des affaires liées au terrorisme.

- Les programmes de réintégration des femmes et des mineurs revenant des zones de conflit restent rares et fragmentés. Là où des progrès ont été réalisés, c'est en grande partie grâce aux partenariats entre la société civile, les institutions publiques et les organisations internationales qui comblent les lacunes en matière de confiance et fournissent un soutien psychosocial, juridique et économique. Ces efforts doivent être institutionnalisés au sein des systèmes nationaux et soutenus par des indicateurs mesurables en matière de droits de l'homme et de genre afin d'assurer la transparence, la responsabilité et la durabilité.
- La coordination interinstitutions reste inconstante. Dans de nombreux contextes, les stratégies en matière de genre et de droits de l'homme sont déconnectées des processus opérationnels de lutte contre le terrorisme et de justice pénale. Cela limite l'identification précoce de la radicalisation, retarde la gestion des femmes détenues et rapatriées et limite le développement de cadres de réintégration cohérents.
- Les acteurs communautaires et religieux, y compris les femmes, restent sous-utilisés dans de nombreux contextes. Ce portrait n'est toutefois pas universel : le Nigeria engage efficacement les acteurs communautaires et religieux dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent en tirant parti de l'alerte précoce, des voies d'orientation et du soutien à la réintégration. Un engagement inclusif et fondé sur les droits au niveau communautaire peut favoriser la confiance, renforcer la légitimité et prévenir la récurrence de la violence. Les pays devraient viser à atteindre cette norme, en systématisant les partenariats par le biais de procédures opérationnelles standard claires, de protocoles d'accord et de garanties de non-discrimination et de procédure régulière.
- Sur le plan opérationnel, des défis tels que la porosité des frontières, la coordination limitée des services de renseignement et la fragmentation des systèmes de données continuent d'entraver l'identification et le suivi des femmes CTE, en particulier celles qui se déplacent avec des familles ou qui n'ont pas de papiers. Bien que des canaux régionaux existent, ils doivent évoluer pour intégrer des mécanismes humanitaires et de protection garantissant que la coopération antiterroriste ne compromette jamais les droits fondamentaux.
- La résistance institutionnelle à l'intégration de la dimension de genre persiste même dans les pays dotés de cadres juridiques avancés. Les normes culturelles, le manque de volonté politique et de formation spécialisée pour les agents de première ligne sapent souvent l'application de politiques sensibles au genre et aux droits.
- Enfin, les disparités restent importantes entre les pays en ce qui concerne l'intégration du genre et des droits humains dans la lutte contre le terrorisme. Au lieu de converger vers une norme d'excellence partagée, les approches reflètent souvent des progrès irréguliers ou une conformité minimale. Un cadre régional et international cohérent, fondé sur les principes des droits de l'homme, de l'égalité des sexes et de la responsabilité, est donc essentiel pour garantir que l'inclusion n'est pas considérée comme facultative mais reconnue comme le fondement d'une gouvernance antiterroriste efficace, légitime et durable.

Principaux Défis

Malgré des progrès tangibles, plusieurs défis transversaux continuent de limiter l'efficacité et la durabilité des stratégies antiterroristes sensibles au genre dans les régions couvertes par le cycle CTE (MENA, Sahel et Afrique de l'Ouest).

- Intégration inégale du genre dans les cadres nationaux. Les disparités persistantes entre les pays entravent l'intégration du genre dans les stratégies de lutte contre le terrorisme. La mise en œuvre reste inégale, avec un suivi fragmenté, un soutien politique inégal et une appropriation institutionnelle limitée. De nombreux plans nationaux mentionnent l'inclusion de la dimension de genre mais ne la rendent pas opérationnelle, la réduisant souvent à des références symboliques plutôt qu'à des politiques mesurables.
- Manque d'identification des rôles complexes des femmes dans le terrorisme. Les rôles multiples et interférents des femmes, en tant qu'auteures d'actes terroristes, facilitatrices, recruteuses et victimes de coercition ou de violence sexiste, ne sont toujours pas suffisamment reconnus dans les processus d'enquête et judiciaires. Ce manque de différenciation conduit souvent à une classification erronée, à des condamnations inégales et à des mécanismes de protection inadéquats. Dans de nombreux cas, la même femme peut être à la fois victime et complice, une nuance que la plupart des systèmes ne sont pas capables d'identifier.
- Faiblesse des mécanismes institutionnels et des indicateurs sensibles au genre. Peu de pays ont mis au point des indicateurs de genre robustes dans le cadre des politiques nationales de lutte contre le terrorisme, ce qui limite la capacité d'évaluer, de planifier et d'allouer efficacement les budgets. Les systèmes institutionnels intègrent rarement des données ventilées par sexe dans les cadres de la justice pénale, de l'application de la loi et du renseignement. La coordination interinstitutions reste sporadique et les protocoles tenant compte du genre sont l'exception plutôt que la règle. En revanche, l'expérience du Maroc a décrit un mécanisme avancé de coordination interinstitutions entre les services de sécurité ; en conséquence, il serait utile d'identifier des modèles nationaux et de s'en inspirer comme points de référence régionaux plutôt que de rechercher un alignement externe.
- Persistance de cultures institutionnelles dominantes. Les obstacles culturels et structurels continuent de restreindre l'accès des femmes aux rôles opérationnels, dirigeants et de prise de décision. Les critères de promotion reflètent souvent un biais implicite, sous-évaluant l'expertise technique des femmes. Les systèmes de mentorat et les réseaux professionnels restent informels, laissant de nombreuses femmes officiers sans cheminement de carrière structuré.
- Différenciation inadéquate des profils féminins et des parcours de réintégration. Les cadres opérationnels et juridiques traitent souvent toutes les femmes rapatriées comme une seule catégorie, ignorant les distinctions entre les personnes contraintes, les adeptes idéologiques et les mineurs. Ce manque de différenciation se traduit par des vides procéduraux lors des poursuites, de la détention et de la réintégration. Les programmes de réadaptation dédiés aux femmes restent rares et, là où ils existent, ils manquent souvent de composantes psychologiques, sociales et économiques essentielles à une réintégration durable.

- Documentation et reproduction limitées des bonnes pratiques. Les initiatives transformatrices existantes en matière de genre sont rarement suivies ou évaluées, ce qui limite la documentation et la reproduction. Sans évaluations d'impact systématiques, les modèles efficaces ne peuvent pas être mis à l'échelle ou institutionnalisés au sein des systèmes nationaux.
- Lacunes en matière d'engagement communautaire et de prévention. Malgré des preuves évidentes que les femmes exerçant des fonctions de dirigeantes religieuse et d'actrices de terrain jouent un rôle crucial dans la prévention et la déradicalisation, elles restent largement exclues des stratégies de sécurité nationale. L'absence de systèmes d'alerte précoce à base communautaire et de mécanismes de dialogue durable limite l'appropriation locale des processus de prévention et de réintégration.
- Opacité juridique et problèmes de procédure équitable. Des détentions préventives prolongées, une représentation juridique limitée et des procédures opaques persistent dans les affaires liées au terrorisme, affectant de manière disproportionnée les femmes et les mineurs. Les systèmes judiciaires manquent souvent de garanties tenant compte du genre pour garantir une procédure équitable et la protection des droits, en particulier pour ceux qui n'ont pas de soutien familial ou de papiers.
- Lacunes dans la coopération régionale et l'interopérabilité des données. Des architectures de sécurité fragmentées, une confiance insuffisante entre les agences nationales et une utilisation limitée des outils numériques interopérables compromettent une collaboration transfrontalière efficace. La faiblesse des systèmes de partage d'informations retarde les enquêtes et risque la duplication des efforts. Des plateformes de données normalisées et sécurisées et des systèmes d'alerte précoce sont nécessaires de toute urgence pour renforcer la coordination en temps réel entre les services de renseignement, les forces de l'ordre et les acteurs judiciaires.
- Dépendance excessive à l'égard des réponses basées sur la sécurité. Dans de nombreux contextes, les stratégies de lutte antiterroriste restent réactives et militarisées, donnant la priorité à la sécurité au sens strict plutôt qu'à la prévention, à l'éducation et à la santé mentale. Ce déséquilibre mine la résilience à long terme et ne tient pas compte des dimensions sociales et psychologiques de la radicalisation, en particulier chez les femmes et les jeunes.
- Manque d'intégration humanitaire dans les cadres de lutte contre le terrorisme. Les participants ont souligné que les mesures de réintégration et de protection des femmes et des mineurs sont trop souvent subordonnées à des impératifs de sécurité. Les partenariats avec les acteurs humanitaires, les organisations internationales et les ONG restent limités. L'intégration des mesures de protection, de droits de l'homme et de réinsertion sociale dans les cadres de lutte contre le terrorisme reste un défi institutionnel majeur.
- Lacunes en matière de financement structurel et de durabilité. La plupart des initiatives sensibles au genre dépendent de donateurs externes ou du financement de projets à court terme. Sans un investissement national soutenu et des lignes budgétaires dédiées à l'inclusion et à la réintégration, les réalisations risquent d'être temporaires. L'institutionnalisation de ces programmes au sein des systèmes gouvernementaux reste l'une des priorités les plus urgentes.

Principales Recommandations Stratégiques

La session de Casablanca a consolidé les recommandations transversales les plus stratégiques visant à renforcer les cadres institutionnels et à garantir des politiques antiterroristes sensibles au genre.

- Les participants sont convenus de la nécessité d'améliorer l'interopérabilité des bases de données et de développer des outils d'analyse conjointe des menaces pour améliorer la coopération entre la police régionale et les services de renseignement. Le renforcement de ces fondements techniques permettrait des réponses plus rapides et mieux coordonnées aux menaces transfrontalières.
- Ils ont également recommandé l'institutionnalisation d'observatoires du genre et de cellules de coordination multi-agences, chargées de collecter, d'analyser et de partager des données sensibles au genre pour éclairer les décisions opérationnelles et politiques. Ces structures devraient veiller à ce que l'intégration de la dimension de genre devienne une partie intégrante et mesurable de la pratique institutionnelle plutôt qu'un objectif politique accessoire.
- Pour attirer, retenir et promouvoir les femmes dans les secteurs de la sécurité et de la lutte contre le terrorisme, les participants ont souligné l'importance de critères de promotion transparents, de la mise en place de mesures de protection de la maternité et de mesures qui favorisent l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée. Des tableaux de bord numériques et des indicateurs ventilés par sexe ont également été proposés pour relier les données liées à la lutte contre le terrorisme, à la justice et à la violence à l'encontre des femmes, favorisant la responsabilisation et la programmation fondée sur des données probantes.
- Une autre priorité commune est de renforcer les réseaux inter-agences et régionaux, tels que l'AUCTC et EUROPOL (EUCTC-IRU, unité chargée du signalement des contenus sur Internet), garantissant la participation soutenue des femmes à tous les niveaux opérationnels et décisionnels. Ces réseaux jouent un rôle crucial pour aider les femmes professionnelles à devenir à la fois visibles et autonomes dans les structures nationales et transnationales.
- Au niveau juridique et de la réintégration, les participants ont appelé à l'harmonisation des cadres nationaux sur les femmes CTE et les mineurs revenant de zones de conflit, en assurant la cohérence entre les juridictions et le respect des normes relatives aux droits de l'homme. La législation nationale de lutte contre le terrorisme devrait explicitement inclure des dimensions de genre et établir des mécanismes de réintégration adaptés. Les mesures de réintégration et de justice devraient s'aligner sur le plan d'action de l'UE sur l'égalité des sexes III (GAP III) et le programme pour les femmes, la paix et la sécurité (FPS), en veillant à ce qu'elles respectent les droits fondamentaux et les normes juridiques internationales.
- Les recommandations institutionnelles ont également mis l'accent sur la formation systématique et à long terme des forces de l'ordre, de la magistrature et des services pénitentiaires, couvrant la radicalisation sexospécifique, la violence sexiste et la réinsertion des femmes et des mineurs. Les approches sensibles au genre doivent être intégrées dans les procédures standard d'opération nationales, les protocoles de police et les séances

d'information opérationnelle, garantissant la cohérence et la responsabilité entre les institutions.

- Les participants ont également plaidé en faveur d'une coordination plus étroite entre la police, les services de renseignement, la justice et les autorités correctionnelles, en intégrant explicitement les questions d'égalité des sexes et des mécanismes de prise de décision inclusifs. Ces cadres doivent également promouvoir une participation équilibrée entre les sexes dans les domaines de haute technologie, y compris les enquêtes numériques, l'analyse du renseignement et le suivi financier.
- Une recommandation récurrente était l'intégration des travailleurs sociaux, des psychologues et des agents de protection de l'enfance dans les structures de coordination, ainsi que la mobilisation des dirigeants communautaires et religieux par le biais d'initiatives de sensibilisation fondées sur des messages de paix, de non-violence et de cohésion sociale.
- Enfin, les participants sont convenus de la nécessité d'assurer des conditions de détention humaines et sûres pour les femmes et les mineurs en vertu de la législation antiterroriste et de développer des voies de réintégration complètes combinant un soutien psychosocial, juridique, éducatif et économique. Cette approche holistique, fondée sur les droits, la prévention et l'inclusion, est essentielle pour mettre en place des institutions de sécurité durables et crédibles dans les régions MENA et Afrique.

Priorités Clés

S'appuyant sur les conclusions des quatre cycles du CTE (Amman, Tunis, Dakar et Casablanca) plusieurs priorités stratégiques ont émergé pour consolider la professionnalisation et l'autonomisation institutionnelle des femmes dans les cadres de lutte contre le terrorisme dans la région MENA et en Afrique.

- La priorité est de renforcer les capacités d'enquête sensibles au genre et d'élargir les opportunités pour les femmes d'assumer un rôle dirigeant dans les institutions d'application de la loi et de renseignement. Cela inclut l'intégration des femmes à tous les niveaux du processus d'enquête et d'analyse, des opérations sur le terrain à la coordination stratégique. Assurer leur participation active renforce à la fois la crédibilité institutionnelle et l'efficacité opérationnelle.
- Une deuxième priorité se concentre sur le renforcement des cadres juridiques et institutionnels pour aborder la réintégration des femmes et des mineurs revenant des zones de conflit. Ces cadres devraient également aborder les défis posés par la propagande en ligne ciblant les femmes et le financement illicite du terrorisme par le biais de technologies émergentes, en veillant à ce que toutes les réponses restent fermement ancrées dans les droits de l'homme et l'état de droit.
- Les participants ont également identifié la nécessité de renforcer la coopération et l'interopérabilité régionales, en particulier entre les agences de renseignement, les départements financiers, les cyber-unités et les organes judiciaires. La mise en place de groupes de travail conjoints comprenant des juges, des procureurs et des agents des forces de l'ordre améliorerait à la fois la coordination et la responsabilisation, en veillant à ce que les dimensions de genre soient systématiquement intégrées dans les procédures opérationnelles.
- Il est tout aussi important de promouvoir des campagnes de sensibilisation du public, des réseaux de mentorat et des stratégies de prévention fondées sur la culture. Ces initiatives devraient autonomiser les femmes en tant que dirigeantes communautaires et messagères crédibles de la résilience, en aidant à réfuter les récits extrémistes et à soutenir la cohésion sociale à long terme.
- L'institutionnalisation de programmes de formation structurés et modulaires est apparue comme une autre priorité essentielle. Ces programmes devraient fournir des points d'entrée professionnels clairs pour les femmes, combinant expertise technique et développement de la capacité à diriger. Cela comprend des modules spécialisés dans les enquêtes, l'analyse du renseignement, la criminalistique numérique et la communication stratégique adaptés aux contextes régionaux et dispensés par des académies nationales ou des centres d'excellence régionaux.
- Enfin, ce *document de travail* n'est pas simplement un produit du projet CT-JUST ; il constitue un outil stratégique de proposition pour les partenaires nationaux et régionaux, conçu pour soutenir des politiques antiterroristes durables, inclusives et fondées sur les droits, en fonction de leurs propres nécessités et de leur contexte, le cas échéant.

À travers ces priorités, CT-JUST est aligné sur la politique de l'Union européenne, et le projet réaffirme son engagement en faveur d'une sécurité inclusive, de la promotion professionnelle des femmes dans la lutte contre le terrorisme et de la promotion de sociétés résilientes et démocratiques capables de s'adapter à l'évolution du paysage du terrorisme et de l'extrémisme violent.

Impact Attendu

- Nous espérons que ce document de travail fournisse une proposition de feuille de route régionale pour intégrer des approches sensibles au genre et fondées sur les droits de l'homme dans les stratégies de lutte contre le terrorisme dans les régions MENA, Sahel et golfe de Guinée.
- Il renforce le rôle professionnel des femmes dans les organismes d'application de la loi et de sécurité grâce à une formation structurée, à des opportunités d'exercer de rôles dirigeants et à la reconnaissance de la valeur opérationnelle. Cela renforce à la fois la crédibilité institutionnelle et la confiance de la communauté.
- Il favorise la coopération et l'interopérabilité entre les acteurs nationaux et régionaux, reliant le renseignement, les enquêtes financières et les institutions judiciaires grâce à des cadres sécurisés et sensibles au genre. Ces mécanismes facilitent la coordination transfrontalière et la menace partagée et en particulier l'analyse CTE.
- Il soutient l'institutionnalisation de politiques sensibles au genre, en veillant à ce que les femmes soient systématiquement incluses à chaque étape du cycle de lutte contre le terrorisme (prévention, enquête, poursuite, réadaptation et réinsertion) en tant que professionnelles et titulaires de droits.
- Il renforce le respect des normes internationales en matière de droits de l'homme, en veillant à ce que l'efficacité opérationnelle ne se fasse jamais au détriment de la dignité, de la légalité ou de la responsabilité. Des procédures sensibles au genre et centrées sur les victimes contribuent à des résultats judiciaires plus crédibles.
- Il encourage la création de réseaux régionaux pour les femmes dans la sécurité et la justice, favorisant l'apprentissage par les pairs, les échanges de responsables et la solidarité régionale. Ces plateformes renforcent les capacités collectives et promeuvent une culture d'expertise partagée.
- Ce document de travail contribue à l'alignement des cadres nationaux sur le plan d'action de l'UE sur l'égalité des sexes III (GAP III) et le programme pour les femmes, la paix et la sécurité (FPS), consolidant ainsi la vision globale de l'UE de l'égalité entre les femmes et les hommes en tant que pilier de la paix et de la sécurité.
- Il agit comme un outil servant à contrôler les politiques et assurer leur cohérence, soutenant le suivi institutionnel, les indicateurs mesurables et la prise de décision fondée sur des données probantes dans les pays partenaires.
- Enfin, il s'agit d'un résultat tangible de l'expérience cumulée sur le terrain, reflétant les contributions professionnelles des femmes engagées dans la lutte contre le terrorisme. Leur contribution collective transforme les leçons apprises en un changement institutionnel durable et ouvre la voie à une programmation future enracinée dans l'inclusion et la résilience.

Résumé Analytique

Ce document de travail découle du parcours des dossiers d'enquête sur les femmes CTE (Amman, Tunis, Dakar, Casablanca) dans le cadre du projet CT-JUST de l'UE, créé à l'aide des contributions de plus de 80 praticiens des forces de l'ordre, du système judiciaire, du renseignement et de la société civile. Son objectif est de transformer l'apprentissage partagé en mesures concrètes qui renforcent l'efficacité opérationnelle et la légitimité institutionnelle, en plaçant le genre et les droits de l'homme au centre des réponses de la lutte antiterroriste.

La structure est fonctionnelle. Après la présentation des conclusions et des défis clés, le document fait état des recommandations stratégiques et institutionnelles, des priorités d'action et l'impact attendu, chaque élément conçu pour une utilisation directe dans la planification, la formation, les procédures standard d'opération et la coopération régionale.

Au cours de la dernière décennie, le rôle des femmes dans les écosystèmes terroristes et dans les services répressifs a changé. Les groupes terroristes ont exploité les stéréotypes et le récit de la « femme victime » ; aujourd'hui, les preuves montrent que de nombreuses femmes recrutent, financent, organisent et, dans certains cas, agissent sur le terrain. Ne pas reconnaître cet état de fait signifie que des renseignements ont été manqués et que le niveau de prévention et de poursuites était plus faible.

Suite aux pertes territoriales de Daech, les réseaux se sont réajustés autour des familles et des structures de soutien discrètes, passant de la propagande à la logistique, à l'endoctrinement des mineurs (y compris dans les camps), au recrutement d'autres femmes et parfois à la participation directe. Plusieurs pays ont depuis examiné les infractions, les protocoles et les critères de risque pour les femmes et les mineurs rapatriés. Le paradigme opérationnel n'est plus « la femme du terroriste », mais « la femme en tant qu'actrice », pouvant être coupable d'acte terroriste en soi, de facilitation et, parfois, victime.

Casablanca (CTE IV) a clôturé le cycle régional et prévu les prochaines étapes, consolidant les conclusions antérieures en une référence pré-validée pour des stratégies de lutte antiterroriste inclusives, efficaces et résilientes.

La réponse requise est pratique : intégration complète des femmes dans la prévention, les enquêtes, les poursuites, les services correctionnels et la réintégration ; protocoles d'entretien mis à jour ; protection de la chaîne de contrôle pour les preuves numériques/physiques ; et clauses de coopération qui tiennent compte des parcours différenciés des femmes et des mineurs rapatriés. Des équipes mixtes avec des femmes occupant des postes de décision visibles ouvrent des canaux avec les femmes, les familles et les mineurs ; améliorent la qualité des témoignages ; réduisent la revictimisation ; et renforcent la confiance de la communauté (bénéfices avérés de l'approche « femme à femme », appliquée avec de solides garanties de droits).

En conséquence, le document traduit les engagements en leviers : une typologie des profils et des rôles des femmes CTE ; des procédures d'entretien et de déposition sensibles au genre (y compris numériques) ; l'intégration structurelle des femmes dans les enquêtes, l'analyse et la liaison communautaire, soutenue par des cheminements de carrière et le mentorat ; la coopération judiciaire/policière et l'assistance juridique adaptées aux femmes/mineurs ; et le suivi DDDR avec un soutien psychosocial et une coordination interinstitutionnelle.

1. Introduction & Justification

Ce document de travail découle du parcours CTE développé en quatre activités formées par la présentation, l'expérience et les contributions de plus de quatre-vingts professionnels des organismes d'application de la loi et de sécurité, du système judiciaire, des procureurs, du renseignement et de la société civile. Son objectif est de convertir l'apprentissage collectif en mesures concrètes qui renforcent l'efficacité opérationnelle et la légitimité institutionnelle, en plaçant le genre et les droits de l'homme au centre des réponses la lutte antiterroriste.

Le document offre un cadre pratique pour les responsables opérationnels et les décideurs : il identifie les lacunes et les bonnes pratiques, propose des réformes juridiques et institutionnelles, fixe les priorités en matière de renforcement des capacités et d'interopérabilité, et décrit les voies de prévention et de réintégration des femmes et des mineurs associés au phénomène des CTE.

La prémisse est simple : lorsque les femmes sont professionnellement intégrées dans la chaîne de la lutte antiterroriste, la qualité des témoignages s'améliore, il y a moins de dommages collatéraux et la confiance du public augmente. Structurellement, après les principales conclusions et défis, le document présente des recommandations stratégiques et institutionnelles, des priorités d'action et l'impact attendu, chaque élément étant conçu pour une utilisation directe dans la planification, la formation, les procédures standard d'opération et la coopération régionale, aligné sur le GAP III et le programme FPS.

Au cours de la dernière décennie, les rôles des femmes CTE et des femmes dans les services répressifs ont considérablement évolué. Alors que le paysage de la sécurité dans la région MENA et en Afrique de l'Ouest évolue avec les réseaux transnationaux, les menaces hybrides et les nouvelles technologies, il est devenu urgent de développer des stratégies de lutte antiterroriste inclusives et tournées vers l'avenir. Le phénomène des CTE et l'évolution tactique de Daesh ont déclenché un changement de paradigme : les institutions ont tardé à identifier que les organisations terroristes exploitaient les stéréotypes de genre et le récit de la « femme en tant que victime » pour échapper à l'examen, recrutant des femmes à la fois pour des attentats-suicide et comme recruteuses.

Le nouveau paradigme reconnaît que les femmes ne sont pas des actrices marginales. Elles remplissent des fonctions actives dans l'extrémisme violent, y compris des actions dirigées contre les femmes, et, dans des contextes spécifiques, des rôles sur le terrain. Cela est mis en évidence dans les cas et les pratiques de terrain documentés dans le cycle des femmes CTE. Les stéréotypes qui décrivent les femmes comme passives ont sapé la qualité des enquêtes et créé des lacunes opérationnelles. Les preuves montrent maintenant que de nombreuses femmes assument volontairement des rôles fonctionnels dans le recrutement (en particulier en ligne), la logistique et le financement, le soutien aux rapatriés, la propagande et la socialisation intergénérationnelle et, parfois, la participation directe ou le soutien opérationnel immédiat. Le fait de ne pas avoir reconnu cette situation s'est traduit par une sous-estimation des risques, la perte de renseignements et l'affaiblissement de la prévention et des poursuites.

Ce changement ne s'est pas produit spontanément. Après les pertes territoriales de Daech et le déclin du nombre de combattants masculins, l'organisation s'est réajustée : elle a renforcé les structures familiales et communautaires, élargi les réseaux discrets et exploité la relative « invisibilité » de certains profils féminins pour mobiliser et protéger les nœuds opérationnels. Le répertoire de l'action des femmes s'est élargi, passant de l'incitation à la facilitation logistique, à l'endoctrinement des mineurs (y compris dans les camps), au recrutement d'autres femmes et, dans certains cas, à l'exécution ou au soutien direct aux attaques.

Ces développements ont conduit plusieurs pays à examiner les infractions, les protocoles et les critères d'évaluation des risques pour les femmes et les mineurs rapatriés, reconnaissant que les femmes peuvent être des auteures d'infraction, des médiatrices et des victimes. Au sein de Daesh, la valeur perçue des femmes en tant que soignantes et instigatrices a été renforcée ; elles sont désormais considérées comme essentielles à la continuité organisationnelle. En bref : le paradigme n'est plus « la femme du terroriste » mais « la femme en tant que terroriste », assumant volontairement et avec conscience des rôles leur permettant une pleine intégration.

Dans ce contexte, la session de Casablanca a conclu le cycle régional et prévu ses prochaines étapes. En compilant, en examinant et en consolidant les conclusions et les recommandations des trois activités précédentes, tout en intégrant de nouvelles contributions ciblées, le résultat est un document de travail pré-validé conçu comme une référence unifiée pour les institutions à la recherche de stratégies de lutte antiterroriste inclusives, efficaces et résilientes.

L'outil est aligné sur les cadres européens et internationaux : le plan d'action de l'UE sur l'égalité des sexes III et la stratégie de l'UE en matière d'égalité entre les hommes et les femmes (coopération en matière de sécurité sensible au genre) ; le programme FPS (résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies et résolutions ultérieures) ; le programme de lutte contre le terrorisme de l'UE et la boussole stratégique (réponses fondées sur le renseignement, les droits et les partenariats) ; et le projet CT-JUST, en particulier la composante 2, résultat 2.1, axé sur le renforcement des capacités nationales et régionales d'enquêter et de poursuivre les acte terroristes avec une approche transversale fondée sur le genre et les droits.

Il aborde les défis émergents qui façonnent l'environnement opérationnel : la propagande et le recrutement sexospécifiques ; la réintégration complexe des femmes rapatriées et des enfants ayant souffert de la violence terroriste ; les menaces technologiques ; et la sous-représentation persistante des femmes dans les rôles d'enquête, opérationnels et dirigeants. La thèse est claire : si la menace change, la réponse doit changer.

Cette réponse nécessite une réforme et une pleine intégration des agents féminins tout au long du cycle de la lutte contre le terrorisme, de la prévention et de l'alerte précoce aux enquêtes criminelles, aux preuves numériques, à la coopération judiciaire et policière, aux services correctionnels, à la déradicalisation et à la réintégration. Il ne s'agit pas seulement de corriger un déficit historique ; il s'agit d'optimiser l'efficacité opérationnelle. Lorsque les équipes mixtes placent les femmes dans des rôles de prise de décision visibles, les canaux précédemment fermés s'ouvrent ; les entretiens avec les femmes, les veuves, les familles et les mineurs deviennent plus accessibles ; la qualité des témoignages s'améliore ; la revictimisation est réduite ; les traces probantes sont mieux documentées ; et les institutions se rapprochent des communautés qui se méfient des équipes uniquement masculines. C'est la logique éprouvée de l'approche femme à femme : des femmes qualifiées interagissant avec les femmes et les mineurs à des moments décisifs, respectant les garanties robustes de leurs droits et des normes techniques rigoureuses.

En conséquence, le guide organise et professionnalise ce qui fonctionne, en le traduisant en procédures standard d'opération et en alignant la pratique sur les normes internationales. L'inclusion doit être démontrée par des tableaux de bord, des indicateurs et l'allocation des ressources, mesurant non seulement le nombre de femmes qui participent, mais aussi ce qui change lorsqu'elles le font : de meilleures preuves, une coopération accrue des témoins, une réduction des dommages collatéraux, des enquêtes qui rencontrent plus de succès.

À cette fin, le document fait progresser des leviers pratiques : une typologie des profils et des rôles des femmes CTE ; des procédures d'entretien et de recueil de témoignages incluant des garanties des droits, des normes de chaîne de contrôle et un traitement sensible au genre des preuves numériques ; l'intégration structurelle des femmes dans des équipes mixtes d'enquête, d'analyse et de liaison communautaire, soutenues par des parcours de carrière et de mentorat ; des clauses de coopération judiciaire et policière adaptées aux profils des femmes et des mineurs, y compris le partage de renseignements et l'assistance juridique mutuelle ; et des parcours de déradicalisation et de réintégration comprenant un soutien psychosocial, une coordination interinstitutionnelle et un lien communautaire pour protéger l'intérêt supérieur de l'enfant.

CT-JUST réaffirme ainsi son engagement en faveur d'une sécurité inclusive et d'un soutien aux pays partenaires de la région MENA et d'Afrique, traduisant les engagements de haut niveau en actions concrètes, mesurables et durables.

En fin de compte, il s'agit d'un guide d'action visant à aider les équipes à mieux voir, à agir plus tôt et à travailler selon des normes plus élevées. Si la menace a muté, les réponses des services répressifs doivent également évoluer : professionnalisation, inclusion et accès des femmes à des rôles dirigeants (application de l'approche femme à femme lorsque cela est nécessaire sur le plan opérationnel), conformément aux normes européennes et internationales. De Amman à Casablanca, les pages suivantes sont proposées comme un manuel de travail, avec des critères clairs, des outils pratiques et des responsabilités attribuées, car ce qui n'est pas mesuré n'est pas transformé et ce qui n'est pas transformé stagne ou régresse.

2. Les Femmes CTE, un Nouveau Paradigme

En regardant en arrière à travers le XX^{e} siècle, les femmes ont figuré dans les grands mouvements ethno-nationalistes et d'extrême gauche en Europe. Leur participation n'a jamais été uniforme : certaines planifiaient des opérations ; d'autres géraient des refuges, déplaçaient des fonds ou faisaient de la propagande.

Une redéfinition similaire est visible dans l'écosystème djihadiste mondial. Les femmes sont d'abord apparues principalement comme des victimes de la criminalité et de la violence sexiste ; au fil du temps, les rôles d'action, d'influence et, dans certains cas, de présence opérationnelle ont pris forme, symbolisés par la brigade Al-Khansaa.

La Syrie et l'Irak sont devenus le principal théâtre de ce changement. Les appels d'Al-Qaïda (2009) et de Daech (2015) ont conduit à une hégire féminine sans précédent. Les femmes ont été exhortées à épouser des combattants et à élever la prochaine cohorte, tandis que la propagande est passée de la « défense de la place des femmes » à un scénario plus affirmé : organiser, persuader, recruter (souvent « sans quitter la maison »), par le biais de canaux cryptés, de flux personnalisés et de forums réservés aux femmes mêlant piété, sentiment d'injustice et aventure.

Les raisons de cette mobilisation se situent à la jonction de facteurs internes et externes. Facteurs internes : questions identitaires, attentes en matière de famille et de genre, nationalisme, vengeance, traumatisme non résolu. Facteurs externes : appartenance à une cause, statut et quête de sens. L'identité devient la priorité : le califat imaginaire comme territoire d'appartenance ; la sororité en ligne comme bouée de sauvetage ; le mariage avec un moudjahid comme preuve d'intention.

Le répertoire d'action s'élargit. Des rôles auxiliaires au recrutement et à l'endoctrinement (en particulier en ligne), à la logistique et à la collecte de fonds, et, quand les conditions le permettent, à la participation directe, davantage aux opérations suicides qu'aux combats prolongés. L'argument n'est pas que toutes les femmes se radicalisent de la même manière, mais que le spectre des rôles est plus large et plus adaptatif que ne le supposaient les anciens modèles.

Ces changements ne sont pas théoriques. Les dossiers de police et les dossiers judiciaires dans toutes les juridictions ont forcé l'examen des infractions, des protocoles et des outils de gestion des risques pour les femmes et les mineurs rapatriés. Les dossiers enregistrent maintenant les femmes en tant qu'auteures d'infraction, facilitatrices, médiatrices et victimes, la même personne pouvant être rangée dans ces différentes catégories à des moments distincts. La doctrine de Daesh a renforcé la « valeur » des femmes en tant que soignantes, recruteuses et gardiennes d'une économie domestique idéologique. Sans ambages : le prisme n'est plus « la femme du terroriste », mais « la femme terroriste », pleinement intégrée dans l'architecture sociale et opérationnelle du groupe.

Implications pour les sociétés occidentales. La radicalisation des femmes mélange souvent l'exclusion sociale, les récits polarisants et l'amplification en ligne des tensions locales ; des schémas que le simple profilage ne peut pas saisir. Quatre axes fonctionnent le mieux ensemble :

1. Contre-récits crédibles, locaux et soutenus qui répondent à de vrais griefs, pas à des slogans.
2. Identité inclusive et programmes communautaires qui comblent les fossés sociaux où l'extrémisme se développe.
3. Surveillance précise, légale et vérifiables par les unités frontalières et de maintien de l'ordre.
4. Déradicalisation et prévention à long terme correctement dotés en ressources et pris en charge, en accordant une attention particulière aux parcours des femmes et à l'intérêt supérieur des enfants.

La question des rapatriés s'accompagne de considérations juridiques, de détention et de gestion communautaire qui dépassent les réponses unidimensionnelles. Dans les camps de réfugiés, certaines femmes imposent une discipline idéologique ; d'autres en souffrent. Les services sociaux, les autorités de probation et de protection de l'enfance deviennent centraux aux côtés de la police et des procureurs. Un engagement précoce et légal avec les organisateurs communautaires, les associations de femmes, les imams et les dirigeants locaux aide à identifier les risques plus tôt et à construire des voies de coopération qui protègent les droits et la sécurité publique.

La pratique centrée sur la victime n'est pas facultative ; elle sous-tend la lutte antiterroriste légitime. Les femmes et les enfants arrivent souvent traumatisés, avec des droits déjà compromis. Les juges, les procureurs et la police forment une chaîne de protection qui doit être forte et humaine. Les ateliers, les simulations et les méthodes tenant compte des traumatismes protègent la dignité, réduisent la victimisation secondaire et renforcent les preuves. La formation sur les contre-discours et les enquêtes numériques garantit que les traces en ligne sont collectées légalement et consultées avec une conscience culturelle et de genre.

Dans toute l'Afrique, Boko Haram montre à la fois la cruauté de la menace et la clarté de la réponse : la formation préventive des femmes travaillant dans les services répressifs (enlèvement, résilience, protocoles de rétablissement et soutien psychosocial rapide) sauve des vies et améliore l'efficacité de la justice. L'objectif est simple : réduire la vulnérabilité et augmenter les chances d'un retour en toute sécurité, tout en conservant des preuves fiables.

Comprendre les rôles des femmes en tant que victimes, actrices et agentes de prévention aide à façonner l'évaluation des risques, les entretiens, la protection de l'enfance et la confiance de la communauté. Les équipes mixtes avec des femmes occupant des rôles visibles peuvent ouvrir des canaux fermés aux autres, ce qui améliore les enquêtes et la confiance du public. C'est le sens pratique de l'approche femme à femme : des professionnelles formées qui dialoguent avec des femmes et des mineurs à des moments cruciaux en appliquant des garanties de droits fermes et des normes claires.

2.1. Les Femmes dans les Services Répressifs : Professionnalisation & Inclusion

Le constat de ce document de travail est clair : l'intégration des femmes tout au long du cycle de la lutte antiterroriste est déterminante sur le plan opérationnel. Le parcours Amman → Tunis → Dakar → Casablanca montre que les équipes mixtes avec des femmes qualifiées dans des rôles de décision ont accès là où d'autres sont refusées, obtiennent de meilleurs témoignages en limitant

les dommages collatéraux et renforcent la confiance dans des contextes sensibles. La professionnalisation n'est pas un slogan, c'est une méthode.

Trois niveaux de pratique à aligner :

- Doctrine. Procédures standard d'opération pour un entretien sensible au genre ; collecte de preuves et chaîne de contrôle (y compris numérique) ; protection des victimes ; protection de l'enfance ; et liaison avec la communauté.
- Institutions. Des parcours de sélection, de formation, de mentorat et de promotion qui placent les femmes à des postes d'enquête, d'analyse et de supervision où les décisions sont prises.
- Responsabilité. Des indicateurs qui mesurent non seulement le nombre de femmes présentes, mais aussi ce qui s'améliore quand elles le sont : la qualité des preuves, la coopération des témoins, moins d'erreurs de procédure et des résultats de réintégration plus durables.

Cadres qui ancrent l'action. Les programmes GAP III et FPS fournissent la boussole (participation, protection, prévention, rétablissement) tandis que le programme de lutte antiterroriste de l'UE et la boussole stratégique appellent à des réponses fondées sur le renseignement, les droits et le partenariat. L'orientation sur le terrain pour la gestion d'affaires multi-agences et la proportionnalité pour les femmes et les mineurs soutiennent la mise en œuvre. Le modèle est pragmatique et fondé sur des principes : il protège les droits et améliore les résultats.

Des concepts à la pratique. Les équipes ont uniformisé les rôles, l'atténuation des préjugés et les garanties, puis les ont traduits en action : protocoles d'entretien adaptés au genre et à la culture ; criminalistique numérique qui tient compte des espaces où les femmes recrutent et se mobilisent ; engagement communautaire qui utilise les femmes formées à des moments décisifs ; et systèmes d'orientation qui relient la police et le ministère public aux services sociaux, à la protection de l'enfance, aux services de santé mentale et aux services correctionnels. Casablanca a consolidé ces enseignements en bonnes pratiques et recommandations prospectives.

Construire un réseau de professionnels : quatre investissements. Recruter pour la capacité (analyse, culture, entretien tenant compte des traumatismes, compétences numériques). Former grâce des cours modulaires et cumulatifs (fondements dans les droits ; chaîne de contrôle, pratique centrée sur la victime ; modules avancés sur les espaces en ligne secrets, les empreintes financières et la coopération transfrontalière). Mentorat pour l'avancement professionnel (jumeler des officiers en herbe avec des praticiens chevronnés de la police, du ministère public et du renseignement). Déployer et promouvoir pour des actions impactantes (récompenser la performance qui améliore les résultats, pas seulement le temps passé en mission).

La réintégration est un creuset. Les outils de gestion des risques/besoins sensibles au genre, les interventions centrées sur la petite enfance, les pistes proportionnelles de poursuite/non poursuite et le soutien psychosocial intégré transforment les principes en résultats. Ici, la présence de femmes professionnelles qualifiées réduit la stigmatisation, suscite la communication d'informations pertinentes et protège l'intérêt supérieur de l'enfant tout en préservant l'intégrité des preuves. La dignité et la régularité de la procédure ne sont pas des obstacles ; elles sont garantes d'une sécurité durable.

Mesurez ce qui est important. Utilisez des indicateurs de transformation : délai jusqu'à la première déclaration fiable lors des entretiens sensibles ; admissibilité des preuves numériques ; taux de

coopération des témoins dans les affaires impliquant des femmes ou des mineurs ; incidents de victimisation secondaire ; et marqueurs de réintégration à moyen terme (éducation, emploi, respect des lois, stabilité familiale). Attachez chaque indicateur à un propriétaire, une échéance et une méthode de vérification (audits de cas, enquêtes anonymisées, tableaux de bord inter-agences).

Nommez les risques et concevez vos plans autour d'eux. Sans capacité de direction, l'inclusion n'est qu'un geste symbolique. Sans procureurs et juges, la chaîne de contrôle ne changera pas. Sans données, les améliorations ne survivront pas aux rotations du personnel. Sans partenaires psychosociaux et de protection de l'enfance, la réintégration sombre dans la répression. C'est pourquoi ce document associe des orientations opérationnelles à des leviers de gouvernance : mandats, budgets, cycles de formation et métriques partagées.

La posture est pratique. La professionnalisation des femmes dans les services répressifs n'est pas *« pour faire joli » ;* c'est un avantage opérationnel, mis en évidence tout au long du cycle CTE et aligné sur les normes européennes et internationales. Cela permet d'affiner le renseignement, d'augmenter la qualité des preuves, de raccourcir les délais, de réduire les dommages et de renforcer la légitimité démocratique.

La voie est claire : recruter pour la capacité, former pour la mission, encadrer pour l'avancement, déployer pour l'impact et mesurer ce qui compte. C'est ainsi qu'un principe devient un système et qu'un système produit des résultats.

2.2. Implication Multi-facettes des Femmes

A. Aperçu des quatre activités (un point de vue)

- CTE I – Amman (2022) : Définition de la portée opérationnelle des enquêtes sur les CTE en mettant l'accent sur les profils des femmes ; mise en évidence des diverses trajectoires et de la nécessité d'une évaluation des risques différenciée par sexe.
- CTE II – Tunis (2023) : Cartographie des réponses institutionnelles aux femmes rapatriées ; révélation des normes juridiques inégales et des « parcours de radicalisation complexes » au-delà de la conception binaire victime/agresseur.
- CTE III – Dakar (2024) : Réorientation vers la mobilité régionale, la radicalisation numérique et la convergence transnationale ; les cellules de propagande dirigées par des femmes franchissent les frontières linguistiques et culturelles.
- CTE IV – Casablanca (2025) : Consolidation dans un document de travail régional : professionnalisation des femmes dans la lutte antiterroriste, coordination inter-agences et alignement sur les normes internationales.
- ***Leçon transversale 1 :*** *Les rôles des femmes sont multiples et dynamiques ; les réponses doivent être différenciées et conformes aux droits.*
- ***Leçon transversale 2 :*** *L'interopérabilité + la capacité de direction (et non un commandement isolé) sont les piliers d'un impact durable*.

C. Modèles régionaux (trois angles)

- Maghreb Afrique & du Nord. La mobilisation passe souvent par les réseaux familiaux (mariage, « hégire » idéalisée). Les cas de rapatriés révèlent des difficultés de dissociation, de réintégration et de classification juridique. Là où des cadres et une formation harmonisée existent, la participation des femmes se normalise ; le défi est une application systématique et un suivi de carrière.

- Sahel Afrique & de l'Ouest. Les rôles sont étroitement liés au soutien logistique, à la surveillance communautaire et à l'acquisition de ressources (nourriture, médicaments, carburant), le recrutement étant soumis à la coercition ou à des enjeux de survie parmi les populations déplacées. Les questions des frontières poreuses et du chevauchement du crime et du terrorisme exigent une coopération régionale et des données interopérables.
- MENA. Les profils qui se chevauchent sont courants : la même femme peut être victime, actrice contrainte et facilitatrice au fil du temps. Il est donc nécessaire de prévoir des inculpations et des condamnations différenciées, des garanties fermes de procédure régulière et des options de réintégration pour les mères et les mineurs. Les décisions proportionnées doivent être assorties d'une protection et d'un suivi crédibles.

D. Dynamiques transfrontalières

- La radicalisation féminine n'est pas cloisonnée. Nous observons des mariages interrégionaux (souvent en ligne ou via des diasporas), des itinéraires de traite où les femmes agissent comme coursières ou boucliers, et des écosystèmes numériques en arabe, français, haoussa et anglais, adaptant les récits aux griefs, à l'identité et à l'injustice perçue. Ces schémas augmentent la complexité des risques et nécessitent des protocoles de coopération sensibles au genre, une alerte précoce et une fusion des renseignements capable de distinguer l'engagement idéologique des rôles instrumentaux.

E. Lacunes politiques & juridiques

- La plupart des juridictions traitent toujours les femmes en vertu de lois antiterroristes génériques et manquent d'outils pour traiter les parcours spécifiques aux femmes. Les lacunes comprennent des typologies de menaces ventilées par sexe, une réadaptation centrée sur les femmes, des protocoles standard pour les rapatriés avec enfants et des approches psychosociales/traumatiques intégrées dans les institutions de justice et de sécurité. Ce diagnostic est le point de départ opérationnel des solutions qui suivent.

2.3. Utilisation Stratégique du Genre par les Groupes Extrémistes

L'une des conclusions transversales les plus révélatrices, particulièrement soulignée dans CTE I-III, est l'émergence du « *féminisme djihadiste* » : la présentation de l'idéologie extrémiste comme un espace d'action et d'appartenance des femmes.

Cela s'est traduit par :

- Des femmes assumant des rôles décisifs dans l'endoctrinement idéologique.
- La transformation du rôle des femmes : depuis les coulisses jusqu'en première ligne en devenant martyres, les femmes sont à la recherche d'un rôle actif dans le djihad (le nouveau paradigme).
- L'utilisation de la maternité comme vecteur intergénérationnel pour perpétuer les récits extrémistes.
- Un nouveau mode opératoire : la glorification du martyre et de la mère-martyre comme outils de recrutement.

Les groupes ont militarisé les rôles de genre traditionnels pour contourner les protocoles de sécurité, radicaliser les unités familiales et atteindre des cibles qui étaient auparavant hors limites. CTE II a documenté des cas dans les juridictions maghrébines qui ont souligné la nécessité d'une

évaluation de la menace sensible au genre, tandis que CTE I et II ont souligné les raisons pour lesquelles les femmes officiers sont essentielles pour mener des entretiens, accéder à des espaces isolés et lire les signaux sexospécifiques souvent manqués par les équipes masculines.

Tout au long du cycle CTE, les femmes n'apparaissent plus uniquement dans des rôles de soutien : elles recrutent et endoctrinent (y compris d'autres femmes et mineurs), négocient des ressources par le biais de réseaux sociaux et informels, soutiennent la logistique et, dans certains théâtres du Sahel, participent directement aux opérations. Les schémas nationaux sont à prendre en considération. En Afrique du Nord, la mobilisation passe souvent par des réseaux familiaux et des « hégires » idéalisées, les rapatriés faisant face à des difficultés pour ce qui est de la dissociation, la classification juridique et la réintégration fiable. Au Sahel et en Afrique de l'Ouest, les rôles sont étroitement liés à la survie quotidienne le long de frontières poreuses où les économies criminelle et terroriste se chevauchent. Dans certaines parties de la région MENA, il y a une transition plus silencieuse vers des fonctions techniques et de communication, parfois apprises lors de conflits ou de détentions.

La couche transnationale (mariages interrégionaux, itinéraires de traite utilisant les femmes comme messagères ou boucliers et écosystèmes en ligne multilingues) exige des mécanismes transfrontaliers d'alerte précoce et de fusion capables de distinguer les convictions fermes des rôles forcés ou fondamentaux. Les outils juridiques et politiques sont encore à la traîne : la plupart des juridictions traitent les femmes en vertu de dispositions génériques de lutte antiterroristes, avec une capacité limitée à mesurer la coercition, la prestation de soins et les perspectives de réintégration. La voie à suivre est cohérente : enquête sensible au genre de l'admission à la condamnation, modèle de direction intégré dans lequel les femmes prennent des décisions opérationnelles et voies de DDDR auxquelles les communautés peuvent faire confiance. (Les mesures opérationnelles sont détaillées sous Recommandations et priorités.)

2.4. Combattantes Terroristes Étrangères : Nouveaux Rôles, Nouveaux Schémas et Conséquences

Tout au long du cycle, les groupes terroristes ont délibérément utilisé le genre comme une arme. Les femmes ne sont plus confinées au foyer ou aux rôles de soutien : elles recrutent et endoctrinent (y compris les mineurs et d'autres femmes), déplacent des fonds et agissent en tant qu'intermédiaires à travers les réseaux sociaux et informels, soutiennent les cellules logistiques et domestiques et, dans certains théâtres, notamment dans certaines parties du Sahel, passent à l'action directe, y compris dans les attentats suicides. S'appuyer sur des rôles traditionnels permet à ces réseaux de contourner les protocoles, de radicaliser les unités familiales et d'atteindre des cibles autrement protégées. Un récit parallèle de « l'action féminine » redéfinit l'appartenance comme l'identité et la cause, en exploitant les notions de maternité, d'appartenance et de sacrifice pour mener la socialisation idéologique.

Les renseignements recueillis par le biais des dossiers d'enquête sur les femmes CTE indiquent une cible en mouvement. À travers la région MENA, l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, les parcours des femmes sont façonnés autant par la pression sociale et économique que par l'idéologie. La vieille image de l'affiliation passive a cédé la place à un plus large spectre du pouvoir d'action : certains choix sont délibérés ; d'autres sont contraints par la coercition, la loyauté familiale, la précarité ou la violence antérieure. Bien comprendre ces trajectoires signifie détenir les deux vérités à la fois et construire des réponses qui permettent de les distinguer.

Les schémas régionaux ajoutent de la nuance. En Afrique du Nord, la mobilisation passe souvent par les réseaux familiaux (mariage, « hégire » idéalisée, la promesse d'appartenance) et les rapatriés rencontrent sans cesse les mêmes obstacles : preuve de la déradicalisation, classification aux yeux de la loi et fiabilité de la réintégration. Au Sahel et en Afrique de l'Ouest, les rôles sont étroitement liés à la survie quotidienne le long de frontières poreuses où les économies criminelles et terroristes se chevauchent (transport de fournitures, surveillance des communautés, recherche de nourriture, de médicaments ou de carburant). Dans certaines parties de la région MENA, les praticiens décrivent une évolution plus calme vers des rôles techniques et de communication, parfois appris dans des situations de conflit ou de détention. La conclusion opérationnelle est simple : les réponses doivent être adaptées au lieu, à la capacité institutionnelle et aux réalités sexospécifiques sur le terrain.

La couche transnationale complique encore les choses. La radicalisation se propage avec des mariages interrégionaux arrangés en ligne ou via la diaspora ; avec des itinéraires de traites qui utilisent les femmes comme messagères ou boucliers ; et avec des écosystèmes numériques multilingues qui redéfinissent les griefs et l'identité en arabe, français, haoussa ou anglais. Dans ces conditions, l'évaluation des risques ne peut pas s'appuyer sur des signaux génériques. Elle a besoin de protocoles de coopération qui tiennent compte des signaux sexospécifiques, de canaux d'alerte précoce qui traversent les frontières et de mécanismes de fusion d'informations capables de distinguer les convictions endurcies des rôles instrumentaux ou forcés.

Les lois et les politiques n'ont pas suivi le rythme. De nombreuses juridictions traitent encore les femmes en vertu de dispositions antiterroristes génériques, sans outils pour mesurer la coercition, les responsabilités en matière de soins ou les perspectives réalistes de réintégration. Les lacunes se reproduisent : pas de typologies de menaces ventilées par sexe ; peu de voies de réadaptation conçues pour les femmes ; traitement inégal des mères qui reviennent avec des enfants ; utilisation limitée de pratiques tenant compte des traumatismes dans les services de justice et de sécurité. Ce ne sont pas des déficits abstraits : ils façonnent les décisions de mise en accusation, les conditions de détention et la crédibilité de toute voie de sortie.

Ce qui se dégage d'Amman, de Tunis, de Dakar et de Casablanca est une voie cohérente pour aller de l'avant. Les enquêtes doivent appliquer des méthodes sensibles au genre, de l'admission à la détermination de la peine et à la supervision. Le rôle dirigeant des femmes doit être intégré, et pas seulement encouragé, dans les structures d'enquête et opérationnelles où les décisions sont prises. De plus, la réintégration doit être construite comme un effort de l'ensemble du système pour les femmes et les mineurs, dans le cadre de modèles de DDDR auxquels les communautés peuvent faire confiance. Les groupes de travail de Casablanca traduisent cela en outils juridiques et institutionnels : des cadres structurés alignés sur les normes internationales qui couvrent la prévention, les enquêtes, les poursuites, la déradicalisation et la réintégration, soutenus par des données interopérables et une réelle coordination inter-agences. Ce n'est qu'alors que la politique correspondra à la réalité qu'elle prétend régir.

3. Cadres juridiques, institutionnels et opérationnels

3.1. Les Droits de l'Homme en tant que devoir professionnel

Tout au long du cycle des CTE, une conclusion a été constante : la professionnalisation des femmes dans la police va de pair avec une pratique antiterroriste fondée sur les droits. D'Amman à Tunis, Dakar et Casablanca, les participants ont montré que le placement des femmes dans les équipes d'enquête et opérationnelles n'est pas une question de symbolisme, mais de principe, de confiance et de résultats. Lorsque les femmes sont présentes, les communautés coopèrent plus facilement, les preuves sont traitées avec soin et l'état de droit gagne en crédibilité. Cela s'aligne sur le GAP III de l'UE et le programme FPS : La participation des femmes est transformatrice et non décorative.

Une formation ciblée (dans le travail médico-légal, la police axée sur le renseignement et les enquêtes criminelles) a prouvé que la rigueur professionnelle et l'empathie se renforcent mutuellement. Sur les scènes de crime, lors des entrevues et dans les salles d'analyse, les agentes aident à prévenir les excès, à améliorer la qualité des témoignages et à rendre la justice plus crédible pour ceux qui doivent vivre avec ses résultats. Les experts à court terme tout au long du cycle ont été clairs : renforcer la professionnalisation des femmes n'est pas seulement juste, c'est une stratégie intelligente menant à des institutions résilientes.

Les femmes dans les services répressifs sur la base des droits : Les droits de l'homme sont la priorité dans les agences de sécurité et des forces de l'ordre. Il s'agit de les respecter à chaque étape, notamment dans les affaires impliquant des femmes identifiées comme CTE : filtrage, arrestation, interrogatoire (y compris avec des mineurs), détention, poursuites et réadaptation. Quel que soit le statut d'une personne (victime, acteur contraint ou auteur d'un acte criminel), les procédures doivent rester légales, proportionnées et transparentes, sans subir l'influence des récits déshumanisants qui prospèrent dans des contextes de peur et de perte. Appliquée de manière systématique, cette approche transforme les femmes officiers en agentes d'équilibre : autorité démontrée par l'intégrité, force démontrée par la retenue. Elle protège le public et la légitimité de l'État, prouvant dans la pratique qu'une méthode fondée sur les droits est également le moyen le plus efficace d'enquêter, de poursuivre et de réintégrer.

3.2. Lacunes & Réformes

Dans toutes les régions, la fragmentation est constante : les lois antiterroristes génériques, les pratiques opérationnelles inégales et les silos de données limitent les réponses sensibles au genre. Plutôt que de répéter les principes, cette section transforme les lacunes en solutions concrètes.

Sur le plan juridique, les partenaires peuvent adopter des typologies de menaces/risques et des procédures standard d'opération différenciées pour les femmes et les mineurs, comprenant des clauses de coopération et d'entraide judiciaire, qui garantissent une procédure régulière. Institutionnellement, des voies transparentes de promotion, un mentorat formel et des affectations opérationnelles visibles font passer les femmes des postes d'analyse uniquement à des fonctions de décision. Sur le plan

opérationnel, un seul protocole d'entretien et de témoignage (couvrant la gestion numérique et la chaîne de contrôle) réduit les erreurs et la victimisation secondaire. Des normes partagées en matière de données pour les champs ventilés par sexe/âge et des tableaux de bord sécurisés encouragent la confiance et permettent une action rapide. Pour ce qui est de la réintégration, les outils de gestion des risques adaptés au genre et à l'âge et les voies de DDDR incluant un soutien psychosocial et un suivi-évaluation clair ferment la boucle du tribunal à la communauté.

Les illustrations régionales restent pratiques et brèves. Dans la région MENA, les procédures standard d'opération différenciées pour les femmes rapatriées avec enfants ont amélioré la qualité des preuves et la protection. Dans le Sahel/le golfe de Guinée, un système simplifié d'interopérabités (domaines standard, canaux sécurisés, examens conjoints) réduit les retards dans les cas transfrontaliers et soutient les décisions de réintégration. Dans la région MENA, un programme de mentorat formel et des promotions fondées sur le mérite ont augmenté l'affectation des femmes à des fonctions dirigeantes en matière d'enquête. Ensemble, ces mesures alignent l'intention légale et l'activité quotidienne, transformant la politique en pratique.

Domaine	Lacune identifiée	Réforme proposée	Résultat attendu
Cadre juridique	Pas de différenciation pour les profils féminins (victime/contrainte/actrice) et le retour des mineurs.	Définir et procéduraliser les profils ; intégrer les clauses relatives aux droits de l'homme et au genre dans les lois antiterroristes.	Décisions proportionnées, procédure régulière, décisions de meilleure qualité.
Politique publique	Indicateurs de genre faibles ou absents dans les plans de lutte antiterroriste.	Intégrer des indicateurs et des cibles alignés sur les programmes GAP III/FPS dans la conception, la budgétisation et l'évaluation.	Programmation et responsabilisation fondées sur des données probantes.
Culture institutionnelle	Environnements dominés par les hommes et promotion opaque.	Critères transparents, mentorat formel, mesures de l'équilibre vie professionnelle/vie privée et de protection de la maternité/paternité.	Plus de femmes aux postes opérationnels et de direction.
Capacités	Formation irrégulière, cours ponctuels sans continuité.	Programmes permanents dans les académies (enquête, analyse, numérique, victimologie).	Professionnalisation soutenue et normes communes.
Entretien & déposition	Manque ou insuffisance de protocoles sensibles au genre et à l'enfant.	Procédures standard d'opération pour les entretiens, la chaîne de contrôle numérique et la protection de l'enfance.	Témoignages plus solides ; réduction de la victimisation secondaire.

Domaine	Lacune identifiée	Réforme proposée	Résultat attendu
Coordination inter-agences	Coordination sporadique ; pas de points focaux pour le genre.	Cellules de coordination avec les points focaux pour le genre ; équipes conjointes services répressifs-procureurs-cellules de renseignement.	Réponses intégrées et traçables.
Interopérabilité	Bases de données fragmentées et sécurité inégale.	Standardiser les formats, sécuriser les passerelles, renforcer la cybersécurité.	Échange de données plus rapide, plus sûr et conforme aux droits.
Réintégration	Programmes limités non adaptés aux femmes ayant des personnes à charge.	Parcours avec un soutien psychosocial, juridique, éducatif et économique ; liens communautaires.	Réduction de la récidive ; plus grande cohésion sociale.
Communauté	Engagement limité des dirigeants locaux et des modèles féminins.	Campagnes publiques, réseaux de mentorat, prévention fondée sur la culture.	Alertes précoces et coopération communautaire renforcée.
Durabilité	Dépendance à l'égard des projets et des fonds externes.	Lignes budgétaires nationales et observatoires du genre et de la sécurité.	Continuité et amélioration progressive des politiques.

3.3. De la Politique à la Parité Opérationnelle (uniformisée)

Au cours des quatre phases CTE, le même obstacle a persisté : les femmes sont sous-représentées dans les postes opérationnels de la lutte antiterroriste (enquêtes, renseignement, criminalistique) précisément là où la pratique sensible au genre est déterminante (milieux familiaux, mineurs, espaces culturellement restreints). Les premiers cycles ont montré le coût des équipes entièrement masculines : coopération plus faible des femmes témoins/suspectes, renseignements manqués et risque plus élevé de nouvelle traumatisation. Les équipes mixtes se sont révélées essentielles aux frontières, pour les renseignements d'origine humaine et pour le traitement numérique des dossiers.

À Dakar, l'attention s'est tournée vers les menaces liées à la technologie et la pénurie de femmes dans les unités spécialisées, certains pays ont préconisé des formations axées sur le genre dans les académies et les centres de fusion des renseignements. Casablanca est passée du diagnostic au changement institutionnel : L'accès des femmes aux rôles stratégiques et opérationnels doit être la norme, et non l'exception.

Plusieurs pays utilisent maintenant des modèles de formation unifiés qui donnent aux femmes les mêmes cours avancés que les hommes (analyse, entretien, cyber-surveillance, gestion de scène complexe), réduisant les lacunes de capacité et normalisant les femmes dans des rôles sensibles. Là où les progrès sont les plus forts, ils reposent sur des réformes juridiques et institutionnelles

(des garanties d'égalité, une formation policière intégrée, des voies claires vers des ministères souverains et des unités de sécurité) soutenues par un mentorat, une promotion transparente et un développement de la direction qui placent les agents dans des postes de décision.

Pourtant, les femmes sont souvent regroupées dans des fonctions d'analyse/de soutien en raison de cadres de carrière datés, d'inertie culturelle et de mentorat trop ponctuel. Le Groupe de travail appelle à des réformes au-delà du recrutement : des règles de promotion sensibles au genre, un alignement interinstitutions et un soutien politique soutenu afin que la parité se traduise par des performances.

La loi aide mais n'est pas suffisante. Le cas de la région MENA montre que les femmes sont passées de <1 % à >6 % des forces armées depuis 2017, occupant des postes de direction dans le suivi, les communications et les données, mais c'est la mise en œuvre, et non la législation, qui le vrai test de durabilité. En Afrique de l'Ouest, des clauses d'égalité existent mais sont faiblement appliquées dans les structures de lutte antiterroriste et de renseignement, laissant un fossé entre la politique et la pratique.

Au niveau régional, il existe des modèles et des mesures de prudence : traitement différencié des femmes rapatriées, juridictions spécialisées et efforts d'harmonisation juridique sur les procédures numériques, normes de poursuite sexospécifiques et protection de l'enfance après le rapatriement. De nombreux États gèrent des plans d'action alignés sur le programme FPS comprenant des indicateurs et une coordination interministérielle, mais les instruments dédiés à la réintégration des femmes CTE et aux besoins sociaux et de santé des femmes et des mineurs restent rares.

Une leçon transversale : les cadres doivent distinguer les femmes qui agissent en tant que facilitatrices/recruteuses/auteures d'infractions de celles qui sont victimes de violence sexiste ou de coercition. Sans cette distinction, et sans législation sur la violence sexiste, sans budgétisation sensible au genre et sans plans ciblés pour les rapatriés, les systèmes se rabattent sur législation antiterroriste générique et la parité opérationnelle reste hors de portée.

3.4. Intégration de la Dimension de Genre dans la Politique Antiterroriste

Dès le début de CTE I, un consensus clair s'est dégagé : le genre ne peut pas rester un élément périphérique ou symbolique dans la lutte contre le terrorisme, il doit être systématiquement intégré dans la conception, l'exécution et l'évaluation des politiques. Les participants ont discuté de la façon dont la plupart des politiques nationales étaient insuffisantes ou inadéquates en matière de genre ou l'incluaient comme un module complémentaire isolés.

Le CTE II a fourni des cadres concrets pour cette intégration, en se référant au plan d'action III de l'UE sur l'égalité des sexes (GAP III) et au programme FPS. Les délégations de la Tunisie, du Sénégal et du Maroc ont présenté des exemples prometteurs de réformes de la politique de sécurité intérieure qui ont introduit des indicateurs de genre, un langage inclusif et des analyses différenciées des menaces.

Au moment de la CTE III, la conversation avait mûri et portait sur la façon d'institutionnaliser l'expertise en matière de genre au sein des institutions de sécurité. Les participants et les experts à court terme ont plaidé pour la création de points focaux pour le genre au sein des unités de lutte antiterroriste, l'utilisation de données ventilées par sexe dans les évaluations des menaces et l'inclusion des ONG dirigées par des femmes dans les efforts de prévention.

Les sessions CTE IV servent à la fois de point de validation et de plateforme prospective, traduisant les transformations institutionnelles proposées tout au long de CTE I-III en recommandations concrètes. S'appuyant sur cette trajectoire cumulative, le document de travail fait progresser un cadre de proposition qui comprend les éléments suivants :

- Élaboration de typologies de menaces sensibles au genre pour les affaires de CTE.
- Intégration obligatoire des évaluations d'impact sur le genre dans tous les plans d'action nationaux de lutte contre le terrorisme.
- Engagement stratégique des réseaux communautaires dirigés par des femmes en tant que partenaires dans les systèmes d'alerte précoce et de prévention.
- Propositions de réforme juridique pour combler les lacunes sexospécifiques dans la poursuite des affaires de CTE.
- Mise en place de programmes de formation structurés et de parcours professionnels pour les femmes dans les domaines de l'investigation et du renseignement.
- Création de mécanismes de suivi pour évaluer et renforcer la sensibilité au genre des stratégies nationales de lutte contre le terrorisme.

3.5. Dimension de renforcement des capacités

Fait spécifiquement référence à la manière dont les femmes (agentes de police et de sécurité) sont formées, autonomisées et positionnées en tant qu'actrices clés au sein des institutions de sécurité nationales et régionales à la suite des contributions du groupe de travail dans les régions concernées.

Certaines contributions soulignent un engagement fort et durable en faveur de la coopération régionale en matière de lutte contre le terrorisme grâce à une participation active à des cadres tels que la CEDEAO et diverses plateformes de sécurité de l'Union africaine. Ces mécanismes sont conçus pour prévenir la propagation de l'extrémisme violent, protéger les civils dans les régions frontalières vulnérables et maintenir la paix et la sécurité humaine en Afrique de l'Ouest et dans le golfe de Guinée.

Cette approche démontre que la lutte antiterroriste régionale efficace doit combiner le partage de renseignements, les systèmes d'alerte précoce et les patrouilles transfrontalières coordonnées avec des mesures de protection communautaires. Il souligne que les stratégies de sécurité ne doivent pas reposer exclusivement sur des réponses militarisées, mais doivent également donner la priorité à la protection des populations civiles et à la résilience des communautés à risque.

Néanmoins, plusieurs défis continuent de limiter la pleine efficacité de ces mécanismes régionaux africains. La coopération en matière de sécurité peut être fragmentée, les systèmes de données manquent souvent de compatibilité et il y a un manque persistant de financement dédié et de soutien logistique pour soutenir les opérations conjointes. En outre, il existe un écart évident entre les approches pleinement développées tenant compte du genre, en particulier dans les cas impliquant des femmes et des mineurs associés aux combattants terroristes étrangers (CTE).

Pour remédier à ces limitations, il faudra améliorer l'intégration numérique, renforcer la confiance entre les agences et mettre en place des canaux de partage d'informations inclusifs qui vont au-delà des acteurs traditionnels de la sécurité. En plaidant pour l'implication des travailleurs sociaux, des agents de protection de l'enfance et des structures de signalement communautaires dans les efforts de coordination régionale, cette contribution souligne la nécessité d'une approche plus holistique et humaine de l'architecture de lutte contre le terrorisme en Afrique de l'Ouest.

Les participants ont souligné un engagement fort et soutenu en faveur de la coopération régionale en matière de lutte contre le terrorisme par le biais de divers mécanismes formels et flexibles. Il comprend un engagement actif dans des cadres de partage d'informations qui renforcent la sécurité collective dans les régions MENA et Sahel. Selon les participants, des canaux institutionnels ont été mis en place pour échanger des données sur les combattants terroristes étrangers (CTE), avec une attention particulière portée aux profils des femmes et des mineurs revenant des zones de conflit.

Cette expérience illustre comment les stratégies nationales de lutte contre le terrorisme sont efficacement liées à des structures régionales plus larges grâce au dialogue transfrontalier, à la coordination du renseignement en temps réel et à des outils adaptables qui répondent à l'évolution des menaces. Les mécanismes de coopération sont conçus pour être à la fois pratiques et réactifs, intégrant des unités de renseignement de sécurité avec des accords juridiques et des cadres sectoriels qui permettent une collaboration ciblée basée sur des risques spécifiques.

Au-delà du domaine traditionnel de la sécurité, la contribution met également l'accent sur l'engagement régional dans des secteurs tels que les télécommunications, le tourisme, la santé et l'éducation, qui complètent tous les efforts de lutte contre le terrorisme en renforçant la stabilité régionale, en favorisant l'échange de connaissances et en renforçant les relations diplomatiques. Ce modèle intersectoriel reflète la conviction qu'une lutte efficace contre le terrorisme doit être ancrée dans un réseau plus large de confiance, de développement humain et de solidarité régionale.

Un exemple national montre comment l'intégration du genre peut être ancrée systématiquement et durablement dans la politique de lutte contre le terrorisme. Un pilier clé de cette approche réside dans un système de formation unifié qui garantit que les officiers masculins et féminins suivent les mêmes parcours professionnels, du recrutement à l'instruction technique et opérationnelle avancée. En formant les femmes et les hommes côte à côte, le modèle élimine les lacunes de capacité qui pourraient autrement entraver un déploiement égal dans les contextes opérationnels. En conséquence, les femmes officiers sont pleinement préparées pour des affectations non seulement dans des rôles de soutien ou d'analyse, mais également dans des fonctions opérationnelles critiques dans les ministères souverains, les services de sécurité et les organismes de renseignement.

Selon les participants, ce cadre s'inscrit dans une tradition juridique et institutionnelle bien établie qui garantit la parité hommes-femmes. Il est renforcé par un recrutement fondé sur le mérite, un système de promotion transparent et l'absence d'obstacles structurels limitant l'accès des femmes aux postes de direction. L'intégration du genre n'est donc pas traitée comme un objectif politique isolé, mais comme une réalité visible et opérationnelle présente à tous les niveaux de la chaîne antiterroriste, des enquêtes et des poursuites aux opérations sur le terrain et aux rôles politiques.

Cette expérience démontre que lorsque des systèmes de formation unifiés sont associés à une volonté politique soutenue et à une culture institutionnelle inclusive, l'intégration de la dimension de genre devient un élément permanent et fonctionnel de la pratique antiterroriste. Il fournit un modèle reproductible pour d'autres États cherchant à aligner les cadres nationaux de lutte contre le terrorisme sur les normes internationales en matière d'égalité des sexes et d'efficacité opérationnelle.

Intégration du genre dans la formation et la pratique en matière de lutte contre le terrorisme : notez que des approches sensibles au genre sont de plus en plus introduites dans la formation du personnel de sécurité et de lutte contre le terrorisme. Bien qu'il n'y ait pas de programme distinct conçu exclusivement pour les femmes, les sujets liés au genre sont progressivement intégrés dans des cadres de formation à la lutte antiterroriste plus larges, reflétant une prise de conscience institutionnelle croissante de l'importance de l'inclusion.

Cependant, cette intégration en est encore à ses débuts et n'a pas encore été pleinement intégrée dans les procédures opérationnelles quotidiennes ou les protocoles de formation standardisés. L'absence de modules formalisés et de suivi systématique signifie que l'impact réel de ces composantes de genre varie considérablement selon les institutions et les niveaux de responsabilité.

Pour consolider les progrès, la nécessité de renforcer les politiques actuelles grâce à des mécanismes de suivi et d'évaluation clairs est communément admise. Cela garantirait que l'inclusion du genre n'est pas seulement mentionnée dans les documents politiques, mais qu'elle est effectivement mise en œuvre, suivie et adaptée dans la pratique. Le renforcement de ces outils aiderait à transformer des principes généraux d'égalité en normes opérationnelles applicables qui permettent la pleine participation des femmes au travail de lutte contre le terrorisme, non seulement dans les fonctions de soutien, mais aussi dans les rôles de prise de décision, nécessitant un engagement politique et institutionnel soutenu, un renforcement des capacités structuré et le développement de voies concrètes qui traduisent la sensibilisation en un changement culturel et institutionnel durable.

4. Professionnalisation des Femmes Policières

La contribution des quatre activités régionales a confirmé un changement d'approche critique : le renforcement des capacités des femmes dans l'application de la loi et le renseignement n'est plus qu'une noble aspiration, mais une nécessité stratégique.

Tout au long du cycle, chaque activité a contribué à consolider les preuves que l'autonomisation des femmes professionnelles, grâce au développement des compétences, à l'élargissement des responsabilités et à la visibilité institutionnelle, améliore la résilience globale des réponses antiterroristes nationales et régionales. Ces efforts ont non seulement mis en évidence les succès opérationnels, mais ont également mis en lumière les lacunes institutionnelles persistantes qui doivent être comblées pour garantir que les femmes sont pleinement intégrées dans le secteur de la sécurité en tant qu'agentes de changement et cheffes de fil.

4.1. Bonnes Pratiques, Priorités Institutionnelles, Obstacles & Mentorat

Bonnes pratiques, priorités institutionnelles et mentorat : Tout au long du cycle CTE, les participants ont souligné à la fois les progrès et les défis dans la promotion du rôle des femmes dans la lutte contre le terrorisme.

À Amman, les discussions ont souligné la sous-utilisation persistante des femmes dans le travail de lutte contre le terrorisme en première ligne et ont lancé un appel commun pour aller au-delà de l'inclusion symbolique vers une véritable intégration opérationnelle, en particulier dans les enquêtes sur les CTE, le contact avec les familles, la justice pour mineurs et la police communautaire.

À Tunis, les participants ont souligné la nécessité de programmes de formation adaptés pour les femmes officiers engagées dans des affaires liées aux CTE, y compris les techniques d'interrogatoire, l'évaluation des risques et la protection de l'enfance. Les délégués de plusieurs pays ont également partagé des pratiques prometteuses telles que les académies réservées aux femmes et les programmes de formation à la prise de responsabilités sensibles au genre en cours d'expérimentation dans la région MENA.

À Dakar, l'attention s'est tournée vers le renforcement des capacités techniques, en particulier la cartographie de la radicalisation en ligne et le suivi des réseaux financiers liés aux groupes extrémistes de femmes. La contribution d'EUROPOL et des experts à court terme des services répressifs de l'UE a illustré comment les femmes officiers européennes dirigent de plus en plus les enquêtes de lutte contre le terrorisme numérique. Lorsque les femmes ont un accès égal aux ressources et à l'autorité, les résultats ont tendance à être efficaces sur le plan opérationnel et à inspirer davantage la confiance.

Les groupes de travail de Casablanca se sont appuyés sur ces expériences, traduisant les bonnes pratiques en recommandations structurées pour la réplication institutionnelle et l'alignement des politiques régionales.

Priorités institutionnelles : La contribution des participants a révélé une double réalité. D'une part, il y a eu des progrès notables : au cours de la dernière décennie, la participation des femmes a augmenté au sein de l'armée, des forces de l'ordre et du système judiciaire, en particulier dans les unités d'analyse, la surveillance informatique et les communications. Près d'un millier de femmes occupent actuellement des postes spécifiques de la lutte antiterroriste, de la coordination et de la gestion des données à l'analyse de haut niveau. Cela montre que lorsque le mérite et la compétence guident le recrutement, les femmes s'épanouissent et ajoutent une réelle valeur aux équipes spécialisées.

D'autre part, des barrières structurelles et culturelles persistent. Des cadres d'égalité de genre existent dans la plupart des institutions, mais ne sont pas toujours mis en œuvre dans la pratique. Les cheminements de promotion peuvent encore être affectés par des préjugés, et les femmes sont souvent affectées à de rôles administratifs plutôt qu'opérationnels. Les systèmes de mentorat et les réseaux professionnels restent sous-développés, sont rarement institutionnalisés, et dépendent principalement d'initiatives individuelles ou de partenariats externes.

Les participants sont convenus qu'une véritable inclusion nécessite l'application cohérente de politiques sensibles au genre, de structures formelles de mentorat et d'une véritable confiance dans les capacités de direction des femmes. La collaboration intersectorielle entre les ministères, le pouvoir judiciaire et les agences de sécurité commence à remettre en question les normes traditionnelles, mais des progrès durables dépendent de la promotion de l'égalité dans les routines institutionnelles, et pas seulement dans les documents politiques.

La coopération internationale reste un moteur clé, offrant aux femmes professionnelles une visibilité, des opportunités d'apprentissage partagées et des réseaux transfrontaliers de confiance qui renforcent l'expertise et la confiance collectives.

Progrès consolidés et défis restants : Dans certains pays, les participants n'ont signalé aucun obstacle institutionnel important empêchant les femmes d'accéder à des rôles opérationnels ou dirigeants. Des normes de recrutement et des cheminements de carrière égaux sont maintenant bien établis, reflétant des engagements de longue date en faveur de l'égalité des sexes. La priorité est de maintenir ces progrès grâce à des systèmes de formation unifiés, des mécanismes de promotion transparents et un développement professionnel continu. Une délégation a présenté une bonne pratique montrant que les femmes occupent des postes de direction dans les affaires étrangères, le système judiciaire et la sécurité nationale ; preuve que l'égalité est atteinte non seulement par la loi, mais aussi par un investissement cohérent dans les personnes et les opportunités.

Lorsque les cadres d'égalité de genre sont institutionnalisés et soutenus au fil du temps, la présence des femmes à tous les niveaux (des opérations sur le terrain à la prise de décision politique) renforce à la fois la légitimité et l'efficacité opérationnelle.

Coopération régionale et mentorat : Les participants ont également identifié que la coopération régionale limitait l'échange d'informations efficace. Malgré les défis d'engagement persistants, la faible interopérabilité des bases de données, l'infrastructure numérique limitée et la confiance insuffisante entre les agences entravent les réponses coordonnées. Dans certains contextes, les systèmes de cybersécurité sous-développés compliquent davantage le traitement des données CTE sensibles.

Une autre préoccupation commune est la sous-représentation des femmes dans les équipes de sécurité régionales, en particulier dans les rôles de direction et de prise de décision sur le terrain. Cela limite la diversité des points de vue et affaiblit les réponses aux questions spécifiques au genre telles que la réintégration des femmes et des enfants touchés par le terrorisme.

Néanmoins, les participants ont partagé des exemples prometteurs, notamment des patrouilles conjointes, des bases de données partagées sur les CTE et des partenariats avec l'ONU et les ONG qui combinent des opérations de sécurité avec un soutien humanitaire. Ces pratiques montrent qu'une lutte efficace contre le terrorisme doit équilibrer les priorités opérationnelles avec la protection, la dignité et l'inclusion.

Certains États ont signalé des cadres de coopération régionale bien développés basés sur la confiance et l'échange d'informations sécurisé. Leur priorité est maintenant de consolider les systèmes existants, en veillant à ce que les canaux de partage de données, en particulier ceux concernant les femmes et les mineurs, restent sécurisés et à jour.

Une bonne pratique particulièrement remarquable implique l'inclusion structurée des femmes dans les équipes inter-agences et de partage de renseignements. L'intégration de l'expertise en matière de genre dans les flux de travail opérationnels aide à normaliser la participation des femmes et à promouvoir des approches plus équilibrées et crédibles de la lutte contre le terrorisme.

Contexte et perspectives au niveau régional : Dans la région MENA et en Afrique de l'Ouest, les participants ont présenté des réalités contrastées. Dans la région MENA, les femmes sont de plus en plus intégrées dans les structures policières, de renseignement et judiciaires, pouvant être représentées à hauteur de 14 % dans les départements clés. Dans plusieurs contextes ouest-africains, cependant, les barrières culturelles et la lenteur du recrutement limitent encore l'accès des femmes aux fonctions dirigeantes ou opérationnelles.

Les rôles des femmes dans les contextes terroristes varient également (allant du soutien logistique et du recrutement à la participation forcée), ce qui souligne la nécessité des centres de détention sexospécifiques, de cadres de condamnation clairs et de stratégies de réintégration qui tiennent compte des femmes et des enfants. Les participants ont noté que si certains pays ont avancé des plans d'action nationaux sur le genre et la sécurité, d'autres s'appuient encore sur des cadres limités ou informels.

Dans toutes les régions, les participants sont convenus que le mentorat, la confiance institutionnelle et la coopération internationale systématique sont essentiels pour combler ces lacunes, précisant qu'il fallait veiller à ce que l'inclusion des femmes dans la lutte contre le terrorisme devienne à la fois efficace et durable.

Observations transversales des experts : Les contributions recueillies dans tous les groupes de travail ont révélé une compréhension commune du fait que les rôles des femmes dans les contextes liés au terrorisme sont divers et complexes (allant des facilitatrices logistiques et des recruteuses aux femmes manipulées ou contraintes par des liens familiaux), et ne sont pas uniquement motivés par l'idéologie.

Malgré cette prise de conscience, un défi clé reste l'absence d'outils de profilage fiables et de méthodes cohérentes pour identifier les rôles réels des femmes dans les scénarios de conflit et de rapatriement. Dans plusieurs contextes, des poursuites ont eu lieu même lorsque l'intention ou la

nature de l'action n'étaient pas claires, ce qui soulève des préoccupations quant à une possible classification erronée et à une condamnation disproportionnée.

Au cours de la session de récapitulation des experts, un exemple a été mis en évidence : l'utilisation de plans d'action nationaux sensibles au genre qui établissent des indicateurs clairs et des mécanismes de suivi. Ces cadres fournissent une base solide pour améliorer l'inclusion des femmes dans les opérations de sécurité, la consolidation de la paix et les efforts de résilience communautaire, et offrent un modèle pour intégrer les perspectives de genre dans les dimensions préventives et judiciaires de la lutte contre le terrorisme.

4.2. Lacunes et besoins en matière de formation

Tout au long du cycle CTE, une tendance s'est dégagée : de nombreuses institutions n'ont toujours pas les bases fondamentales pour recruter, retenir et promouvoir les femmes dans des rôles antiterroristes spécialisés. Il y a du progrès, mais l'inclusion reste trop souvent d'ordre symbolique. Les participants ont décrit le « confinement des rôles » : des femmes cantonnées à des postes d'administration ou de soutien aux victimes malgré leurs compétences et leur motivation pour des tâches d'analyse, de terrain ou de direction. La question concerne moins la capacité que les habitudes et les suppositions datées.

Une véritable inclusion est plus nécessaire que des cours de formation ponctuels. Cela dépend de points d'entrée clairs dans les domaines sensibles de la lutte contre le terrorisme, de parcours professionnels équitables et de systèmes de promotion qui reconnaissent la performance dans le travail opérationnel et analytique. Lorsque ces éléments manquent, les femmes sont exclues des postes où elles peuvent ajouter le plus de valeur.

L'accès à la formation avancée reste inégal. Dans de nombreux services, les femmes ont encore moins de possibilités de se spécialiser dans l'analyse de données, les enquêtes numériques, le travail médico-légal ou la surveillance financière. Lorsque cet écart se referme, les équipes gagnent en impact opérationnel et la culture policière s'en voit renforcée (plus constante et davantage fondée sur les droits).

Le mentorat est un autre maillon faible. Les réseaux ont tendance à être informels et de courte durée, dépendants de la bonne volonté ou du financement externe. Les participants ont appelé à des voies de mentorat et de prise en charge structurées et nationales qui construisent la continuité, transfèrent le savoir-faire entre les générations et ouvrent la porte à des rôles décisionnels.

La visibilité est importante. Reconnaître les résultats des femmes (dans les affaires, les postes de supervision ou lors de déploiements) aide à normaliser l'autorité et à briser les préjugés subtils. Ce changement culturel, soutenu par des critères de promotion transparents et une formation de base en matière d'égalité pour tous les grades, est essentiel pour que les progrès soient durables.

Au niveau régional, la coopération souffre encore d'une faible intégration numérique et d'un échange de données inégal. De nombreux pays ont souligné la nécessité de plateformes plus sûres et plus fiables et de règles plus claires pour travailler au-delà des frontières. Les participants ont également demandé que l'expertise en matière de genre soit intégrée dans la coordination régionale afin que les risques spécifiques auxquels sont confrontés les femmes et les enfants ne soient pas réduits à une réflexion secondaire.

La prévention et la réintégration des femmes liées au terrorisme restent sous-développées. Le soutien aux détenues et à leurs enfants est souvent fragmenté et dépend des ONG. Une meilleure coordination entre la sécurité, la justice et les services correctionnels est nécessaire pour garantir des conditions humaines, un processus équitable et des voies de réintégration réalistes. Les dirigeants communautaires et religieux peuvent aider à transmettre des messages de paix, de non-violence et de cohésion sociale là où les institutions ont une portée limitée.

Dans la région MENA et en Afrique, davantage de femmes se forment et occupent des postes d'instructrices ou de superviseuses, apportant diversité et professionnalisme. Mais les avantages ne s'obtiennent pas facilement. Pour transformer la présence en influence à long terme, la formation et la progression doivent vivre à l'intérieur des systèmes nationaux et bénéficier d'un soutien visible des dirigeants et de la coopération régionale. Seule une pratique cohérente et sensible au genre rendra la contribution des femmes à la fois transformatrice et indispensable dans l'architecture plus large de la lutte antiterroriste.

Enfin, les participants ont convergé vers une idée simple et tournée vers l'avenir : créer un espace de travail régional qui développe les talents et la capacité de direction au fil du temps. Un parcours de formation partagé et un réseau de mentorat engendreraient un bassin d'experts nationaux qui pourraient enseigner aux autres et ancrer le changement au sein de leurs institutions, sans dupliquer ce qui apparaîtra plus tard sous Recommandations et priorités.

4.3. Les Femmes aux Postes de Direction et de prise de décisions

Tout au long du cycle CTE, certains participants ont souligné le manque de femmes au sein des postes de prise de décisions de haut niveau dans la lutte contre le terrorisme. Cette lacune réduit la sensibilité institutionnelle aux dynamiques sexospécifiques et entretient des angles morts dans des domaines tels que la radicalisation féminine, l'endoctrinement des enfants et la réadaptation.

Inclusion claire de la dimension de genre dans les institutions antiterroristes en tant qu'axe de travail majeur. Plusieurs constatations et tendances ont émergé de ces trois activités. Les sessions CTE I et II ont appelé à des réseaux dédiés (« Femmes dans la lutte antiterroriste ») pour renforcer le soutien des pairs, la solidarité professionnelle et l'échange de connaissances structuré, tout en combattant l'isolement, en permettant l'apprentissage horizontal et en amplifiant la voix collective des femmes dans les institutions de sécurité et de justice.

À la CTE III, cela avait évolué vers une proposition plus structurée : des programmes de mentorat régionaux reliant les femmes officiers subalternes aux hauts dirigeants, y compris des femmes expérimentées du système judiciaire, des services de poursuite et du renseignement. Ces cadres ont été conçus pour transférer les connaissances entre les générations, renforcer la confiance et promouvoir les femmes dans des rôles de direction au sein des structures nationales et régionales de lutte antiterroriste.

1. La formation unifiée comme fondement de l'égalité (CTE I & II)

- Plusieurs pays (notamment en Afrique du Nord et dans la région MENA) ont signalé des programmes sans discrimination de genre, incluant des parcours techniques et opérationnels identiques.
- Ce modèle unifié empêche l'exclusion précoce et crée une base de référence partagée qui soutient l'avancement ultérieur.

2. Promotion de la culture & institutionnelle fondée sur le mérite (CTE I & II)

- Certaines institutions utilisent désormais des critères de promotion transparents qui récompensent la performance plutôt que des quotas.
- Les écarts culturels persistent là où les normes patriarcales façonnent encore les perceptions de l'autorité féminine.

3. Émergence de modèles féminins (CTE II & III)

- Les témoignages et les contributions d'experts ont montré que les femmes occupaient des postes de direction clés dans les ministères de l'intérieur, les unités de lutte antiterroriste, les organes judiciaires et les services de renseignement.
- La visibilité est importante, non seulement en tant qu'inspiration, mais aussi en tant que levier pour le mentorat et le changement institutionnel.

4. Mentorat et transfert intergénérationnel (CTE III)

- Un appel pressant à formaliser les systèmes de mentorat afin que les jeunes officiers bénéficient de l'expérience des cadres supérieurs.
- Le mentorat actuel repose souvent sur des projets internationaux ou des initiatives individuelles et manque de durabilité.

5. Obstacles à la direction des femmes

- Les obstacles courants comprennent le manque de parcours de carrière dans le commandement opérationnel ; les présupposés culturels qui poussent les femmes dans des rôles d'analyse/de soutien ; le manque de réseaux internes ou d'incubateurs de dirigeants ; et un accès limité au parcours régional et à l'exposition internationale.

À la quatrième session, le groupe de travail est passé de la vision à la mise en œuvre avec les lignes d'action suivantes :

- Établir des plateformes nationales et régionales pour les femmes dirigeantes dans la lutte antiterroriste avec un mentorat structuré et un apprentissage par les pairs.
- Intégrer des modules de capacité de direction pour les femmes dans tous les établissements de formation à la lutte antiterroriste.
- Institutionnaliser des évaluations de performance et des procédures de promotion sensibles au genre dans les domaines des affaires internes de la justice et de la défense.
- Assurer la représentation dans les organes d'élaboration des politiques et les dialogues régionaux sur la lutte antiterroriste y compris les rôles dirigeants alternatifs pour les femmes.
- Documenter et diffuser les réussites pour contrer les stéréotypes et attirer de nouvelles entrantes.
- S'appuyant sur les CTE I-III, le CTE IV a marqué le passage de la politique à la pratique et a avancé un modèle régional pour la professionnalisation et le commandement des femmes dans la lutte antiterroriste, ancré dans le changement institutionnel et la durabilité.

Principales propositions adoptées à Casablanca :

- Une plateforme régionale « Femmes dans la lutte antiterroriste », coordonnée avec l'AUCTC et les initiatives financées par l'UE, pour soutenir la mise en réseau, les échanges entre pairs et la programmation conjointe.
- Reconnaissance de l'expertise féminine comme critère de promotion, d'évaluation et de mesure institutionnelle au sein des organes de lutte antiterroriste.
- Des lignes budgétaires dédiées pour le développement de la direction inclusive et des parcours de renforcement des capacités spécialisés.
- Des procédures standard d'opération qui exigent explicitement l'inclusion des femmes dans les enquêtes sur les CTE et les déploiements opérationnels connexes.
- Des parcours de formation adaptées à la lutte antiterroriste dans les académies de police nationales pour stimuler le recrutement et la progression de carrière des femmes.
- Des modules sensibles au genre sont intégrés dans les programmes de renseignement stratégique afin que les futurs analystes et planificateurs puissent intégrer la dimension de genre dans les évaluations et les décisions relatives aux menaces.

Cet ensemble de propositions reflète l'ambition fondamentale du groupe de travail et du cycle lui-même : les femmes ne doivent pas simplement participer aux réponses antiterroristes, elles doivent contribuer à les façonner, les diriger et les transformer.

Les contributions régionales confirment que les voies vers le commandement féminin sont à différents stades, pouvant comprendre de bonnes pratiques et des défis persistants.

Dans certains systèmes, la voie du recrutement pour la haute direction est opérationnelle et intégrée : les femmes occupent des rôles stratégiques dans la diplomatie, la justice et la sécurité nationale. L'engagement politique à long terme (soutenu par des normes de recrutement égales, une formation unifiée et une promotion transparente) a normalisé l'accès des femmes aux postes de direction et d'agentes de la lutte antiterroriste, renforçant ainsi la confiance du public. Ces systèmes préconisent de partager leurs parcours structurés par le biais d'échanges et de mentorat pour aider les autres à adapter leur bassin de dirigeants de manière durable.

Ailleurs, malgré les progrès réalisés dans les postes techniques, analytiques et de gestion intermédiaire, la progression vers des rôles stratégiques reste limitée, non pas par manque de talents, mais en raison d'obstacles culturels et institutionnels aux sièges de prise de décision. Le renforcement des parcours de direction nécessite plus qu'une inclusion au niveau de l'admission : des programmes formels de formation à la capacité de direction, un mentorat structuré et des politiques qui combinent des tâches opérationnelles et stratégiques pour les femmes. L'exposition aux pratiques internationales, aux réseaux de pairs et aux modèles est essentielle pour renforcer la confiance et la préparation institutionnelle.

D'autres contributions mettent l'accent sur le rôle dirigeant des femmes non seulement dans les unités analytiques ou administratives, mais aussi dans les opérations sur le terrain, les structures de commandement et les mécanismes de crise régionaux. Développer le mentorat par les pairs, financer le forum dirigé par des femmes et assurer la participation aux organes de coordination transfrontaliers sont des étapes essentielles. Dans certains contextes, les modèles d'engagement communautaire ont permis aux femmes de jouer un rôle visible de médiatrices et de facilitatrices, prouvant ainsi que le commandement peut être à la fois local et stratégique.

L'une des recommandations transversales est une approche multisectorielle reliant la direction de la lutte antiterroriste à l'éducation, à la santé et à la cohésion sociale. Cela permet d'élargir l'espace opérationnel pour que les femmes puissent diriger dans des domaines connectés, renforçant ainsi la capacité institutionnelle et la résilience de la société. L'inclusion d'experts en genre dans les équipes d'enquête et les dialogues régionaux est une pratique reproductible qui rend la gouvernance de la lutte antiterroriste plus inclusive, crédible et efficace aux niveaux national et régional.

Une délégation a souligné que les bonnes pratiques devraient être adaptées au niveau régional, en recommandant des approches communautaires qui impliquent les dirigeants religieux promouvant un discours modéré, afin que la prévention et la réintégration soient prises en charge et durables au niveau local.

Une autre délégation a signalé des programmes internes consolidés de mentorat et de soutien professionnel, ainsi que des réseaux informels de pairs, aidant les femmes à progresser dans les domaines opérationnel, analytique et du commandement. Ailleurs, une approche unifiée pour tout le personnel est soutenue par une évaluation interne solide qui suit les capacités, le comportement et la parité dans le développement de carrière. En revanche, un pays compte toujours sur le mentorat informel et le soutien externe et a besoin de programmes internes et de cadres internes plus solides pour retenir les talents féminins.

Plusieurs délégations ont souligné que les réseaux de confiance et l'engagement communautaire structuré étaient des piliers de la durabilité. Une contribution a souligné que les travailleurs sociaux et les agents de protection de l'enfance dans la lutte antiterroriste transfrontalière étaient essentiels à la protection des civils et au maintien des interventions sensibles aux enfants et au genre. D'autres ont souligné que la confiance, les échanges réciproques et une communication régulière sont des conditions préalables au succès du partage d'informations et de la coordination.

Un cas présentait un système de suivi solide : suivi quotidien par un secrétariat technique permanent avec une matrice de performance ; examens internes et évaluations externes à mi-parcours/finales ; et études thématiques utilisant une perspective de genre. Ces structures renforcent la responsabilisation et garantissent que les objectifs de genre sont systématiquement intégrés dans la lutte contre le terrorisme et la consolidation de la paix. En revanche, une autre délégation a noté l'absence d'un système national de suivi et a demandé un appui technique international pour mesurer l'impact des programmes de sécurité et de réintégration selon les genres.

Perspectives transversales : Suivi & durabilité. Une lacune persistante est le manque d'évaluations d'impact et d'audits systématiques utilisant une perspective de genre transformatrice. Alors que certains cadres (par exemple, en Côte d'Ivoire) comprennent des observatoires et des évaluations externes, dans la plupart des contextes, on se repose sur des rapports institutionnels ou quantitatifs qui ne parviennent pas à saisir les expériences vécues et les besoins de sécurité des femmes directement touchées par le terrorisme et la lutte contre le terrorisme.

Pour concrétiser les engagements en matière de genre, le groupe transversal a proposé d'institutionnaliser des boucles de rétroaction qui combinent un suivi participatif avec des évaluations indépendantes sur le terrain. Cela permettrait d'évaluer non seulement la conformité formelle, mais aussi l'impact réel sur la sécurité, la résilience et le changement institutionnel, en passant d'une inclusion symbolique à une culture axée sur les résultats où la présence, les contributions et la protection des femmes façonnent les futures stratégies de lutte antiterroriste et de réintégration.

5. Nouvelles Priorités pour les Défis Émergents

En s'appuyant sur les conclusions, il est devenu clair que la nature évolutive des menaces terroristes exige des réponses proactives, intersectorielles et technologiquement informées. Bien que les approches traditionnelles de lutte contre le terrorisme restent essentielles, les développements récents concernant les nouvelles technologies, l'abus des outils financiers numériques et la propagande en ligne ciblant le genre exigent un renouvellement stratégique des cadres de sécurité existants.

Tout au long du cycle CTE, ces questions ont été systématiquement analysées et débattues, permettant aux participants de les encadrer dans une perspective sensible au genre et fondée sur les droits de l'homme.

Cette section vise à établir un lien entre les menaces émergentes et la dynamique de genre, en explorant comment les nouveaux risques se recoupent avec les rôles, les vulnérabilités et les contributions croissantes des femmes dans la lutte contre le terrorisme. Elle consolide les informations recueillies lors du CTE III (Dakar) et intègre les risques supplémentaires mis en évidence dans le CTE IV (Casablanca), fournissant une base stratégique pour l'adaptation institutionnelle et la coopération régionale dans les années à venir.

5.1. Radicalisation Numérique & Recrutement en Ligne

De la menace transfrontalière à l'opportunité de coopération régionale : Tout au long du cycle CTE (Amman, Tunis, Dakar), les participants et l'expert à court terme d'EUROPOL ont retracé l'évolution rapide de la radicalisation en ligne et du recrutement des femmes à travers l'espace numérique. Ce qui a commencé comme une préoccupation émergente à Amman est devenu un pilier central des discussions sur la lutte contre le terrorisme, remodelant la façon dont les institutions comprennent la dynamique sexospécifique des espaces virtuels.

Au cours de la première session régionale à Amman, les participants ont identifié comment les groupes extrémistes étaient passés du recrutement traditionnel aux écosystèmes numériques, en utilisant des applications cryptées, des forums en ligne et des médias sociaux pour cibler les femmes et les mineurs. Les récits romanesques d'appartenance et de devoir moral ont été manipulés pour créer une dépendance émotionnelle et un alignement idéologique. La discussion a mis en évidence la nécessité d'une meilleure culture numérique et d'une meilleure capacité d'enquête parmi les femmes officiers leur permettant d'identifier les tactiques de conditionnement et de tracer les modèles de manipulation dans la communication en ligne.

Au moment de la session de Tunis, ces méthodes étaient devenues plus sophistiquées. Les récits extrémistes faisaient de plus en plus appel aux rôles féminins traditionnels (mères, épouses ou martyres), intégrant un symbolisme intime et religieux à une propagande persuasive. Les participants ont averti que le manque de coordination entre les unités entravait la détection précoce et que les outils de profilage numérique saisissaient rarement les vulnérabilités sexospécifiques. Il a également été noté que les femmes mineures figuraient parmi les groupes les plus ciblés, souvent recrutées de manière invisible au sein de réseaux familiaux ou communautaires.

L'activité de Dakar a approfondi et décrit comment les cellules en ligne dirigées par des femmes émergeaient en tant qu'organisatrices de contenu numérique et facilitatrices de communication cryptée entre individus radicalisés. Les participants du Sénégal, du Nigeria et de la Côte d'Ivoire ont souligné que les messages extrémistes s'étaient adaptés aux dialectes locaux et aux références culturelles, ce qui leur a permis de se propager sans être remarqués dans des contextes fragiles. Ces modèles dépassaient souvent la capacité des unités nationales de lutte contre le terrorisme, soulignant le besoin urgent d'une coordination régionale, d'une analyse partagée et de mécanismes de réponse conjoints.

Sur la base de ces conclusions, le Groupe de travail de Casablanca s'est concentré spécifiquement sur la manière de traduire les enseignements tirés en une coopération régionale exploitable. Les participants ont souligné que la radicalisation numérique ne peut pas être abordée de manière isolée : elle nécessite l'intégration de cadres de coopération formels (tels que des centres de fusion des renseignements, des mécanismes de partage de renseignements et des évaluations conjointes des menaces) incluant des stratégies de prévention locales qui impliquent les écoles, les communautés et les réseaux de femmes. Les exemples partagés comprenaient des systèmes d'alerte précoce dans les zones frontalières, des patrouilles coordonnées et des campagnes de sensibilisation menées par la communauté pour empêcher la propagande en ligne de s'enraciner dans les zones vulnérables.

Un thème récurrent à Casablanca était l'inclusion des femmes en tant qu'actrices numériques, et pas seulement en tant que destinataires passives. Les participants ont souligné la nécessité d'un plus grand nombre femme employées en tant qu'agentes infiltrées, dans les cyberenquêtes, le renseignement numérique et la production de contre-récits. Ils ont appelé à une formation régionale spécialisée, intégrant des modules sensibles au genre sur l'identification des manipulations, le suivi des canaux cryptés et l'analyse des tendances numériques dans les langues et les régions. Ce renforcement des capacités devrait être intégré dans les programmes institutionnels, en veillant à ce que les femmes contribuent à la fois aux dimensions opérationnelles et stratégiques de la lutte contre le terrorisme numérique.

Le groupe de travail a également réaffirmé que la technologie ne peut à elle seule résoudre le problème. Les groupes de travail régionaux, le réseau de surveillance numérique et les mécanismes de partage de renseignements doivent être complétés par des approches centrées sur l'humain qui renforcent la confiance, l'inclusion et la collaboration inter-agences. En combinant la résilience numérique avec la solidarité régionale et la prévention sensible au genre, les discussions de Casablanca ont produit une feuille de route prospective pour lutter contre la radicalisation en ligne et renforcer les systèmes de protection collective au-delà des frontières.

5.2. Financement et Logistique dans une Perspective de Genre

Les contributions des activités tenues à Tunis et à Dakar ont montré que le financement et la logistique passent maintenant par des canaux dispersés et peu visibles dans lesquels les femmes peuvent agir en tant qu'intermédiaires, parfois sciemment, parfois sous pression. Les écarts se situent moins au niveau des outils émergents que sur la façon dont les institutions relient les différents éléments entre eux : les unités de renseignement financier travaillant ensemble avec les enquêteurs de la lutte antiterroriste, les procureurs et les spécialistes du genre ; des manuels communs pour tracer les petites transactions rapides liées aux réseaux familiaux ou de la diaspora ; et des procédures qui distinguent l'action délibérée de la coercition, en particulier pour ce qui est des mères et des mineurs. Ce qui fonctionne, c'est un ensemble coordonné : typologies de signaux d'alerte partagées, transferts rapides entre les équipes financières/les cellules de cybercriminalité

et les agents chargés des dossiers, et traitement des preuves devant les tribunaux tout en protégeant les droits. La coopération régionale ajoute les canaux de confiance, les champs de données compatibles et les examens conjoints, de sorte que les schémas invisibles dans une juridiction deviennent applicables au-delà des frontières.

5.3. Rapatriés

Tout au long du cycle, la réintégration des femmes et des mineurs rapatriés des zones de conflit s'est imposée comme l'un des défis à plusieurs niveaux les plus complexes de la lutte contre le terrorisme. À Amman, les participants ont appelé à la création de programmes de réadaptation qui traitent des traumatismes, de la stigmatisation et des obstacles spécifiques auxquels les femmes sont confrontées lors de leur réintégration dans la société. À Tunis, les discussions ont documenté des cas fragiles mais prometteurs dans lesquels la société civile a aidé à rétablir la confiance entre les rapatriés et les institutions. À Dakar, le débat s'est déplacé vers la reconnaissance et la formalisation des mécanismes de réintégration dirigés par les femmes (éducatrices, médiatrices religieuses et groupes de soutien psychologique) en tant que catalyseurs essentiels du rétablissement et de la résilience communautaire.

Malgré les progrès accomplis, des obstacles persistent : le manque d'outils de gestion des risques adaptés au sexe et à l'âge ; l'insuffisance d'espaces sûrs pour les mères et les enfants ; et l'ambiguïté juridique concernant la détention, la nationalité et la responsabilité pénale.

La session de Casablanca a fait progresser un programme prospectif axé sur l'institutionnalisation d'un modèle de DDDR (désarmement, démobilisation, déradicalisation et réintégration) sensible au genre. Les participants ont souligné que ces cadres doivent tenir compte des traumatismes, s'appuyer sur un soutien psychosocial soutenu et être ancrés dans un suivi communautaire afin que la réintégration soit à la fois protectrice et durable, en particulier pour prévenir les cycles de reradicalisation chez les femmes et les mineurs.

Consolider les leçons tirées des trois dernières sessions et souligner un changement pratique : les stratégies de lutte contre le terrorisme doivent évoluer en phase avec le paysage des menaces tout en renforçant le rôle dirigeant des femmes dans les systèmes de réadaptation et de réintégration. La participation significative des femmes à la conception, à la mise en œuvre et à la supervision des programmes de DDDR est essentielle pour une résilience durable et une gouvernance crédible et inclusive.

Une conclusion commune a émergé : la réintégration ne peut pas reposer uniquement sur des réponses sécuritaires ou judiciaires. Elle doit combiner des dimensions préventives, sociales et de développement, intégrer l'égalité des sexes, les soins psychosociaux et l'autonomisation de la communauté.

Comment cela peut fonctionner dans la pratique : la réintégration des femmes rapatriées et des mineurs est suivie à travers un cadre national aligné sur la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, en appliquant les quatre piliers (prévention, participation, protection, rétablissement) sur la base d'indicateurs clairs et d'un système de suivi et d'évaluation rigoureux. La collecte quotidienne de données, les rapports périodiques et les audits internes/externes permettent une évaluation en temps réel de ce qui fonctionne. Cette approche transforme la politique en actions : réduction de la violence sexiste, participation accrue des femmes à la consolidation de la paix locale et renforcement des structures de soutien communautaires. Elle s'aligne également sur le troisième plan d'action de l'UE sur l'égalité des sexes (GAP III), intégrant des indicateurs sensibles au genre et la responsabilité dans tous les programmes.

Programme marocain Musalaha[2] : réhabilitation idéologique dans le contexte carcéral. Le modèle marocain Musalaha *(« Réconciliation »)* offre un exemple structuré de réhabilitation idéologique et psychosociale pour les détenus condamnés en vertu des lois antiterroristes. Lancé en 2017 par la Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire et de la Réinsertion (DGAPR), en partenariat avec *la Rabita Mohammadia* des Oulémas, le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) et la Fondation Mohammed VI pour la réinsertion des détenus. Le programme s'articule autour de trois réconciliations, d'un texte religieux et de la société, combinant clarification doctrinale, éducation aux droits et planification pratique de la réintégration, et il est soumis à une évaluation continue de l'engagement et des résultats des participants.

L'expérience de Musalaha montre comment la légitimité religieuse fondée sur les droits et dirigée par l'État peut être opérationnalisée : des universitaires et des psychologues qualifiés travaillent aux côtés des services pénitentiaires pour aider les détenus à réévaluer de manière critique les récits extrémistes et à se préparer à une réintégration légale et responsable. En particulier, les rapports publics de 2023 ont souligné la participation spécifique des femmes et l'absence déclarée (en juillet 2023) de femmes détenues en vertu de la loi antiterroriste comme un impact positif, renforçant la valeur des voies adaptées au genre et d'un contrôle transparent. Bien que les contextes diffèrent, les éléments de conception de base (facilitation multidisciplinaire, clarté doctrinale, droits de l'homme, sensibilisation juridique et suivi au cas par cas) offrent un modèle réplicable pour les partenaires de la région MENA et africains explorant les voies de la déradicalisation en milieu carcéral.

Ce que cela signifie pour les partenaires régionaux : Une réintégration efficace nécessite un écosystème de responsabilité complet qui relie la sécurité, la justice et le bien-être social, et reconnaît les femmes et les enfants non seulement en tant que groupes vulnérables, mais aussi en tant qu'acteurs centraux de la reconstruction de la paix. Casablanca prépare le terrain pour passer du diagnostic à la mise en œuvre : faire de la réintégration un pilier stratégique de la sécurité durable et de la résilience humaine.

Les groupes de travail ont également souligné l'interdépendance entre la coordination transfrontalière et la protection humanitaire. Des réseaux régionaux solides sont essentiels pour gérer la mobilité des CTE, la traite des êtres humains et le recrutement transfrontalier. Les délégations ont partagé des exemples de patrouilles conjointes, de mécanismes d'alerte précoce et d'engagement communautaire dans les zones frontalières fragiles, souvent avec le soutien d'organisations internationales et d'ONG pour que les opérations restent alignées sur les normes de protection, en particulier pour les populations déplacées, les femmes et les enfants.

Cependant, de nombreuses unités régionales se concentrent encore étroitement sur le renseignement de sécurité. Les participants ont recommandé d'adapter les systèmes numériques existants pour inclure des dispositifs de protection transfrontaliers (alertes sur les groupes vulnérables et les mouvements de population), permettant des réponses plus rapides et plus précises aux risques sexospécifiques.

Des cadres de coopération formels et fondés sur les droits reliant la police, le pouvoir judiciaire et le renseignement restent indispensables pour gérer les flux de rapatriés, perturber les chaînes illicites et consolider les stratégies régionales. Plusieurs délégations ont souligné que la coopération

2 Le programme Musalaha a connu des éditions successives et, à la fin de 2023, avait atteint un peu plus de 300 participants depuis sa création (https://www.mapexpress.ma/actualite/societe-et-regions/programme-moussalaha-301-beneficiaires-depuis-2017-m-abbadi/?utm_source ;

en matière de lutte contre le terrorisme devrait être complétée par un engagement auprès de différents secteurs dont l'éducation et la santé pour s'attaquer aux causes profondes et créer des réseaux fondés sur la confiance qui renforcent la résilience des communautés.

Une question particulièrement sensible concerne la codétention des nourrissons et des jeunes enfants avec leur mère dans les affaires liées au terrorisme. Les participants ont appelé à des réformes de la justice adaptées aux enfants, à des peines alternatives, à de meilleures conditions de détention et à des options de réintégration communautaires pour éviter les traumatismes et la marginalisation.

En Afrique du Nord et au Sahel, des efforts sont en cours pour renforcer les systèmes de protection intégrés pour les femmes et les enfants (accès à la justice, refuges, soins psychosociaux et poursuites en cas de violence sexiste), mais des lacunes majeures persistent dans les services sociaux et de santé pour les femmes et les enfants rapatriés. Ces lacunes prouvent la nécessité d'une réforme institutionnelle soutenue et de cadres régionaux qui combinent la sécurité avec les soins psychosociaux, l'éducation et les moyens de subsistance.

Conclusion : les groupes vulnérables, en particulier les femmes et les enfants, doivent être placés au centre de la politique de lutte contre le terrorisme, non pas en tant que bénéficiaires passifs, mais en tant que titulaires de droits et agents de résilience. Cette mutation (de la réaction à la prévention, d'une sécurité stricte à des modèles humains et inclusifs) est ce qui rend les stratégies crédibles au fil du temps. Le programme marocain Musalaha montre comment une voie de réhabilitation en milieu carcéral fondée sur les droits peut s'intégrer dans cette architecture et mérite d'être prise en compte, adaptée et évaluée avec soin par les partenaires régionaux.

6. Coopération Régionale

Le groupe de travail de Casablanca a placé la coopération régionale et internationale au cœur de la discussion, en s'appuyant sur les enseignements tirés d'Amman, de Tunis et de Dakar. Le message est simple : le terrorisme et l'extrémisme violent ne s'arrêtent pas aux frontières, donc la coopération n'est pas facultative. C'est le moyen de rendre les opérations plus efficaces et de combler les lacunes juridictionnelles tout en conservant une perspective sensible au genre.

L'Afrique du Nord est un exemple clair de puissance douce (« soft power ») bien utilisée : les traditions spirituelles anciennes sont exploitées par des institutions qui forment des théologiens, promeuvent un discours religieux modéré et pratiquent une diplomatie basée sur la foi. Cela élargit les canaux de confiance avec les États voisins et favorise la stabilité sans coercition. Les contributions de l'Afrique de l'Ouest, en revanche, ont mis en évidence les obstacles quotidiens (trafic illicite, flux d'armes incontrôlés et itinéraires de mobilité informels qui affaiblissent la sécurité aux frontières) soulignant la nécessité de partenariats plus étroits, de systèmes interopérables et d'une alerte précoce et d'un partage d'informations plus solides en tant qu'éléments essentiels des stratégies régionales de lutte contre le terrorisme.

À travers les régions, les priorités ont convergé. Pour que les femmes accèdent à des postes à responsabilités, il est nécessaire de développer des voies structurées, en particulier pour les rôles qui façonnent la coopération transfrontalière et la prise de décision régionale. Des programmes conjoints de formation, de mentorat et d'échange aident à diffuser l'apprentissage par les pairs et à intégrer une pratique sensible au genre. Les programmes inclusifs qui rassemblent les hommes et les femmes en tant que parties prenantes égales réduisent la résistance culturelle. Un modèle de longue date d'intégration de la dimension de genre dans tous les ministères souverains a été identifié comme un modèle pratique pour des contextes similaires. Du côté des outils, les praticiens ont souligné la valeur des alertes D'INTERPOL, des officiers de liaison et des plateformes régionales avec des bases de données interopérables pour permettre les arrestations, perturber les complots et partager rapidement les renseignements, soutenus par des patrouilles conjointes sur les frontières poreuses, des investissements dans une infrastructure numérique sécurisée et une alliance dirigée par des femmes qui aident à façonner la politique de lutte contre le terrorisme et à superviser les opérations. Les ministères de la sécurité, de la justice et du genre se coordonnent de plus en plus pour ancrer ces mesures dans les systèmes nationaux, soutenus par des observatoires du genre et, si nécessaire, une réforme juridique pour que la coopération fonctionne dans la pratique.

Prises ensemble, ces expériences vont dans le même sens : une coopération efficace va au-delà des mémorandums et des formations ponctuelles. Elle a besoin de mécanismes durables et institutionnalisés qui relient les acteurs de toutes les régions et de tous les secteurs, garantissent une participation inclusive et transforment les stratégies sensibles au genre en pratiques quotidiennes.

6.1. Leçon de Partenariat de Coopération Apprise

La session de Casablanca est revenue sur une question fondamentale : comment transformer une politique bien intentionnée en résultats durables sur le terrain ? La discussion s'est appuyée sur une base normative solide (la stratégie antiterroriste du Conseil de l'Europe, la stratégie de l'UE en matière d'égalité des sexes et le plan d'action externe de la Commission) ainsi que sur le programme FPS et a rapidement évolué vers ce qui aide réellement les équipes à travailler mieux, plus rapidement et avec des femmes véritablement intégrées à chaque étape.

À Amman, les participants ont été directs au sujet de la fragmentation : les cas de CTE transfrontaliers ont été traités de manière inégale, le partage de preuves, l'évaluation des risques et le suivi des rapatriés (en particulier pour les femmes et les mineurs) étant souvent gérés de manière cloisonnée.

Au cours de l'activité de Tunis, certains participants ont orienté la discussion vers des solutions, en mettant l'accent sur l'AUCTC, l'AFRIPOL, la CEDEAO et le Bureau du programme des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme (UNOCT) en Afrique, et en identifiant la coordination, l'alignement juridique et les points focaux désignés pour l'égalité des sexes comme leviers pratiques.

Lors de l'activité de Dakar, l'accent est passé de l'intention à l'interopérabilité : listes de surveillance partagées, liens sécurisés entre les centres de fusion des renseignements et cellules analytiques conjointes capables de cartographier les finances et les récits transfrontaliers. La leçon à retenir est claire : la coopération régionale ne perdure que lorsque la connectivité technique et la confiance institutionnelle grandissent ensemble.

Casablanca est passé du diagnostic à la conception. Des groupes de travail ont proposé des plateformes inclusives qui relient les acteurs nationaux, régionaux et transnationaux, encourageant les femmes à assumer des rôles de direction et aller au-delà de la figuration. Les contributions de l'ensemble du cycle ont montré que lorsque les cadres juridiques, le recrutement équitable et la formation unifiée sont mis en place concrètement, la participation des femmes devient routinière dans les ministères, le système judiciaire et les organes de sécurité. Cette normalisation comble les lacunes en matière de capacités et renforce la confiance du public. Pourtant, plusieurs délégations, en particulier de la région MENA, nous ont rappelé que la culture et les réseaux informels ralentissent encore le cheminement des femmes vers les rôles de prise de décision ; le mentorat formel et soutenu reste un chaînon manquant.

Un deuxième fil rouge a parcouru chaque échange : la sécurité « stricte » à elle seule n'est pas suffisante. Les stratégies les plus crédibles combinaient le partage de renseignements et les centres de fusion des renseignements avec l'engagement communautaire, les garanties des droits de l'homme et les partenariats avec la société civile. Cet équilibre maintient les réponses légitimes et centrées sur les personnes, et c'est précisément là que les femmes professionnelles ajoutent une valeur distincte. Mesurer les progrès s'est avéré tout aussi important. Un modèle ouest-africain a montré comment les données quotidiennes, les indicateurs clairs et les audits indépendants transforment la politique de réintégration en résultats traçables ; c'est en intégrant un suivi et une évaluation alignés sur GAP III au niveau national que les engagements deviennent pratiques.

Enfin, l'apprentissage par les pairs a été l'accélérateur silencieux. Les ateliers transfrontaliers, les bourses de courte durée et la confiance acquises dans les praticiens ont permis de transférer des compétences au-delà des frontières et de donner à davantage de femmes la confiance et le soutien nécessaires pour accéder à des fonctions de direction opérationnelle et stratégique. Tout cela s'aligne maintenant sur les

partenariats de l'UE en cours (CT-JUST, AUCTC, AFRIPOL, EUROPOL) établissant les fondations pour une action coordonnée, sensible au genre et efficace sur le plan opérationnel.

En bref, une approche antiterroriste sensible au genre dépend d'institutions solides, d'une coopération régionale honnête et de véritables modèles de réintégration. La volonté politique, des cheminements de carrière clairs pour les femmes et un suivi correctement financé et aligné sur GAP III permettent de transformer une promesse sur papier en performance sur le terrain.

6.2. Bases de Données et Interopérabilité

Tout au long des quatre sessions CTE, les participants ont systématiquement identifié des bases de données fragmentées et l'absence ou l'inadéquation de systèmes d'information interopérables comme un obstacle majeur à une coopération efficace en matière de lutte contre le terrorisme. Les enquêtes sont souvent retardées en raison de l'absence de protocoles normalisés de partage des données, des accords d'entraide judiciaire limités et des préoccupations persistantes concernant la confidentialité et la sensibilité politique. Ces défis soulignent le besoin urgent de renforcer la confiance et les capacités techniques par-delà les institutions et les frontières.

À partir de la session de Tunis, les participants ont souligné que les femmes occupant des rôles de renseignement et d'enquête devraient être systématiquement incluses dans les groupes de travail conjoints, en particulier pour assurer un traitement sensible au genre des cas impliquant des femmes, des mineurs ou des unités familiales. La session a en outre souligné que des mécanismes efficaces de partage des données dépendent non seulement de la technologie, mais aussi d'une participation inclusive et d'une confiance mutuelle entre les agences.

Lors de l'activité de Dakar, la discussion s'est tournée vers des modèles pratiques. L'exemple du centre régional de fusion des renseignements hébergé en Afrique de l'Ouest a illustré comment la coopération structurée peut permettre l'échange de données biométriques, financières et comportementales à travers les frontières. Cependant, la participation limitée des femmes analystes dans ces établissements a été notée comme une lacune persistante qui affaiblit la diversité et la compréhension de la situation dans l'analyse du renseignement.

S'appuyant sur ces enseignements, les groupes de travail de Casablanca ont appelé à un effort global pour intégrer les femmes analystes dans les équipes de coordination transfrontalières, pour développer des flux de renseignements ventilés par sexe et pour investir dans des unités sécurisées et interopérables reliant les cellules de renseignement financier (CRF), les unités de lutte contre le terrorisme et les autorités judiciaires. Les participants ont exhorté l'Union européenne et ses partenaires internationaux, en particulier ceux affiliés à l'Union africaine et à la région MENA, à coparrainer des programmes de formation conjoints sur l'interopérabilité des données, la gestion des preuves numériques et la sécurité de l'information, en veillant à la composition équilibrée des équipes spéciales.

Les contributions régionales de l'Afrique de l'Ouest ont réaffirmé que si des initiatives telles que le SIPAO, les systèmes d'alerte précoce de la CEDEAO et les bases de données D'INTERPOL fournissent déjà des bases solides, elles restent principalement conçues à des fins de sécurité traditionnelles. Les participants ont proposé d'adapter ces outils pour qu'ils remplissent également des fonctions humanitaires et de protection, par exemple, le suivi des personnes déplacées, des victimes de la traite d'être humain et des femmes et des mineurs vulnérables à travers les frontières. L'amélioration de l'interopérabilité, la normalisation des formats de données et l'investissement dans des mesures de cybersécurité plus strictes ont été identifiés comme des étapes essentielles pour rendre ces systèmes à la fois fiables et conformes aux droits.

Dans le même temps, les pays de la région MENA ont souligné qu'une véritable interopérabilité dépend autant de la confiance institutionnelle que des infrastructures. Les expériences de cette région démontrent que les centres de fusion des renseignements, les accords de coopération judiciaire et les cadres opérationnels ne peuvent fonctionner efficacement que s'ils sont soutenus par des protocoles flexibles, des canaux de communication sécurisés et un renforcement soutenu des capacités du personnel impliqué dans des enquêtes antiterroristes complexes.

Les participants ont également souligné l'importance de formaliser les cadres de partage de données entre les forces de l'ordre, les services de renseignement et les acteurs judiciaires, soutenus par des garanties claires en matière de vie privée et de droits de l'homme. Les données sensibles au genre, en particulier concernant les femmes et les mineurs liés au terrorisme, doivent être collectées et gérées de manière à garantir la dignité, la confidentialité et la protection.

Pris ensemble, ces enseignements réaffirment une leçon centrale du cycle CTE : l'amélioration du partage d'informations et de l'interopérabilité nécessite bien plus que la technologie seule. Elle exige une architecture cohérente fondée sur la confiance, des normes partagées, une formation harmonisée et des partenariats régionaux durables. Ce n'est que grâce à cet alignement que les opérations de lutte contre le terrorisme, les efforts de réintégration et le soutien humanitaire peuvent fonctionner comme des systèmes interconnectés et se consolidant mutuellement, renforçant à la fois la sécurité et la résilience sociétale dans toutes les régions.

6.3. Outil d'action Commune

Le cycle CTE a identifié un ensemble de défis récurrents qui nécessitent une action commune :

Défi	Impact régional	Pertinence du genre
Absence de typologies partagées des rôles des CTE	Empêche l'entraide judiciaire	Les rôles féminins sont souvent négligés ou mal catégorisés
Stratégies de réintégration fragmentées	Crée des échecs de réintégration et de la récidive	Les femmes rapatriées et leurs enfants font face à une double stigmatisation
Coordination régionale limitée de la politique de lutte antiterroriste	Affaiblit la réponse opérationnelle aux menaces transfrontalières	Absence d'indicateurs unifiés sur les vulnérabilités sexospécifiques

Les groupes de travail de CTE IV convergent sur quatre actions conjointes à long terme : (1) lancer un dialogue régional sur les femmes dans la lutte antiterroriste co-animé par l'UE, EUROPOL, INTERPOL, l'AUCTC, AFRIPOL et la CEDEAO ; (2) établir un observatoire du genre au sein des centres de fusion des renseignements existants (avec l'AUCTC) pour normaliser les données de la lutte antiterroriste ventilées par sexe ; (3) institutionnaliser un groupe de travail permanent sur les femmes CTE aligné sur le programme FPS ; et (4) promouvoir le détachement bilatéral d'enquêteuses entre les pays ayant une expérience opérationnelle. La session de Casablanca marque le passage du discours politique à la mise en œuvre stratégique, en façonnant une vision régionale et inclusive de la lutte antiterroriste enracinée dans la pratique sur le terrain et le potentiel de commandement des femmes (maintenant intégré dans les recommandations du document).

6.4. Le Lien entre le Crime Organisé et le Terrorisme

À Casablanca, les participants se sont mis d'accord une dure vérité : le crime organisé et le terrorisme fonctionnent de plus en plus comme un seul système. Ce qui ressemblait autrefois à des mondes parallèles fonctionne maintenant comme une économie fusionnée de violence, avec des réseaux criminels fournissant des documents falsifiés, des armes, des messages, de la logistique et de la finance à des groupes violents à travers les couloirs sahéliens et les routes côtières. Les délégations d'Afrique de l'Ouest et de la région MENA ont décrit des facilitateurs partagés, des voies de recrutement qui se chevauchent et des itinéraires transfrontaliers qui servent à la fois le profit et l'idéologie. Traiter la criminalité et le terrorisme comme des problèmes distincts crée des angles morts dans le renseignement, les poursuites et la coordination.

Les femmes sont entraînées dans ce nœud en tant que coursières, intermédiaires ou facilitatrices logistiques, des rôles qui tirent parti d'une visibilité plus faible et de neutralité perçue. Cette exposition apporte coercition et criminalisation, mais elle révèle également comment les réseaux terroristes s'adaptent aux vulnérabilités sociales et sexospécifiques. Une réponse sensible au genre n'est donc pas facultative ; elle est nécessaire sur le plan opérationnel.

Les participants ont plaidé en faveur d'une doctrine intégrée : les tactiques de perturbation de la criminalité doivent être inscrites dans la pratique antiterroriste afin que la fraude documentaire, le flux d'armes, les facilitateurs et les canaux de financement soient ciblés dans les mêmes dossiers d'enquête et de poursuite. Les corridors frontaliers et côtiers ont besoin de patrouilles conjointes soutenues et de groupes de travail multi-agences capables de se déplacer rapidement sur des pistes partagées. Cela dépend de systèmes de données sécurisés et interopérables qui permettent aux autorités policières, douanières, de renseignement et judiciaires de travailler ensemble à partir d'un seul profil de menace en temps réel qui suit les personnes, l'argent et le matériel.

La coordination transfrontalière et la protection humanitaire sont les deux faces d'une même médaille. Les mécanismes d'alerte précoce, les patrouilles conjointes et les initiatives d'engagement communautaire réduisent les tensions dans les zones frontalières fragiles, mais ils doivent être associés à des garanties pour les populations déplacées, les femmes et les enfants. Les systèmes d'information régionaux existants devraient être mis à niveau pour inclure des fonctionnalités de protection (alertes humanitaires, signaux de risque basés sur le genre et capacité à suivre les mouvements vulnérables dans les juridictions) afin que les décisions opérationnelles tiennent compte à la fois de la menace et de la protection.

Les cadres formels de coopération restent essentiels. La police, le ministère public et les services de renseignement ont besoin de canaux clairs pour gérer les flux de rapatriés, démanteler les chaînes financières et logistiques et aligner les stratégies régionales sur les droits de l'homme et la responsabilité. Plusieurs délégations ont souligné l'importance de faire appel à d'autres secteurs (éducation, santé, voire tourisme) pour s'attaquer aux causes profondes, élargir la confiance de la communauté et renforcer la prévention.

Les prisons sont un point de pression critique. Les discussions de Casablanca ont signalé la codétention des nourrissons et des jeunes enfants avec leurs mères comme une grave lacune en matière de protection. Les participants ont appelé à des réformes de la justice adaptées aux enfants : peines alternatives le cas échéant, amélioration des conditions et réintégration communautaire qui met fin aux cycles de traumatisme et de marginalisation.

Le changement de politique est simple et décisif : le crime organisé n'est pas un risque parallèle ; c'est un catalyseur essentiel des opérations terroristes. La prévention, les perturbations et les poursuites doivent être planifiées et exécutées de manière unifiée, harmonisées sur le plan juridique, intégrées aux opérations et adaptées au genre, afin que la coopération régionale puisse suivre le rythme d'une menace hybride qui s'adapte plus rapidement que les institutions cloisonnées.

6.5. Plans d'action & Faisabilité

Les leçons opérationnelles découlant du cycle CTE, renforcées par des contributions régionales, indiquent une vérité simple : passer d'une politique à une pratique soutenue nécessite plus que des déclarations. Cela suppose des plans d'action techniquement solides, tenant compte du contexte et financièrement viables.

Les contributions de l'Afrique de l'Ouest et de la région MENA montrent que la faisabilité commence par la correction des bases qui bloquent la coopération : données fragmentées, faible interopérabilité et lacunes en matière de cybersécurité. Malgré cela, des progrès sont à portée de main grâce à des investissements dans des systèmes sécurisés, des plateformes normalisées de partage d'informations, des outils d'alerte précoce fiables et des protocoles de coordination pratiques qui renforcent la confiance et accélèrent les réponses conjointes.

Un exemple ouest-africain illustre comment les systèmes d'alerte précoce et de données existants peuvent être adaptés pour suivre plus précisément les risques de sécurité et soutenir une action coordonnée en temps opportun. En parallèle, plusieurs expériences de la région MENA montrent que les institutions sont plus résilientes lorsque l'égalité d'accès est intégrée dès le départ, à travers le recrutement, la formation et la promotion, offrant un modèle pour les autres visant à créer des cadres durables et dépolitisés.

Dans toutes les régions, un message est constant : la faisabilité dépend d'un financement stable. Les participants appellent à des budgets sensibles au genre pour soutenir le renforcement des capacités, les infrastructures numériques, les canaux régionaux dirigés par des femmes, les partenariats avec la société civile et les réseaux d'apprentissage par les pairs. La coopération stratégique avec les organisations internationales et les acteurs locaux est essentielle pour garantir l'appropriation nationale et adapter la mise en œuvre aux conditions réelles de fonctionnement.

Principaux points à retenir : la politique devient pratique lorsque la faisabilité est intégrée dans des objectifs clairement définis par le plan, les responsabilités sont attribuées, les délais sont réalistes, les résultats sont mesurables et le suivi est robuste. Sans ces piliers, même des engagements politiques forts restent à l'état d'ambition.

6.6. Les Observatoires de la Sécurité en Matière de Genre comme Outils

Au cours des séances de travail, les participants se sont mis d'accord sur la valeur des observatoires régionaux du genre et des cadres de partenariat pour suivre, comparer et améliorer l'intégration de la dimension de genre dans la lutte contre le terrorisme et la gouvernance de la sécurité. S'appuyant sur les modèles nationaux existants, ces observatoires combinent des données ventilées par sexe, une évaluation indépendante et des orientations politiques pour convertir les engagements formels en changements institutionnels mesurables alignés sur le GAP III et le programme FPS.

Plutôt que d'être de simples dépôts de données, les observatoires devraient fonctionner comme des plateformes d'apprentissage : organiser un examen par les pairs, partager des preuves comparatives

et mettre à jour les pratiques en fonction de l'expérience vécue, de la police et des prisons aux tribunaux et aux programmes communautaires. Les participants ont souligné l'avantage des réseaux régionaux dirigés par des femmes qui intègrent directement l'analyse de genre dans les décisions et la planification transfrontalières en matière de lutte antiterroriste.

En pratique, la connexion des unités nationales à des observatoires régionaux normaliserait les rapports, permettrait un échange d'informations sécurisé et soutiendrait des stratégies harmonisées en Afrique de l'Ouest, du Nord et de l'Est et dans la région MENA. Le cas échéant, les observatoires peuvent également s'appuyer sur des initiatives complémentaires (par exemple, la diplomatie religieuse sensible au genre ou la consolidation de la paix communautaire) pour enrichir les indicateurs et guider les ajustements sur le terrain.

Référence croisée : Cette section concrétise la recommandation précédente de créer un observatoire du genre (voir Recommandations institutionnelles & stratégiques clés).

7. Conclusions

Validés à travers CTE I (Amman), CTE II (Tunis) et CTE III (Dakar) et consolidés à travers les questionnaires anonymisés lors de CTE IV (Casablanca), ces résultats reposent sur une expérience opérationnelle réelle, et non sur la théorie. Il est tout aussi important de noter que chaque mesure régionale ou nationale doit être co-conçue avec le pays bénéficiaire, de sorte qu'elle s'adapte à ses institutions, à ses traditions juridiques et à ses réalités sociales. Cette adaptabilité est ce qui met en pratique une politique de lutte antiterroriste sensible au genre : elle augmente les chances d'une bonne mise en œuvre, s'aligne sur les besoins locaux et soutient la participation significative des femmes tout au long du cycle de la lutte antiterroriste.

7.1. Réflexions Finales

Le cycle en quatre phases du CTE a démontré, sans aucun doute, que le rôle des femmes dans la lutte contre le terrorisme n'est pas périphérique, symbolique ou facultatif : il est structurel, stratégique et indispensable. D'Amman à Casablanca, les acteurs nationaux et régionaux ont partagé leurs expériences, mis en évidence leurs contraintes et se sont engagés à promouvoir un modèle de lutte contre le terrorisme sensible au genre, fondé sur le renseignement et conforme aux droits de l'homme.

La consolidation des résultats sur toutes les phases confirme plusieurs tendances :

- Les femmes sont activement impliquées dans les écosystèmes terroristes, non seulement en tant que victimes ou soutiens, mais aussi en tant que recruteuses, facilitatrices et points d'ancrage idéologiques.
- Certains cadres juridiques et institutionnels restent insuffisants pour répondre aux rôles spécifiques, aux risques et aux besoins de réintégration des femmes CTE et de leurs familles.
- La sous-représentation opérationnelle des femmes dans les institutions de sécurité limite directement la capacité de prévenir, d'enquêter et de réagir efficacement aux menaces terroristes.
- La coopération régionale est essentielle pour faire face aux menaces transfrontalières et harmoniser les réponses dans la lutte contre le terrorisme, mais elle doit être inclusive, interopérable et sensible aux réalités sexospécifiques.
- Les menaces émergentes (telles que le cyberterrorisme, la propagande numérique, le financement en cryptomonnaie, les armes 3D et les EEI) exigent une nouvelle génération de professionnels de la lutte contre le terrorisme, y compris des femmes formées au commandement, aux enquêtes et à l'analyse.

Renvoyant à la quatrième et dernière session, les contributions et les recommandations ont été élaborées à travers les questionnaires guidés, notamment le modèle de présentation du groupe de la session plénière.

Chaque animateur du groupe de travail a présenté ses résultats en plénière ; l'expert en contre-terrorisme de CT-JUST a ensuite compilé et condensé ces contributions en sous forme des réflexions, considérations et recommandations finales du cycle. Les résultats structurés sont maintenant retranscrits dans ce projet de document de travail sous le chapitre 7.1.

7.1.A. Défis Clés Identifiés et prise de conscience lors de la session des groupes de travail

Disparités persistantes entre les pays en matière d'intégration de la dimension de genre et de capacité de suivi. Malgré les engagements régionaux et internationaux, il existe des différences marquées entre les pays en ce qui concerne l'intégration d'approches sensibles au genre dans les cadres nationaux de lutte contre le terrorisme. Certains États ont des outils et des politiques institutionnels avancés favorisant l'inclusion des femmes, tandis que d'autres manquent même de mécanismes de base. Ce déséquilibre dissuade une coopération régionale significative et réduit l'impact de l'analyse comparative ou de la programmation conjointe. En outre, les disparités dans les capacités de suivi des données de genre empêchent l'évaluation systématique des progrès.

Sous-identification des rôles multiples des femmes dans le terrorisme : en tant qu'auteures d'infraction, facilitatrices ou victimes de violence sexiste. Les récits de sécurité nationale continuent de dépeindre les femmes principalement comme des victimes passives ou des actrices périphériques du terrorisme. Cependant, l'expérience sur le terrain montre que les femmes peuvent occuper des rôles variés en tant que recruteuses, propagandistes, soutiens logistiques ou auteures d'actes (capacité d'action). Le manque de reconnaissance nuancée de ces rôles conduit à des angles morts politiques, en particulier dans les cadres juridiques, les parcours de réadaptation et les politiques de réintégration. Cela crée également des défis dans la conception d'outils de prévention et de méthodologies d'enquête adéquats.

Indicateurs sensibles au genre faibles ou manquants dans les politiques nationales de lutte contre le terrorisme. De nombreuses stratégies nationales n'incluent pas d'indicateurs de genre spécifiques et mesurables, ce qui entraîne des engagements génériques ou superficiels en faveur de l'égalité des sexes. Cela entrave la capacité des gouvernements et des institutions partenaires à suivre les progrès, à identifier les lacunes et à allouer efficacement les ressources. L'absence d'indicateurs ventilés limite la transparence et la responsabilité dans les efforts d'intégration de la dimension de genre, en particulier au sein des organismes d'application de la loi et de renseignement.

Les barrières institutionnelles et les cultures dominées par les hommes limitent encore la pleine participation et la promotion des femmes dans les structures de sécurité. Des normes patriarcales profondément enracinées et une discrimination structurelle restent présentes dans de nombreuses institutions. Même lorsque des réformes juridiques et politiques existent, les pratiques informelles freinent souvent l'avancement des femmes dans des rôles dirigeants ou opérationnels sur le terrain. Cette inertie culturelle décourage le recrutement et la rétention de femmes professionnelles, affaiblit la diversité interne et réduit l'éventail des perspectives opérationnelles et stratégiques disponibles pour les agences de lutte antiterroriste.

Évaluations d'impact limitées et mauvaise coordination interinstitutions pour intégrer systématiquement les données sur le genre. Les mécanismes d'évaluation au sein des programmes de lutte antiterroriste manquent souvent d'une perspective de genre ou n'impliquent pas les femmes professionnelles dans les processus d'examen et de prise de décision. La coordination interinstitutions reste faible, en particulier en ce qui concerne le partage de renseignements ventilés par sexe, de données judiciaires ou de statistiques sur la réadaptation. Sans canaux de coordination institutionnalisés, l'intégration des données sexospécifiques devient fragmentée et incohérente, ce qui réduit l'efficacité des efforts nationaux et régionaux.

7.1.B. Priorités et Recommandations de la Proposition

La phase finale du cycle des Dossiers d'enquête sur les femmes combattantes terroristes étrangères (CTE), qui a culminé à Casablanca, a généré une série de recommandations institutionnelles concrètes, fondées sur les contributions de plus de 80 hommes et femmes professionnels de 20 pays et organisations internationales. Les priorités suivantes visent à promouvoir un changement durable et systémique dans la professionnalisation et le rôle dirigeant des femmes dans la lutte contre le terrorisme.

Intégration d'indicateurs sensibles au genre dans les stratégies nationales de lutte contre le terrorisme. Toutes les politiques nationales de lutte contre le terrorisme devraient inclure des indicateurs sensibles au genre qui permettent la collecte, l'évaluation et la responsabilisation systématiques des données. Ces indicateurs doivent :

- Mesurer les aspects quantitatifs et qualitatifs de la participation des femmes à la prévention, aux enquêtes, aux poursuites et à la réadaptation.
- Inclure des repères pour évaluer les progrès institutionnels vers la parité hommes-femmes dans le recrutement, la promotion et l'accès aux rôles opérationnels.
- Être intégrés dans les mécanismes nationaux de suivi et d'évaluation avec des rapports publics pour assurer la transparence.

Une telle intégration permettra aux autorités nationales de suivre les disparités, d'ajuster les stratégies en temps réel et de respecter les obligations internationales au titre du plan d'action III de l'UE sur l'égalité des sexes (GAP III) et du programme pour les femmes, la paix et la sécurité (FPS).

Institutionnalisation des parcours professionnels et des programmes de mentorat pour les femmes dans le domaine de la sécurité. Les participants ont souligné à plusieurs reprises la nécessité de programmes structurés de développement professionnel pour favoriser le rôle dirigeant des femmes au sein des institutions de lutte antiterroriste. Les recommandations comprennent :

- Créer des programmes de mentorat institutionnel qui jumellent des jeunes professionnelles avec des officiers expérimentés et des hauts responsables.
- Établir des critères de promotion transparents et équilibrés entre les sexes, en particulier dans les unités opérationnelles et les organes de décision.
- Attribution de quotas budgétisés ou de politiques incitatives pour la formation, les études avancées et la visibilité internationale des femmes officiers.
- Ces initiatives non seulement autonomisent les femmes, mais renforcent également la diversité et l'innovation institutionnelles internes.

Expansion des structures de commandement mixtes et des processus de recrutement inclusifs. Pour favoriser une prise de décision équilibrée et des institutions plus représentatives, les pays sont encouragés à :

- Promouvoir les équipes de commandement mixtes dans les organes de police, de renseignement et judiciaires, en particulier dans les unités de lutte antiterroriste et les équipes d'enquête spéciales.
- Adopter des pratiques de recrutement inclusives qui éliminent les obstacles structurels et culturels décourageant les femmes de postuler dans les forces de sécurité.

- Aborder les biais informels dans les processus de sélection et assurer l'égalité d'accès aux concours, aux missions spécialisées et au déploiement sur le terrain.
- Cette recommandation s'aligne sur les pratiques de l'UE qui favorisent la diversité et l'efficacité opérationnelle des services répressifs.

Inclusion des femmes dans la prise de décision stratégique et opérationnelle. La participation des femmes devrait aller au-delà de la représentation symbolique. Leur expertise doit être intégrée dans :

- La conception et la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action nationaux de lutte contre le terrorisme.
- Rôles dirigeant dans les enquêtes, les poursuites, l'analyse du renseignement et les procédures médico-légales.
- Structures de réponse aux crises, comités de réhabilitation et plateformes de coopération régionale.
- En élevant les femmes à des rôles de responsabilité, les institutions ont accès à perspective variées et à des approches de la sécurité souvent plus ancrées dans la communauté.
- Mettre en évidence une évaluation d'impact limitée et une mauvaise coordination interinstitutions pour intégrer systématiquement les données.

Intégration institutionnelle de l'analyse de genre et des données ventilée dans les évaluations. Les institutions de lutte antiterroriste doivent développer ou renforcer les mécanismes internes pour :

- Mener des évaluations de l'impact sur le genre des politiques, des protocoles et des pratiques opérationnelles.
- Recueillir et utiliser systématiquement des données ventilées par sexe sur les suspects, les victimes, les rapatriés, les détenus et les résultats de la réadaptation.
- Affecter des points focaux dédiés au genre au sein des organes de lutte antiterroriste pour assurer la cohérence des politiques et la coordination intersectorielle.
- Ce n'est qu'en intégrant l'analyse de genre que les politiques seront réactives, inclusives et résilientes aux préjudices ou aux préjugés involontaires.

7.1.C. Priorités d'ction Régionales

S'appuyant sur les idées et les recommandations des quatre activités, la session du groupe de travail a consolidé cinq lignes d'action stratégiques au niveau régional. Ces actions régionales sont conçues pour relever les défis transfrontaliers communs, favoriser l'apprentissage mutuel et créer des cadres de coopération résilients entre les institutions de sécurité d'Afrique de l'Ouest, du Maghreb, du golfe de Guinée et de la région MENA. Elles servent également de voies opérationnelles pour mettre en œuvre le programme pour les femmes, la paix et la sécurité (FPS) dans le contexte de la lutte contre le terrorisme et de la justice pénale.

Mise en place d'un Forum régional sur le genre et la lutte contre le terrorisme. Les participants ont appelé à la création d'une initiative permanente, dirigée par des praticiens, dédiée à la promotion d'approches sensibles au genre dans la lutte contre le terrorisme. Ce forum devrait :

- Réunir des femmes professionnelles des secteurs de l'application de la loi, du renseignement, de la justice et pénitentiaire.
- Servir d'espace de dialogue politique, d'échange entre pairs et de réseautage transfrontalier.

- Faciliter le partage régulier des leçons apprises, des études de cas et des innovations en matière de pratiques sensibles au genre.
- Un tel forum améliorerait la visibilité et la coordination des femmes dans la lutte antiterroriste dans toute la région, fournissant une base pour des partenariats institutionnels à long terme.

Élaboration de protocoles de coopération régionale pour l'enquête et la réintégration des femmes CTE. Compte tenu de la nature transnationale du terrorisme et de la mobilité des CTE, il est nécessaire de disposer d'outils de coopération harmonisés qui incluent une dimension de genre. Les participants ont proposé les éléments suivants :

- Rédaction de protocoles normalisés pour l'enquête, les poursuites et la réinsertion des femmes CTE et des enfants.
- Définir des principes communs pour la collecte de preuves, la coopération médico-légale et l'entraide judiciaire, alignés sur les normes relatives aux droits de l'homme.
- Promouvoir des approches coordonnées pour la réadaptation et la réintégration des femmes rapatriées, en évitant les réponses fragmentées ou punitives uniquement.
- Cette action vise à réduire la fragmentation des politiques, à assurer la cohérence juridique et à promouvoir un traitement efficace et fondé sur les droits des cas de CTE féminins.

Formation et visites d'étude conjointes interrégionales pour les femmes professionnelles. Les participants ont plaidé pour l'expansion des opportunités de renforcement des capacités ciblées et interrégionales. Les recommandations comprennent :

- Organisation de sessions de formation conjointes entre l'Afrique du Nord et de l'Ouest et les institutions de la région MENA avec une forte participation des femmes.
- Faciliter les visites d'étude dans les pays ou les institutions ayant des meilleures pratiques reconnues en matière d'inclusion des femmes dans la lutte antiterroriste.
- Promouvoir les échanges entre les organes de lutte antiterroriste, les autorités judiciaires et les systèmes correctionnels en mettant l'accent sur les enquêtes et le traitement des preuves sensibles au genre.
- Ces initiatives renforcent non seulement les capacités individuelles, mais aussi la confiance institutionnelle et l'interopérabilité transfrontalière.

Intégration d'approches sensibles au genre dans les évaluations régionales des menaces et les systèmes d'alerte précoce. Pour renforcer la dimension préventive de la lutte contre le terrorisme, les participants ont souligné l'importance d'intégrer une perspective de genre dans l'alerte précoce et l'analyse des menaces. Cette action nécessite :

- L'inclusion systématique de données ventilées par sexe dans les évaluations des menaces nationales et régionales.
- L'identification d'indicateurs spécifiques au genre dans les dynamiques de radicalisation, les canaux de recrutement et les facteurs de résilience.
- L'engagement des femmes professionnelles dans les mécanismes d'analyse du renseignement et d'évaluation des risques aux niveaux national et multilatéral.
- Une approche plus inclusive de l'analyse des menaces permet l'élaboration de politiques nuancées et adaptées au contexte et renforce les stratégies de prévention précoce.

Coopération institutionnelle avec des organisations régionales et internationales et des plateformes soutenues par l'UE. Les participants ont reconnu la nécessité de connecter les institutions nationales aux mécanismes régionaux et internationaux.

Les actions prioritaires comprennent :

- Renforcer la coordination avec des organismes tels que l'AUCTC, l'AFRIPOL, EUROPOL, INTERPOL et le Bureau du programme des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme (UNOCT) en Afrique, notamment par la participation des femmes à des initiatives conjointes.
- Encourager les acteurs régionaux à intégrer des critères de genre dans le financement, la formation et la conception des programmes.
- Soutenir l'institutionnalisation de politiques sensibles au genre dans les plans d'action et les programmes régionaux de lutte antiterroriste, en utilisant le cycle CTE comme modèle de référence.
- Cette recommandation vise à faire en sorte que les cadres de coopération régionale reflètent les réalités opérationnelles des femmes professionnelles et amplifient leur rôle dans la gouvernance de la sécurité.

7.1.D. Considérations de Durabilité

Assurer l'impact à long terme du cycle des dossiers d'enquête sur les femmes CTE nécessite non seulement un engagement institutionnel, mais également la consolidation des mécanismes qui intègrent des approches antiterroristes sensibles au genre dans les structures de sécurité nationales et régionales. Les participants ont souligné plusieurs voies de durabilité qui devraient guider la phase post-Casablanca de cette initiative.

Institutionnalisation du document de travail en tant qu'outil de référence. Le document de travail élaboré dans le cadre des quatre activités du cycle CTE ne doit pas fonctionnel seul. En tant que produit d'efforts et de délibérations conjoints, il peut, le cas échéant, être adopté comme outil de référence par les destinataires/bénéficiaires concernés, sous réserve de leurs mandats, contextes et besoins spécifiques.

- Être intégré dans les programmes de formation des académies nationales de police, des instituts judiciaires et des forces de sécurité.
- Servir de guide de référence pour l'élaboration de nouveaux plans d'action nationaux ou l'examen des stratégies de lutte antiterroriste existantes dans une perspective de genre.
- Être officiellement diffusé auprès des organismes régionaux (par exemple, AUCTC, AFRIPOL, CEDEAO) pour soutenir la cohérence des politiques et favoriser l'appropriation.
- Sa traduction en anglais, français et arabe assure l'accessibilité à travers les régions linguistiques, améliorant ainsi sa portée opérationnelle.

Création d'un bassin régional de formateurs et de praticiens sensibles au genre. Les participants ont proposé l'établissement d'une liste régionale de femmes professionnelles formées (enquêtrices, analystes du renseignement, procureures et actrices judiciaires) qui peuvent :

- Servir de mentores et de facilitatrices pour les activités nationales et régionales de renforcement des capacités.
- Soutenir le déploiement de programmes de formation qui reflètent les réalités locales et les normes internationales.

- Agir en tant que points focaux pour assurer la continuité de l'engagement au-delà des cycles des donateurs.
- Ce bassin renforcerait également la coopération Sud-Sud et assurerait la mémoire institutionnelle.

Intégration des critères de genre dans les programmes de sécurité régionale et nationale. Pour passer des interventions par projet à la transformation systémique, il est essentiel que :

- Des indicateurs liés au genre soient inclus dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des futurs programmes de lutte antiterroriste et de justice financés par l'UE.
- Les évaluations de l'impact sur le genre deviennent obligatoires dans les processus de formulation des politiques.
- Les activités régionales futures dans le cadre de la mission Thémis ou de projets successeurs s'appuient explicitement sur la méthodologie de la lutte antiterroriste et les leçons apprises.
- La durabilité dépend de l'intégration des approches de genre comme base de référence, et non comme complément à toutes les réformes de la gouvernance de la sécurité.

Appropriation nationale et collaboration Sud-Sud. L'un des bénéfices les plus importants en matière de durabilité réside dans le transfert de propriété. Au cours du cycle CTE, les homologues nationaux ont commencé à mener des discussions, à fournir des informations stratégiques et à demander des activités de suivi sur mesure. Cet élan doit être soutenu par :

- Des missions de suivi bilatérales avec les pays intéressés pour opérationnaliser les recommandations.
- Des modèles de coopération triangulaire entre l'UE, la région MENA et les acteurs ouest-africains.
- Un appui aux mécanismes de coordination interministérielle sur le genre et la sécurité.
- Ce n'est que lorsque la propriété est transférée et intégrée au niveau national que l'impact réel et durable peut être garanti.

Tirer parti des cadres de l'UE et des Nations Unies pour l'ancrage politique à long terme. Le cycle CTE a été fortement aligné sur le troisième Plan d'action de l'UE sur l'égalité des sexes (GAP III), le programme FPS des Nations Unies et le cadre stratégique de l'UE pour les droits de l'homme et la démocratie. Ces cadres mondiaux :

- Fournissent une légitimité normative et une cohérence politique aux recommandations du cycle.
- Offrent des points d'entrée politiques à long terme pour intégrer le genre dans la coopération antiterroriste.
- Peuvent servir de justification à la poursuite du soutien de l'UE au titre des futurs instruments.

7.2. Principales Recommandations de la Validation du Groupe de Travail

Fondée sur des questionnaires dirigés par des facilitateurs, la validation du groupe de travail a permis de synthétiser un ensemble cohérent de recommandations reflétant les priorités partagées et les enseignements opérationnels de tous les pays participants. Alignés sur le troisième Plan d'action de l'UE sur l'égalité des sexes (GAP III), le Programme pour les femmes, la paix et la sécurité (FPS) et l'approche de CT-JUST fondée sur les droits et sensible au genre, les résultats

cumulés du cycle, ainsi que les contributions de Casablanca, ont conduit aux recommandations stratégiques suivantes :

7.2.A. Réformes Juridiques et Politiques

- Harmoniser les cadres juridiques nationaux pour inclure des définitions claires des rôles des femmes CTE, qui marquent les distinctions juridiques entre les niveaux d'implication.
- Introduire des dispositions tenant compte du genre pour les poursuites, la détention et la réintégration des femmes et des mineurs rapatriés.
- Criminaliser la possession d'armes à feu imprimées, d'engins explosifs improvisés et d'autres matières chimiques, biologiques, nucléaires et radiologiques ayant une composante hybride liée à l'intention terroriste.
- Exiger des évaluations de l'impact sur le genre pour toutes les stratégies et plans d'action nationaux de lutte contre le terrorisme.

En ce qui concerne l'égalité de genre dans les cadres juridiques nationaux, les groupes de travail transversaux ont révélé que les acteurs de la région MENA offrent des points de référence précieux pour l'harmonisation juridique durable de l'égalité de genre au sein des institutions souveraines et des structures de lutte contre le terrorisme. Dans certains systèmes nationaux, des cadres juridiques de longue date ont assuré l'égalité d'accès des femmes aux postes de direction dans les ministères des affaires étrangères, de la justice, de la police et des services de renseignement. Ces traditions institutionnelles démontrent que lorsque les garanties juridiques sont solides et que les parcours de formation sont unifiés, la participation des femmes aux rôles décisionnels et opérationnels se normalise ; il peut donc s'agir d'un modèle reproductible dans toute la région. L'existence d'une égalité juridiquement consacrée, associée à des processus de recrutement et de développement de carrière harmonisés, contribue à prévenir la discrimination structurelle et transforme la parité hommes-femmes d'un objectif politique en une norme institutionnelle.

D'autres parties prenantes de la région MENA soulignent à la fois les progrès réalisés et les lacunes structurelles restantes. Bien que de cadres généraux pour l'égalité des sexes soient en place (contribuant à une représentation accrue des femmes dans les institutions de sécurité et de justice) ils sont souvent insuffisamment adaptés aux exigences spécifiques de la lutte contre le terrorisme. Une mise en œuvre incohérente, en particulier dans des domaines tels que le traitement juridique des combattantes terroristes étrangères, les procédures de réintégration des femmes et des mineurs et l'intégration de dispositions sensibles au genre dans les stratégies de sécurité nationale, continue d'entraver les progrès. Les parties prenantes soulignent l'importance de réviser et d'adapter les instruments juridiques pour refléter les réalités opérationnelles de la lutte contre le terrorisme, en veillant à ce que les approches sensibles au genre soient intégrées non seulement dans la doctrine, mais également dans l'application quotidienne.

Ensemble, ces perspectives régionales soulignent qu'une réforme juridique et politique efficace nécessite une double approche : des définitions juridiques claires doivent être complétées par des protocoles opérationnels, une appropriation institutionnelle et un suivi régulier. Ce n'est qu'alors que les cadres de lutte antiterroristes sensibles au genre pourront passer d'une législation formelle à une mise en œuvre cohérente et significative.

7.2.B. Capacité Institutionnelle et Opérationnelle

- Intégrer des techniques d'enquête sensibles au genre dans la formation standard des unités de lutte antiterroriste, en mettant l'accent sur l'interrogatoire des femmes suspectes, témoins et rapatriées.
- Créer des groupes de travail équilibrés entre les sexes pour la coopération transfrontalière en matière de lutte antiterroriste, y compris le détachement de femmes analystes et enquêtrices.
- Institutionnaliser des modules de formation permanents dans la police, les organismes d'application de la loi, les institutions/académies judiciaires et les universités sur la criminalistique numérique et la gestion des scènes de crime ; la préparation, la réponse et l'atténuation des menaces CBRNE ; le renseignement d'origine sources ouvertes (ROSO) ; renseignement d'origine électromagnétique (ROEM) ; la stratégie d'enquête et de poursuite ; et les enquêtes financières, le tout comprenant un accès adapté et équitable pour les femmes officiers.
- Institutionnaliser le rôle des points focaux pour le genre dans les mécanismes nationaux de coordination de la lutte antiterroriste.

Selon les conclusions des groupes de travail transversaux concernant la région MENA et l'Afrique subsaharienne, les participants conviennent que le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles des femmes dans la lutte contre le terrorisme nécessite des mesures pratiques et durables qui vont au-delà des déclarations de haut niveau. Plusieurs délégations des États de la région MENA soulignent l'importance de systèmes de mentorat structurés et de plateformes de commandement, conçus pour soutenir la progression des femmes des postes analytiques aux postes opérationnels et décisionnels de haut niveau. Ces facteurs nécessitent également l'expansion des programmes de recrutement ciblés, le développement de modules de formation technique avancée (par exemple, ROSO, cyber-renseignement et enquêtes criminelles complexes) et la mise en place de parcours de promotion transparents et fondés sur le mérite. Les ateliers régionaux et les échanges internationaux entre pairs ont été soulignés comme des instruments clés pour renforcer les compétences opérationnelles, créer des réseaux de solidarité et normaliser les pratiques sensibles au genre au-delà des frontières nationales.

Dans la même région, certaines délégations ont présenté des anciens modèles institutionnels dans lesquels l'égalité d'accès au recrutement, à la formation et à la promotion ont été progressivement intégrés dans les ministères souverains et les institutions de lutte contre le terrorisme. Ces modèles démontrent que lorsque des parcours de formation unifiés et une culture institutionnelle cohérente sont en place, la parité hommes-femmes se normalise en tant que résultat structurel plutôt qu'en tant qu'objectif rhétorique. Ces expériences révèlent également que l'apprentissage par les pairs et le dialogue régional constituent de puissants accélérateurs pour adapter des approches réussies à un éventail de contextes nationaux.

Du point de vue de l'Afrique de l'Ouest et de l'Est, les répondants réaffirment que la capacité opérationnelle doit intégrer une perspective de genre à tous les niveaux de la coopération en matière de sécurité. En plus de renforcer le rôle des femmes dans la gouvernance de la sécurité, plusieurs délégations proposent des pratiques concrètes telles que :

- Insertion des principes humanitaires dans les cadres régionaux de lutte antiterroriste.
- Partenariat avec la société civile et les acteurs internationaux pour assurer des opérations transfrontalières inclusives.
- Création de plateformes consultatives dirigées par des femmes pour influencer la prise de décision en matière de sécurité.

Pour remédier à la sous-représentation persistante des femmes dans les postes de direction, les participants recommandent l'adoption de quotas de genre, de programmes ciblés de développement de la capacité de direction et l'intégration des travailleurs sociaux et des agents de protection de l'enfance dans les opérations de lutte contre le terrorisme et aux frontières. Ces mesures permettraient de s'assurer que les interventions tiennent compte des traumatismes, qu'elles sont centrées sur les victimes et qu'elles respectent les droits.

D'autres délégations de la région MENA ont proposé une approche flexible et pragmatique du renforcement des capacités institutionnelles, en adaptant les outils et les mécanismes de coopération à l'évolution du paysage sécuritaire de la région. Bien que l'inclusion des femmes dans les équipes régionales de lutte antiterroriste ait progressé, il subsiste un écart important aux niveaux stratégiques supérieurs. Pour compenser cette disparité, ces acteurs préconisent de renforcer le la responsabilité des femmes dans les forums régionaux, d'élargir les échanges entre pairs axés sur le genre et d'encourager le transfert de connaissances sur les méthodologies d'enquête inclusives. Ces actions sont essentielles pour renforcer la confiance, l'interopérabilité et la normalisation entre les agences et les juridictions.

En somme, le retour d'expérience collectif confirme qu'une capacité institutionnelle et opérationnelle robuste nécessite :

- Des cadres de formation unifiés et inclusifs.
- Des cheminements de carrière structurés et des mécanismes de mentorat.
- Une coopération régionale systématique pour élever le niveau des contributions des femmes à la gouvernance de la lutte antiterroriste.
- Des stratégies de commandement qui combinent l'égalité de genre et l'excellence professionnelle.

7.2.C. Coopération Régionale et Internationale

- Soutenir la formalisation d'une plateforme régionale pour les femmes dans la lutte contre le terrorisme, avec des représentants des pays du MENA, d'Afrique de l'Ouest & du golfe de Guinée, liés à l'AUCTC et soutenus par des initiatives de l'UE telles que CT-JUST et EUCTI.
- Promouvoir l'interopérabilité des bases de données de lutte antiterroriste et l'inclusion de renseignements ventilés par sexe par le biais des centres de fusion des renseignements et des CRF.
- Co-développer un observatoire régional sur les menaces liées au genre et à la sécurité pour surveiller les tendances, collecter des données et évaluer les impacts politiques.
- Lancer un programme structuré de mentorat pour former les femmes à des postes à responsabilité associant des experts chevronnés à des jeunes professionnels juniors dans les pays partenaires.

Selon les conclusions des groupes de travail transversaux concernant la coopération régionale et internationales, les contributions des acteurs ouest-africains soulignent que la coopération régionale en matière de lutte contre le terrorisme est plus efficace lorsqu'elle équilibre les mesures de sécurité traditionnelles avec des principes humanitaires clairs. Grâce à des cadres régionaux tels que des initiatives conjointes et des stratégies régionales de lutte contre le terrorisme, ces acteurs accordent la priorité à la protection des civils, aux protocoles adaptés aux enfants et aux pratiques tenant compte du genre dans les opérations transfrontalières. Ils soulignent que l'instauration de la confiance, le renforcement de l'engagement communautaire et la fourniture d'un soutien pratique aux groupes vulnérables (en particulier les femmes et les mineurs touchés par le terrorisme) sont indissociables d'objectifs de sécurité stricts.

Ils plaident pour l'institutionnalisation des couloirs humanitaires et des protocoles d'assistance transfrontalière, soutenus par des partenariats solides avec les Nations Unies, les organisations de la société civile et les communautés locales. En parallèle, ils appellent à l'adaptation des outils technologiques tels que les systèmes d'information de la police régionale, les plateformes d'alerte précoce et les bases de données internationales pour intégrer les alertes humanitaires et les mécanismes de suivi centrés sur les victimes, en particulier pour les personnes déplacées et les victimes de la traite.

Dans la région MENA, les parties prenantes confirment que le succès de la coopération régionale repose sur des canaux bilatéraux et multilatéraux fiables, des cadres de partage d'informations sécurisés et des protocoles opérationnels flexibles qui peuvent s'adapter à l'évolution des menaces. Ils soulignent que les partenariats multisectoriels (couvrant la sécurité, la santé, l'éducation et les télécommunications) sont essentiels pour favoriser la résilience régionale et la confiance mutuelle entre les États voisins. Cette approche illustre que la lutte efficace contre le terrorisme ne se limite pas à l'application de la loi et aux mesures militaires, mais doit également inclure des dimensions sociales et économiques pour s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité.

En outre, les représentants basés dans la région MENA soulignent l'importance pratique des ateliers régionaux et des échanges internationaux en tant qu'outils pour intégrer des approches sensibles au genre dans les cadres régionaux de lutte contre le terrorisme. En encourageant la participation des femmes officiers aux réseaux de pairs, aux simulations transfrontalières et aux plateformes opérationnelles conjointes, ils démontrent comment la coopération régionale et internationale peut amplifier l'impact des efforts nationaux en matière d'égalité des sexes et aider à normaliser les rôles décisionnels des femmes dans les processus de sécurité traditionnellement dominés par les hommes.

Prises ensemble, ces contributions confirment que la coopération régionale et internationale doit aller au-delà de la coordination technique et intégrer les principes humanitaires, l'équité entre les sexes, la protection de l'enfance et la résilience des communautés au cœur des stratégies conjointes de lutte contre le terrorisme. Un engagement politique durable, des mécanismes de renforcement de la confiance et une interopérabilité sécurisée et fondée sur les droits sont essentiels pour garantir que cette coopération est crédible, efficace et pleinement conforme aux normes internationales.

7.2.D. Réintégration et Engagement Communautaire

- Développer des programmes nationaux de DDDR spécialement conçus pour les femmes et les enfants revenant de zones de conflit, intégrant le soutien psychosocial, la clarté juridique et l'autonomisation économique.
- Impliquer les femmes à la tête des communautés, la société civile et les acteurs religieux dans les stratégies d'alerte précoce et de prévention.
- Élargir les communications stratégiques et les contre-discours numériques ciblant les canaux de radicalisation spécifiques au genre.

En ce qui concerne la réintégration et l'engagement communautaire, les groupes de travail transversaux ont révélé que la contribution régionale fournit un exemple solide de la façon dont l'engagement communautaire structuré et l'ancrage institutionnel peuvent rendre les processus de réintégration à la fois réalisables et durables. La mise en œuvre d'un plan d'action national aligné sur la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies démontre une approche multisectorielle qui réunit un comité de coordination, un secrétariat technique permanent et une direction active des ministères dédiés aux femmes, à la famille et aux enfants.

Ce cadre institutionnel garantit que les programmes de réintégration des femmes rapatriées et des mineurs sont non seulement suivis par le biais de la collecte quotidienne de données et d'indicateurs de performance, mais qu'ils sont également pleinement intégrés dans les communautés locales. Le modèle intègre les principaux ministères sectoriels, les acteurs locaux et les donateurs internationaux dans la conception et la mise en œuvre des mesures de réintégration, garantissant la mobilisation des ressources financières, l'expertise technique et l'appropriation communautaire pour soutenir efficacement les rapatriés.

En combinant un suivi rigoureux avec une véritable adhésion locale, cette approche démontre comment la réintégration peut évoluer au-delà des projets pilotes isolés pour devenir un pilier durable de la stabilité nationale et de la cohésion sociale.

En outre, le modèle souligne l'importance de lier la réintégration à des mécanismes communautaires plus larges, y compris la prévention de la violence sexiste, la médiation sociale et les initiatives de relance économique, garantissant ainsi que les femmes et les mineurs touchés par le terrorisme sont en mesure de reconstruire leur vie dans la dignité et bénéficient d'un soutien personnalisé à long terme. Comme « un comité de coordination multisectoriel, un secrétariat technique permanent dédié et une forte mobilisation communautaire garantissent la faisabilité et la durabilité des politiques de réintégration, avec une adhésion claire des ministères, des donateurs et des acteurs locaux », cela peut être possible. Cette approche holistique offre une référence régionale claire, montrant qu'une réintégration efficace nécessite non seulement un suivi et une évaluation techniques, mais également un engagement social et institutionnel profondément enraciné à tous les niveaux de la gouvernance et de la vie communautaire.

7.2.E. Actions au Niveau du Projet (CT-JUST)

Consolider et diffuser les leçons du cycle CTE à travers un document de travail CT-JUST pour la professionnalisation des femmes des forces de l'ordre et des agences de sécurité dans la lutte contre le terrorisme.

Observation et Considérations Finales

La ligne d'action de CT-JUST (les femmes dans la lutte contre le terrorisme) marque un véritable tournant : le moment où le dialogue devient stratégie, et les préoccupations partagées se transforment en engagements partagés. Le cycle des dossiers d'enquêtes sur les femmes CTE, qui trouve sa conclusion dans ce document de travail, montre que des progrès sont possibles lorsque la détermination, le professionnalisme et un véritable engagement en faveur d'une sécurité inclusive se conjuguent.

D'Amman à Tunis, Dakar et enfin Casablanca, plus de quatre-vingts femmes et hommes issus des forces de l'ordre et de sécurité, du pouvoir judiciaire et de la société civile ont apporté leur expérience, leurs doutes et leurs meilleures idées. Ensemble, ils ont montré que la professionnalisation et les qualités dirigeantes des femmes dans la lutte contre le terrorisme ne sont plus des considérations secondaires, mais des éléments clés de la façon dont les systèmes de sécurité légitimes et efficaces doivent fonctionner.

Les leçons recueillies tout au long de ce cycle confirment que les progrès ne sont peut-être pas uniformes, mais ils sont indéniables. Les pays qui ont investi dans des cadres d'égalité démontrent que lorsque le recrutement est équitable, que la formation est standardisée et que les promotions sont transparentes, les femmes prennent naturellement leur place, des postes opérationnels aux postes de direction. D'autres, cependant, sont toujours confrontés à des obstacles : des structures et des habitudes culturelles de longue date qui ralentissent l'accès des femmes à la prise de décision ou aux missions de première ligne, en particulier dans les contextes à haut risque ou transfrontaliers.

À travers toutes ces expériences, une idée ressort : la coopération régionale et internationale doit aller plus loin que la sécurité traditionnelle. Elle doit également protéger les personnes : en ouvrant des canaux humanitaires, en soutenant les communautés locales et en plaçant la voix des femmes au centre de la prévention et de la résilience. Atteindre cet équilibre nécessite plus que des ressources ou des plans ; cela implique un changement de mentalité : reconnaître que la pleine participation des femmes à la lutte contre le terrorisme n'est pas accessoire, elle est essentielle pour la crédibilité, la confiance et l'efficacité.

Ce document de travail est une étape importante dans cet effort régional visant à autonomiser et à professionnaliser les femmes travaillant dans la lutte contre le terrorisme et l'application de la loi. Au cours de ces années, la participation des femmes est passée des marges au noyau dur, se retrouvant dans des rôles opérationnels, analytiques et décisionnels. Ce changement repose sur la formation, le travail d'équipe et un solide soutien institutionnel en faveur de l'égalité et des droits de l'homme.

Les voix de plus de quatre-vingts femmes et hommes de la région MENA, d'Afrique de l'Ouest et du golfe de Guinée ont façonné une vision commune : la sécurité durable ne sera atteinte que lorsque les femmes seront pleinement incluses et auront de réelles opportunités de diriger.

Ce document rassemble les bonnes pratiques, identifie les lacunes et propose des actions concrètes (juridiques, institutionnelles, opérationnelles et communautaires). Il envisage également l'avenir, en relevant de nouveaux défis, dans le cadre d'un nouveau paradigme des femmes CTE renforcé par la radicalisation en ligne et de nouvelles capacités d'action.

Il accorde également une reconnaissance formelle à un long processus régional qui a constamment renforcé la participation des femmes au cadre de sécurité. L'enquête de 28 questions et l'exercice de validation intersectorielle tenus à Casablanca donnent du poids et de la légitimité aux recommandations et aux défis. Refléter les expériences réelles des femmes professionnelles, en particulier dans le domaine de la sécurité. Les experts à court terme ont joué un rôle crucial dans l'orientation de ce travail, assurant la qualité, la profondeur et la cohérence que le projet exige.

Ensemble, ces efforts s'alignent pleinement sur les objectifs du cadre international, ajoutant une valeur concrète aux composantes de genre et de lutte contre le terrorisme. Ce document de travail n'est pas un rapport final, c'est un outil vivant, un pont entre les politiques et les pratiques, prêt à évoluer à mesure que les défis et les besoins changent. Les recommandations institutionnelles qui ont émergé de l'activité du cycle intègrent un cadre cohérent pour renforcer la capacité opérationnelle, la légitimité et la coordination de la lutte contre le terrorisme aux niveaux national et régional. Pour les concrétiser, il faudra une direction forte, une véritable coopération entre les agences et un soutien continu des partenaires et de la société civile.

Le groupe de travail de Casablanca a clôturé un long parcours qui a commencé à Amman, s'est poursuivi à Tunis et s'est approfondi à Dakar. Tout au long de ce cycle, les participants ont travaillé ensemble, échangeant des expériences, comparant les approches et élaborant des recommandations adaptées à chaque contexte régional. Malgré des réalités différentes, tout le monde a identifié des obstacles communs : accès limité aux postes à responsabilité, manque de formation spécialisée, absence d'outils sensibles au genre et faible intégration dans les processus de renseignement.

Pourtant, les discussions ont également montré un changement d'attitude clair. De nombreux pays s'efforcent de promouvoir l'inclusion, de renforcer la prévention et d'améliorer la coordination. Ces avancées doivent maintenant se traduire par des politiques durables et une action régionale partagée. Les conclusions de Casablanca nous donnent une feuille de route pour transformer ce dialogue en pratique soutenue et pour construire des systèmes de sécurité non seulement solides, mais aussi équitables et représentatifs.

Le processus du cycle a confirmé un message crucial : les approches sensibles au genre ne sont pas facultatives. Elles sont essentielles à la crédibilité, à l'efficacité et au succès à long terme de la lutte contre le terrorisme.

ANNEXES

Annexe 1 - Observations et clarifications de la Libye (première et deuxième versions)

Première version

Contribution proposée par le représentant libyen
Dans le cadre des consultations régionales menées autour du document, la Libye souhaite apporter les points suivants, conformément aux priorités nationales et régionales en matière de sécurité et de stabilité :
1. Opérationnalisation nationale de la stratégie Établir, sur la base du document, des groupes de travail ou des modules de travail adaptés aux politiques et aux législations de chaque État, afin qu'ils puissent servir de méthodologie d'action pendant les phases de paix, de conflit ou d'après-conflit.
2. Lien avec le crime organisé Renforcer l'alignement de la stratégie sur les dossiers du crime organisé, en veillant à ce qu'ils soient gérés de manière coordonnée par les autorités compétentes, y compris les services de renseignement généraux nationaux et le renseignement militaire, aux niveaux nationaux, régional et international.
3. Politique de paix mondiale Introduire une réflexion sur une politique de paix générale ou mondiale pour répondre à la montée de la violence mondiale, en reconnaissant les capacités administratives inégales des États pour gérer les contextes d'après-guerre.
4. Rôle des organisations de la société civile Développer des dossiers de travaux réalisés pour les organisations de la société civile, leur permettant de jouer un rôle actif dans les sociétés post-conflit et dans les processus de réintégration communautaire après le terrorisme. Ces efforts doivent être systématiques et adaptés à la culture et à l'identité des sociétés, qu'elles soient avancées, en développement ou encore fragiles.
5. Participation des équipes nationales Assurer la participation des équipes nationales qui ont contribué au processus lors de la journée de présentation officielle du document, en reconnaissant leur implication et en renforçant l'appropriation locale et régionale.
Conclusion La Libye réaffirme son engagement à rester un partenaire actif dans la mise en œuvre de cette stratégie commune et souligne l'importance d'intégrer ces propositions pour renforcer la légitimité, la représentativité et l'efficacité de l'approche collective des défis sécuritaires.

Deuxième version

…///…

Ce document important, qui est le résultat de longs efforts qui se sont poursuivis pendant plus de quatre ans, peut constituer une base pour les dossiers qui seront produits à l'avenir. Il peut servir d'excellent exemple à suivre aux niveaux international, régional et mondial, en assurant la continuité de la communication, de la coordination et de la mise en réseau entre tous les États concernés. Le monde d'aujourd'hui est devenu un petit village qui aspire à la paix, à la sécurité et à une vie humaine digne, dans la prospérité et la générosité pour ceux qui y vivent, ce qui est dû en grande partie à la science et à la technologie, qui ont rapproché ses frontières, ses cultures et ses identités.

Ce document revêt une grande importance et concerne les pays qui ont connu la criminalité organisée sous toutes ses formes, qu'elles soient nouvelles ou plus classiques, ainsi que ses impacts évolutifs. Il deviendra sans doute à l'avenir une référence permanente sur laquelle s'appuyer lors de la mise en place de mesures de précaution et de protection pour les lieux qui n'ont pas encore été atteints par le crime organisé, et un programme d'études pour la préservation de la sécurité, de la paix et de la stabilité.

Nous souhaitons partager avec vous cette vision d'avenir résumée par les points suivants :

- Bénéficier des expériences précédentes.
- Intensifier les programmes de formation en fonction du type d'activité ou de spécialisation de chaque établissement.
- La nécessité de trouver ou de créer un organisme unifié qui rassemble les pays partenaires de CT-JUST sous le nom d'« Alliance de CT-JUST avec les pays partenaires dans la lutte contre la criminalité organisée », de sorte que ce partenaire serve de cadre pour la mise en commun des efforts.
- Développer une vision pour la mise en place d'une académie stratégique spécialisée dans les pays de cette alliance.
- Formuler une vision opérationnelle concernant les différents types de systèmes de gouvernance, la mesure dans laquelle ils sont affectés par la criminalité organisée et comment celle-ci façonne le terrorisme, ainsi que le degré de réussite de ces pratiques dans certains pays et leur échec dans d'autres (une approche comparative).

Annexe 2 – Observations et clarifications du Nigeria

1. Garde à vue & détention : Des mécanismes sensibles aux femmes existent en matière de garde à vue/détention ;
2. Réintégration DDDR : Cadre structuré de DDRR avec des composantes pour les femmes et les familles.
3. Acteurs religieux & communautaires : Au Nigeria, ces acteurs sont effectivement engagés dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent (P/CVE) ; à considérer comme une exception positive
4. Les mères avec des enfants en bas âge en prison : il y a une limite d'un an ; ensuite, la famille assume la prise en charge de l'enfant.
5. Terminologie du cycle politique : proposer l'utilisation de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation (DIME).
6. Intégration de l'inclusion dans les politiques de lutte antiterroriste : suggestion d'utiliser l'expression « Les politiques de lutte antiterroriste manquaient d'une intégration adéquate de la dimension de genre ».
7. Résolution 1325 du CSNU & collecte quotidienne des données de la P/CVE : attribuer explicitement à l'alignement sur la stratégie nationale de la R1325 pour la collecte quotidienne de données.
8. Partage et gouvernance des données : Affiner les protocoles inadéquats de classification et de partage des données normalisées (pluriel).
9. Priorités de formation : Préparation/réponse/atténuation des menaces CBRNE ; ROSO ; ROEM ; poursuites & enquêtes ; enquêtes financières ; accès personnalisé pour les femmes agentes (mieux en tant qu'annexe).

Annexe 3 – Observations and clarifications du Maroc : Observations et commentaires d'ordre général sur le dossier « Femmes CTE »

« *I – Renforcement de la durée et du suivi du programme : le programme CT-JUST devrait s'établir sur davantage de sessions afin de consolider son impact sur les femmes professionnelles engagées dans la lutte contre le terrorisme, et ce, à travers un dispositif de suivi post-formation, permettant d'assurer la continuité de l'apprentissage et l'application concrète des acquis du programme ;*
2 – Intégration des exercices pratiques et de simulation spécialisée : il est recommandé d'inclure des exercices de simulation et des études de cas encadrés par des professionnel(le) s expérimenté(e)s dans l'analyse des facteurs psychologiques, sociaux et numériques conduisant à la radicalisation. Ces simulations renforçaient la capacité des participantes à élaborer et mettre en œuvre des stratégies de prévention et de suivi efficaces et contextua-lisées.
3 – Partage des modèles juridiques réussis : il serait opportun de présenter des modèles juridiques exemplaires relatifs au traitement des femmes impliquées dans des affaires liées au terrorisme. Ces modèles pourraient servir de référence ou de sources d'inspiration pour les pays participants, afin de combler leurs lacunes juridiques relatives à ce fléau, en tenant compte des cadres législatifs et contextes nationaux spécifiques.

Annexe 4 – Modèles, questionnaire de travail, questionnaires des groupes de travail

Explication

De quoi s'agit-il ?

Les questionnaires utilisés à Casablanca constituent l'instrument pratique de ce document de travail. Ils nous ont aidés à mettre à l'épreuve, à améliorer et à faire ressortir les réflexions des participants.

Les outils utilisés

- Quatre modèles de validation (étiquetés 1 à 4).
- Un questionnaire transversal (pour cerner les problèmes qui couvrent tous les thèmes).
- Un questionnaire récapitulatif de groupe pour la plénière, en joignant les contributions de chaque groupe pour valider la feuille de travail.
- Les contributions des pays (collectives et locales) sont stockées et ne peuvent être partagées qu'à la demande du FPI pour protéger les identités nationales.

Pourquoi c'est important : Les questionnaires valident le document. Ils vérifient si les recommandations et conclusions :

- reflètent la réalité des institutions participantes,
- sont utiles et applicables dans des contextes nationaux/régionaux, et
- nécessitent toute adaptation ou clarification.

Sans cette étape, la feuille de travail risque de donner l'impression d'être théorique ou imposée de l'extérieur.

Comment ils améliorent la discussion : Parce que les questions sont regroupées par thèmes (juridique, opérationnel, coopération, évaluation), elles :

- maintiennent les contributions des participants ciblées,
- aident les modérateurs à éviter les détours, et
- génèrent des propositions pratiques et comparables.
- Résultat : chaque séance de Casablanca reste productive et axée sur les résultats.

Leur impact sur le suivi : Les réponses génèrent des contributions concrètes pour :

- un rapport de suivi et un suivi d'avancement,
- définir les priorités futures, et
- lancer de nouvelles lignes de travail avec le FPI ou dans le cadre de CT-JUST.
- En bref, ils étendent l'impact du cycle CTE au-delà de Casablanca.

L'annexe 4 transforme les recommandations en actions mesurables (augmentons-nous vraiment l'inclusion des femmes dans les unités de lutte antiterroriste ? Est-ce que les programmes de réintégration répondent aux besoins des femmes ?). Elle est entièrement alignée sur le GAP III, de sorte que les actions locales contribuent aux engagements de l'UE en matière de genre et de sécurité.

Objectif de l'exercice et questionnaires guidés : Valider et enrichir collectivement CTE IV par un travail de groupe basé sur la langue (2 groupes francophones, 2 groupes arabo-anglophones) avec des interprètes assurant une participation active par pays et par groupes, générant des contributions concrètes et utilisables.

En une phrase : Les questionnaires sont la méthode que nous avons utilisée pour valider, enrichir et opérationnaliser le document de travail : il appartient donc à tous ceux qui l'utiliseront, pas seulement à ses rédacteurs.

Comment sont-ils directement liés ? Le tableau ci-dessous indique la façon dont chaque questionnaire se connecte aux sections pertinentes du document :

Questionnaire	Chapitre concerné	Contribue à...
Groupe 1 – Cadre juridique	Chapitre 3.1, et 7.2 (A)	Validation des lacunes juridiques, propositions de réforme, compatibilité régionale
Groupe 2 – Capacité institutionnelle	Chapitres 3.2, 4.1, 4.2 et 7.2 (B)	Renforcement du pilier « femmes dirigeantes », formation technique, égalité d'accès
Groupe 3 – Coopération régionale	Chapitre 3.3, 6.1–6.3 et 7.2 (C)	Exemples d'interopérabilité, propositions de collaboration, réseaux régionaux de femmes
Groupe 4 – Évaluation & suivi	Chapitre 5.3, et 7.2 (D)	Indicateurs GAP III, pratiques de suivi et durabilité des politiques

Groupe 1 – questionnaire de travail

- **Thème :** Cadre juridique – femmes CTE, réintégration et justice
- **Objectif :** Identifier les lacunes juridiques, les bonnes pratiques et les recommandations pour renforcer la réponse institutionnelle aux femmes impliquées dans le phénomène CTE.

1. Existe-t-il une définition juridique claire dans votre pays concernant la participation des femmes aux réseaux terroristes (en tant qu'auteures d'actes terroristes, facilitatrices ou recruteuses) ?

   [Espace pour la réponse]
   Recommandation associée : _____

2. Votre législation prévoit-elle des mécanismes différenciés pour la réintégration des femmes et des mineurs revenant de zones de conflit ?

   [Espace pour la réponse]
   Recommandation associée : _____

3. À quelles lacunes ou difficultés juridiques les juges, les procureurs ou les organes de sécurité sont-ils confrontés lorsqu'ils traitent des affaires impliquant des femmes CTE ?

   [Espace pour la réponse]
   Recommandation associée : _____

4. Quelles mesures juridiques considérez-vous nécessaires pour améliorer la réponse de l'État à ces cas (par exemple, réformes, protocoles, accords internationaux) ?

   [Espace pour la réponse]
   Recommandation associée : _____

5. Y a-t-il eu des décisions pertinentes dans votre pays concernant les femmes CTE ? Quelles leçons peut-on en tirer ?

   [Espace pour la réponse]
   Recommandation associée : _____

6. Quel rôle les organisations de femmes, les ONG ou les défenseurs des droits de l'homme jouent-ils dans le cadre juridique actuel sur les femmes CTE ?

   [Espace pour la réponse]
   Recommandation associée : _____

7. Quelles bonnes pratiques juridiques pourraient être partagées avec d'autres pays de la région ?

   [Espace pour la réponse]
   Recommandation associée : _____

Groupe 2 – questionnaire de travail

- **Thème :** Capacités institutionnelles – Participation, formation et rôle dirigeant des femmes dans la lutte antiterroriste
- **Objectif :** Évaluer l'intégration des femmes dans les organes de lutte contre le terrorisme et proposer des mesures pour renforcer leurs capacités et leur rôle dirigeant au niveau institutionnel.

Capacités institutionnelles

1. Quel est le niveau actuel de participation des femmes aux unités de lutte contre le terrorisme dans votre pays (police, renseignement, justice) ?

   [Espace pour la réponse]
   Recommandation associée : _____

2. Existe-t-il des politiques institutionnelles visant à encourager la féminisation des postes à responsabilité dans le secteur de la sécurité ?

   [Espace pour la réponse]
   Recommandation associée : _____

3. Quel type de formation spécialisée les policières reçoivent-elles sur des sujets tels que le ROSO, l'analyse du renseignement, les interrogatoires ou la gestion des scènes de crime ?

   [Espace pour la réponse]
   Recommandation associée : _____

4. Quels sont les obstacles institutionnels auxquels les femmes sont confrontées pour accéder aux rôles opérationnels ou dirigeants dans la lutte antiterroriste ?

   [Espace pour la réponse]
   Recommandation associée : _____

5. Existe-t-il des programmes de mentorat, des réseaux professionnels ou des mécanismes de soutien par les pairs pour les femmes dans votre institution ?

   [Espace pour la réponse]
   Recommandation associée : _____

6. Quels changements recommanderiez-vous pour renforcer l'égalité des chances dans votre institution ?

   [Espace pour la réponse]
   Recommandation associée : _____

7. Quelles pratiques d'inclusion pourraient être reproduites ou promues au niveau régional ?

   [Espace pour la réponse]
   Recommandation associée : _____

Groupe 3 – questionnaire de travail

- **Thème :** Coopération régionale – Mécanismes de coordination, partage d'informations et réseaux transfrontaliers
- **Objectif :** Analyser les cadres de coopération régionale existants, identifier les lacunes et proposer des mécanismes plus efficaces et inclusifs.

Bloc 3 – Coopération régionale

1. Votre pays participe-t-il à des mécanismes régionaux de coopération antiterroriste (par exemple, des centres de fusion des renseignements, des accords judiciaires, des plateformes de renseignement) ?

   [Espace pour la réponse]
   Recommandation associée : _____

2. Existe-t-il des canaux officiels de partage d'informations sur les CTE, en particulier sur les femmes et les mineurs ?

   [Espace pour la réponse]
   Recommandation associée : _____

3. Quels sont les défis auxquels votre pays est confronté en ce qui concerne l'interopérabilité des données, la confiance inter-agences ou les limitations techniques ?

   [Espace pour la réponse]
   Recommandation associée : _____

4. Y a-t-il une représentation féminine dans les équipes ou réseaux de coopération régionale auxquels votre pays participe ?

   [Espace pour la réponse]
   Recommandation associée : _____

5. Quels outils technologiques sont utilisés pour se coordonner avec d'autres pays (par exemple, bases de données, plateformes conjointes, systèmes de partage d'alertes) ?

   [Espace pour la réponse]
   Recommandation associée : _____

6. Quels exemples réussis de coopération régionale mettriez-vous en évidence et pourquoi ?

   [Espace pour la réponse]
   Recommandation associée : _____

7. Quelles propositions d'amélioration pourraient être appliquées pour renforcer la coopération transfrontalière dans une perspective de genre ?

   [Espace pour la réponse]
   Recommandation associée : _____

Groupe 4 – questionnaire de travail

- **Thème :** Suivi et évaluation – Indicateurs, impact et durabilité des politiques axées sur le genre
- **Objectif :** Évaluer comment les actions de lutte antiterroriste intégrant une perspective de genre sont suivies et évaluées, et quels outils pourraient améliorer leur impact et leur durabilité.

Bloc 4 – Suivi et évaluation

1. Votre pays dispose-t-il d'indicateurs spécifiques pour mesurer l'impact des politiques de lutte contre le terrorisme sur les femmes et les jeunes filles ?

   [Espace pour la réponse]
   Recommandation associée : _____

2. Quels mécanismes de suivi les institutions de sécurité et de justice utilisent-elles pour évaluer l'inclusion des femmes dans leurs programmes ?

   [Espace pour la réponse]
   Recommandation associée : _____

3. Existe-t-il des audits, des rapports d'impact ou des mécanismes d'examen tenant compte de la problématique hommes-femmes ? À quelle fréquence sont-ils effectués ?

   [Espace pour la réponse]
   Recommandation associée : _____

4. Quelles institutions sont impliquées dans le suivi de la réintégration des femmes CTE et des mineurs rapatriés ?

   [Espace pour la réponse]
   Recommandation associée : _____

5. Existe-t-il une coordination entre les institutions pour partager les données et les analyses sur le genre et le terrorisme ?

   [Espace pour la réponse]
   Recommandation associée : _____

6. Quelles bonnes pratiques pouvez-vous partager en matière d'évaluation d'impact dans les domaines de la sécurité et du genre ?

   [Espace pour la réponse]
   Recommandation associée : _____

7. Quels indicateurs considérez-vous comme une priorité à intégrer aux niveaux national et régional pour l'avenir ?

   [Espace pour la réponse]
   Recommandation associée : _____

Questionnaire modèle de validation intergroupe (jour 2, après-midi)
(utilisé lors de la 2e séance de l'après-midi)

Chaque groupe a passé en revue le travail effectué par un autre groupe et a fourni des commentaires constructifs visant à améliorer, clarifier ou renforcer les propositions. Ce modèle peut être utilisé pour prendre des notes pendant la session.

Informations sur le groupe d'examinateurs

Nom du groupe de d'examinateurs : _____

Groupe examiné : _____

Sujet/bloc attribué au groupe examiné : _____

1. Contenu pertinent et solide
   Quels éléments du travail examiné trouvez-vous particulièrement convaincants, pertinents ou reproductibles ?

   [Espace pour la réponse] _____

2. Domaines à renforcer ou à clarifier
   Quels aspects nécessitent plus de clarté, de précision ou de justification opérationnelle ?

   [Espace pour la réponse] _____

3. Recommandations complémentaires
   Quelles suggestions supplémentaires feriez-vous pour enrichir le travail examiné (actions, exemples, partenariats, etc.) ?

   [Espace pour la réponse] _____

4. Applicabilité régionale
   Quelles parties du travail examiné pourraient être appliquées ou reproduites dans votre propre pays ou région ?

[Espace pour la réponse] _____

Synthèse du groupe – présentation en plénière (jour 3)

Chaque groupe a été invité à présenter brièvement les points suivants lors de la séance plénière du jour 3. Cette fiche a servi de guide pour préparer l'intervention du groupe.

Groupe : _____

Sujet assigné : _____

Pays représentés : _____

1. Défi clé identifié
   Quel est le principal obstacle ou lacune identifié par rapport au sujet assigné ?

   [Espace pour la réponse] _____

2. Recommandation institutionnelle prioritaire
   Quelle action spécifique est recommandée au niveau national ou institutionnel ?

   [Espace pour la réponse] _____

3. Proposition d'action régionale
   Quelle mesure devrait être promue au niveau régional ou multilatéral ?

   [Espace pour la réponse] _____

4. Commentaire sur la durabilité
   Comment assurer l'impact et la continuité de cette proposition ?

   [Espace pour la réponse] _____

CT
JUST